

Schéma Départemental des Services aux Familles de Lot-et-Garonne 2021-2025

Pas à pas, s'épanouir en famille(s)





Sommaire

PREAMBULE.....	3
METHODOLOGIE	5
DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	10
1- Le contexte territorial	10
a- La population.....	10
b- Les naissances domiciliées	10
c- Répartition de la population par tranche d'âge	12
d- Structure familiale et parentalité	13
e- Vulnérabilité : pauvreté, précarité des populations	15
f- Les quartiers politique de la ville.....	20
2- L'offre d'accueil de l'enfant	22
a- Evolution de la capacité théorique d'accueil.....	22
b- Evolution de l'offre d'accueil collective	24
c- Evolution de l'offre d'accueil individuelle	27
d- Les accueils de loisirs accueillant les enfants de moins de 12 ans	31
3- L'offre d'accueil jeunesse	34
4- L'offre de soutien à la parentalité.....	35
a- Les structures développant des actions REAAP	35
b- Les Lieux d'accueil enfants-parents (Laep)	35
c- Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas).....	36
d- Les services de médiation familiale et les espaces rencontre	37
e- Les services médico-sociaux du département.....	37
5- L'animation de la vie sociale	38
LES ORIENTATIONS DU SCHEMA.....	40

GOUVERNANCE DU SDSF 2021-2025	43
FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION DES INSTANCES	44
ANNEXES - FICHES ACTIONS	51
1- Faciliter les parcours de vie des familles	51
J'attends un enfant / Je recherche un mode d'accueil.....	51
J'élève un enfant	62
Je suis confronté à des difficultés de comportement d'un mineur	71
Je suis confronté à une situation de handicap.....	76
Je me sépare / Prévenir les ruptures et les conflits	87
Je cherche un emploi, une formation.....	95
2- Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires	100
La mise en place d'une coordination autour de la jeunesse, vers une politique jeunesse partagée.....	100
Le vivre ensemble	110
L'équité territoriale	115
L'accès aux droits / numérique	123
Le développement et l'animation des réseaux	130
Observation et évaluation	135

Préambule

En 2013, le gouvernement a souhaité réformer les modalités de gouvernance de la petite enfance et de l'accompagnement à la parentalité et impulser ainsi une nouvelle dynamique partenariale. Si elles n'ont pas la même ampleur, les politiques d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité répondent en effet à une même logique de services aux familles et mobilisaient les mêmes institutions et souvent les mêmes élus. Cette réforme reposait donc notamment sur le regroupement des instances locales existantes (Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant et Comité Départemental d'Accompagnement à la Parentalité) au sein d'une Commission Départemental des Services aux Familles (CDSF) et sur l'élaboration concertée de Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF), dont l'essence même est la coordination de l'action des partenaires dans l'intérêt des familles.

A la suite de la circulaire du 22 janvier 2015, généralisant la démarche à l'ensemble des départements, les partenaires du Lot-et-Garonne ont élaboré et adopté le 1^{er} schéma départemental des services aux familles du département pour la période 2016-2020. Ce Schéma se voulait être une feuille de route stratégique, un partage d'ambitions communes au service des familles et un plan d'action opérationnel dont l'objectif est de de maintenir, développer et faire connaître les services à toutes les familles lot-et-garonnaises.

Pour le 1^{er} Schéma, les 11 partenaires signataires ont fait le choix d'un Schéma ambitieux, en couvrant un large champ d'intervention. Des thématiques telles que la jeunesse, l'animation de la vie sociale ou le vivre ensemble ont donc été intégrées dans le SDSF 2016-2020. Les orientations de la convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF 2018-2022 et les 1^{er} cadrages nationaux des Schéma Départementaux 2^{ème} génération nous montre aujourd'hui que les acteurs lot-et-garonnais ont su se montrer novateurs et anticiper les enjeux futurs.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles de Lot-et-Garonne 2021-2025 : résolutement tourné vers l'opérationnalité, et la déclinaison territoriale.

Le Schéma 2016-2020 a déjà abouti au terme d'une démarche que les partenaires ont voulu participative et partenariale. Pour ce nouveau Schéma, les partenaires souhaitent désormais s'inscrire dans la continuité, en s'appuyant sur la dynamique engagée et en identifiant les axes d'amélioration mis en avant par les partenaires lors de l'évaluation du Schéma 2016-2020.

[Prendre en compte les besoins des familles](#)

L'offre de services aux familles s'inscrit dans une démarche globale et concertée couvrant tous les champs de la vie quotidienne liés au parcours de vie des familles.

Ainsi, et afin de s'adapter aux réalités locales et pouvoir répondre au mieux aux problématiques sociales et familiales (isolement, handicap, fragilités socio-économiques, éducation, usages du numérique, etc...) les partenaires ont fait le choix d'un Schéma 2021-2025 élaboré à partir des parcours de vie des familles et des situations fragilisantes. Il permettra ainsi d'apporter un cadre de cohérence pour l'action concertée de tous les partenaires, fixant des ambitions communes au service des familles.

[Une feuille de route opérationnelle](#)

Ce Schéma, se voulant au plus près des besoins des familles, doit permettre d'apporter plus d'opérationnalité dans les actions mises en œuvre par les partenaires. C'était d'ailleurs un souhait des partenaires, émis dès 2019 lors des travaux d'évaluation : proposer des actions concrètes rapidement et rationaliser les instances de travail et de concertation existantes. Depuis, la crise sanitaire de la Covid-19, en plus de venir renforcer certaines problématiques déjà prégnantes sur le territoire, a mis en avant la nécessité d'agir rapidement pour les institutions en proposant des actions concrètes aux lot-et-garonnais. Le Schéma Départemental doit permettre d'apporter le cadre de travail pour répondre à ces enjeux.

[Renforcer les liens avec les territoires](#)

L'opérationnalité de ce Schéma 2021-2025 passera également par un renforcement des liens entre les échelons départemental et local, en s'appuyant notamment sur la signature de conventions territoriales globales sur les territoires.

Les travaux menés depuis 2016 nous montrent tous que si les actions ne font pas écho aux préoccupations du territoire, elles restent sans effet. Certaines actions ont ainsi démontré la nécessité d'associer plus étroitement les territoires. Les Comités Territoriaux des Services aux Familles (CTSF), prévus dans la gouvernance du SDSF devront pour partie jouer ce rôle, en permettant de décliner au niveau local les orientations du SDSF et de faire remonter les besoins des territoires au niveau des instances départementales.

Le renforcement des liens se traduira également par la volonté affirmée d'une collectivité, se sentant concernée par une problématique, de s'investir et piloter les réflexions sur la thématique en question, avec l'appui des partenaires du Schéma, qui pourront relayer les initiatives territoriales sur d'autres collectivités. Dans le Schéma Départemental 2021-2025, il est nécessaire de laisser aux collectivités volontaires pour expérimenter, la possibilité de s'associer à une démarche expérimentale.

Aussi, l'ensemble des communautés de communes du département, en plus des trois communautés d'agglomération déjà signataires du Schéma précédent, ont été invitées à travailler à l'évolution de la gouvernance du Schéma pour plus de territorialisation, et à signer, si elles le souhaitent le SDSF 2021-2025.

Méthodologie

La démarche d'élaboration du Schéma a été lancée dès le 28 mai 2019 lors de la Conférence du Schéma Départemental des Services aux Familles, temps fort prévu à la gouvernance du SDSF 2016-2020 et permettant de rassembler l'ensemble des professionnels du champ des services aux familles. A cette occasion, les 270 acteurs présents ont été invités à travailler sur la préfiguration du nouveau Schéma en participant à divers groupes de travail animés par les membres du comité technique. Lors de ces travaux, certaines thématiques sont ressorties comme axes de travail prioritaires pour la période 2021-2025, parmi lesquels le numérique et l'accès au droit, le développement des liens sociaux et intergénérationnels, le renforcement du maillage territorial des services ou l'information aux familles.

Le 14 octobre 2020, au terme de plusieurs mois de travaux pilotés par le comité technique, les institutions signataires, réunies en comité de pilotage sous l'égide de Madame la Préfète, ont validé l'évaluation du SDSF 2016-2020 et les orientations retenues pour le Schéma Départemental des Services aux Familles de Lot-et-Garonne 2021-2025.

Les 11 et 24 mars 2021, le comité technique valide le contenu des fiches actions, élaborées de façon participative, sous l'impulsion des différents pilotes.

Le 31 mars 2021, Les signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles et leurs représentants ont convié l'ensemble des Présidents et directeurs généraux des services des EPCI afin de présenter les orientations retenues pour le SDSF 2021-2025 et de travailler, avec les EPCI, à une gouvernance permettant de renforcer les liens entre les instances départementales du Schéma et les territoires. Il s'agissait, lors de cette réunion, de réfléchir aux modalités d'implication des collectivités locales dans les travaux et les instances du SDSF afin qu'elles puissent venir faire remonter les besoins et alimenter les réflexions des partenaires, et inversement.

Le 7 mai 2021, Le Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2025, validé par la Commission Départementale des Services aux Familles, est soumis à signature des partenaires.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles doit, pour être partagé, être construit en s'appuyant sur les avis et expertises de tous les partenaires. Les orientations du Schéma s'articulent donc avec les cadres de références d'engagements partenariaux tels que la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (Ministère des solidarités et de la santé), le Schéma de prévention et de protection de l'enfance (Conseil Départemental), la Convention d'Objectif et de Gestion 2018-2022, (CNAF), le Protocole Départemental de Prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (Etat) ou les Conventions Territoriales Globales (signées localement en le Lot-et-Garonne).

AR PREFECTURE

047-200068948-20210519-DE_057_2021-DE
Regu le 26/05/2021

Enfin, au-delà de l'expertise des partenaires et des documents de cadrage, le Schéma s'appuie sur des données statistiques précises permettant d'illustrer les réalités locales, notamment les disparités territoriales et la ruralité. Il repose sur un diagnostic partagé couvrant l'ensemble des champs du Schéma et permettant de valoriser l'existant.

Les engagements des signataires

Le Schéma départemental des services aux familles constitue le cadre de cohérence pour l'action concertée de tous les partenaires qui s'engagent en faveur des familles du département. Cette démarche collective se traduit par des engagements de chacun des partenaires et par des modalités de gouvernance renouvelées. Ce document valorise les compétences et les politiques de chacun des partenaires impliqués. Il identifie également les responsabilités des différents signataires dans la mise en œuvre des actions. L'exigence de résultats est résolument partagée et sera suivie et évaluée collectivement au sein des instances de pilotage du Schéma. Les partenaires signataires s'engagent sur des objectifs partagés dans une double logique : celle de l'accès aux droits et aux services et celle de la mobilisation de tous les acteurs, et en premier lieu des familles.

Ce Schéma départemental des services aux familles se situe à la croisée de plusieurs champs de politiques publiques et traduit les priorités transverses des signataires du schéma. S'il s'inscrit en cohérence avec les dispositifs dont ils ont la responsabilité, en contribuant à certaines de leurs priorités d'intervention, il possède également sa propre identité et son propre projet. Il est dédié à l'ensemble des familles du département.

En conséquence, au titre de nos champs de compétences respectifs, et dans le cadre du Schéma Départemental des services aux familles du Lot-et-Garonne, nous, signataires, nous engageons à :

- Articuler nos politiques et nos dispositifs en faveur de l'accès aux droits et aux services de l'ensemble des familles du département ;
- Veiller à intégrer les publics fragiles dans nos programmes d'actions ;
- Mobiliser nos moyens en cohérence avec ceux des autres partenaires engagés à nos côtés dans le cadre de ce Schéma ;
- Favoriser les effets leviers des financements que nous mobilisons, pour maximiser les effets de nos actions au profit des publics que nous ciblons ;
- Mettre en œuvre et piloter les actions prévues au titre du Schéma ;
- Nous informer mutuellement des résultats obtenus, des succès et des éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de sa mise en œuvre ;
- Évaluer l'efficacité et l'efficience des actions prévues

Jean Noël Chavanne Préfet de Lot-et-Garonne	Béatrice Lavit Présidente de la CAF de Lot-et-Garonne
Sophie Borderie Présidente du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne	Jean-François Fruttero Président de la Mutualité Sociale Agricole Dordogne, Lot-et-Garonne
Patrice Lemoine Inspecteur d'Académie, DASEN	Jean Dionis du Séjour Président de l'Agglomération d'Agen
Jacques Bilirrit Président de Val de Garonne Agglomération	Guillaume Lepers Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois
Marie-Christine Lavergne De Cerval Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de Lot-et-Garonne	Eric Bramat Président du Tribunal judiciaire d'Agen

Joris Jonon Directeur de la délégation départementale de l'Ars Nouvelle-Aquitaine	Pascale Sequier Directrice territoriale déléguée Pôle Emploi
Signature des EPCI	
A ajouter après le 26/04	

Diagnostic territorial

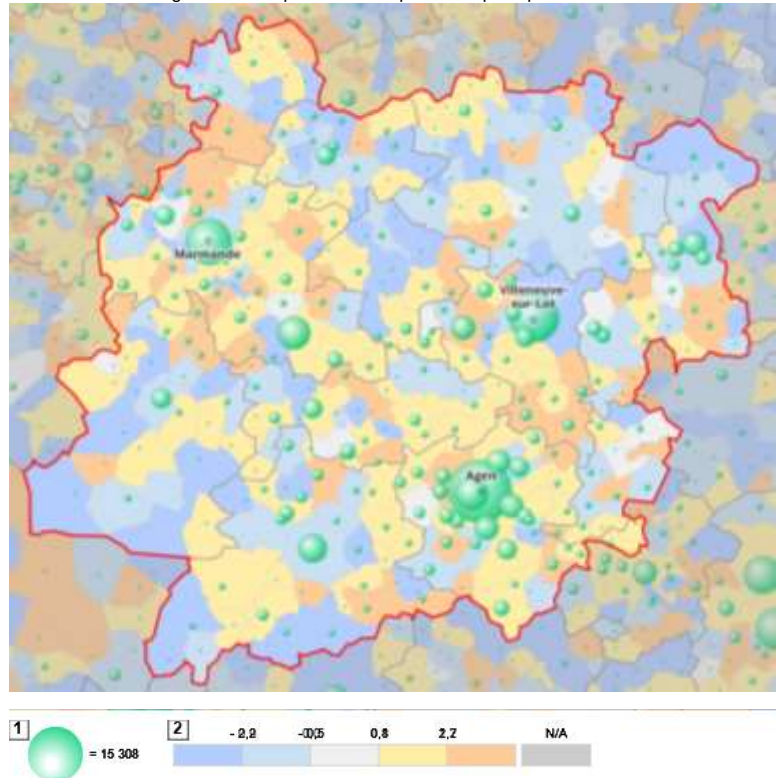
1- Le contexte territorial

a- La population

- Au 1er janvier 2017, le département du Lot-et-Garonne comprend **332 842 habitants**. C'est le 3ème département le moins peuplé de la région Nouvelle-Aquitaine.
- **Les habitants sont principalement concentrés sur les 3 aires urbaines d'Agén, Villeneuve-sur-Lot et Marmande.** Les 3 communautés d'agglomération (CA d'Agén, CA Val de Garonne Agglomération et CA du Grand Villeneuvois) regroupent près de 62% de la population du Lot-et-Garonne.
- Entre 2012 et 2017, **la population Lot-et-Garonnaise a stagné en raison d'un solde migratoire positif (+0,2% par an) qui annule un solde naturel déficitaire (-0,2% par an).**
- **Parmi les EPCI du département, seule la CA d'Agén a un solde naturel positif entre 2012 et 2017 (+0,2% par an).** La CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres a quant à elle un solde naturel nul. Pour les 11 autres, le solde naturel est déficitaire (compris entre -0,1% par an et -0,6% par an).

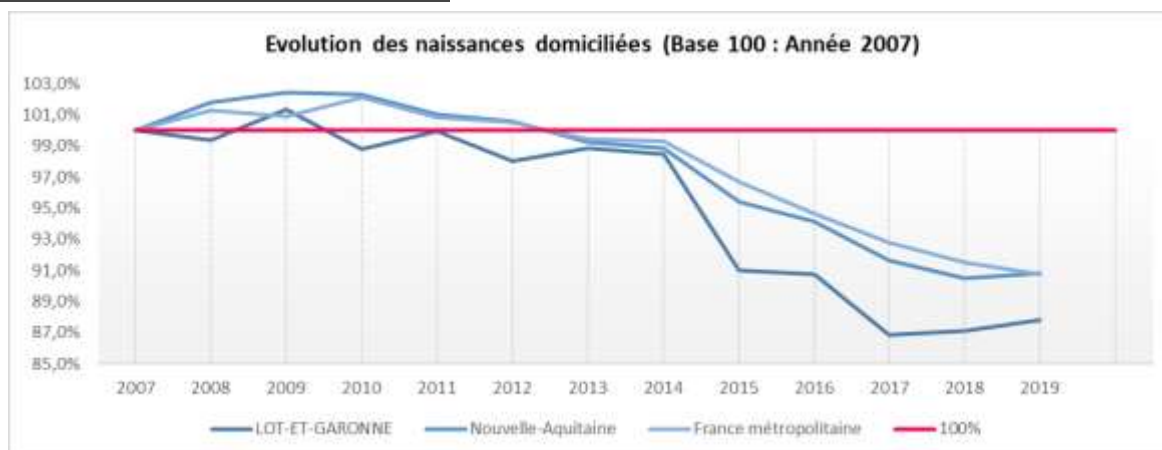
Evolution annuelle moyenne de la population, 2012-2017 (%)

– Source Insee catégories historiques du RP exploitation principale



b- Les naissances domiciliées

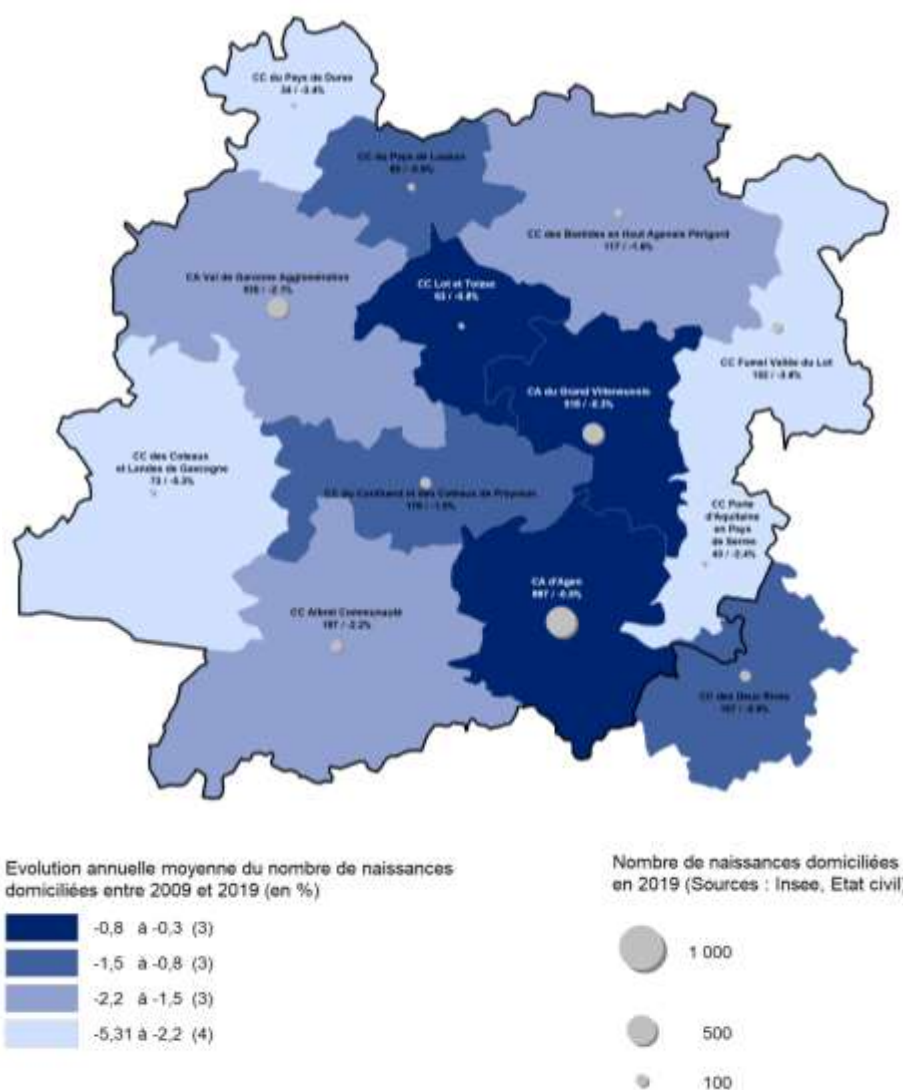
- **Sur les dix dernières années, le nombre de naissances domiciliées a fluctué et enregistre une baisse annuelle moyenne de -1,4%.** Entre 2017 et 2019, le département du Lot-et-Garonne enregistre en moyenne 2 966 naissances par an. Entre 2007 et 2009, la moyenne s'élevait à 3 407 naissances. Comparée à la région Nouvelle Aquitaine et à la France métropolitaine, la baisse des naissances est plus rapide sur le département du Lot-et-Garonne (Région : -1,1% par an et FM : -0,9% par an). C'est entre 2014 et 2015 que la chute est la plus importante au niveau du département (-7,6%).



Selon les communautés de communes, l'évolution annuelle des naissances entre 2009 et 2019 varie entre -5,3% (CC des Coteaux et Landes de Gascogne) et -0,3% (CA du Grand Villeneuveois). **L'ensemble des Epci enregistre une baisse des naissances entre 2009 et 2019.**

Carte : Evolution annuelle moyenne des naissances domiciliées entre 2009 et 2019 (Source : Insee,

Etat civil)

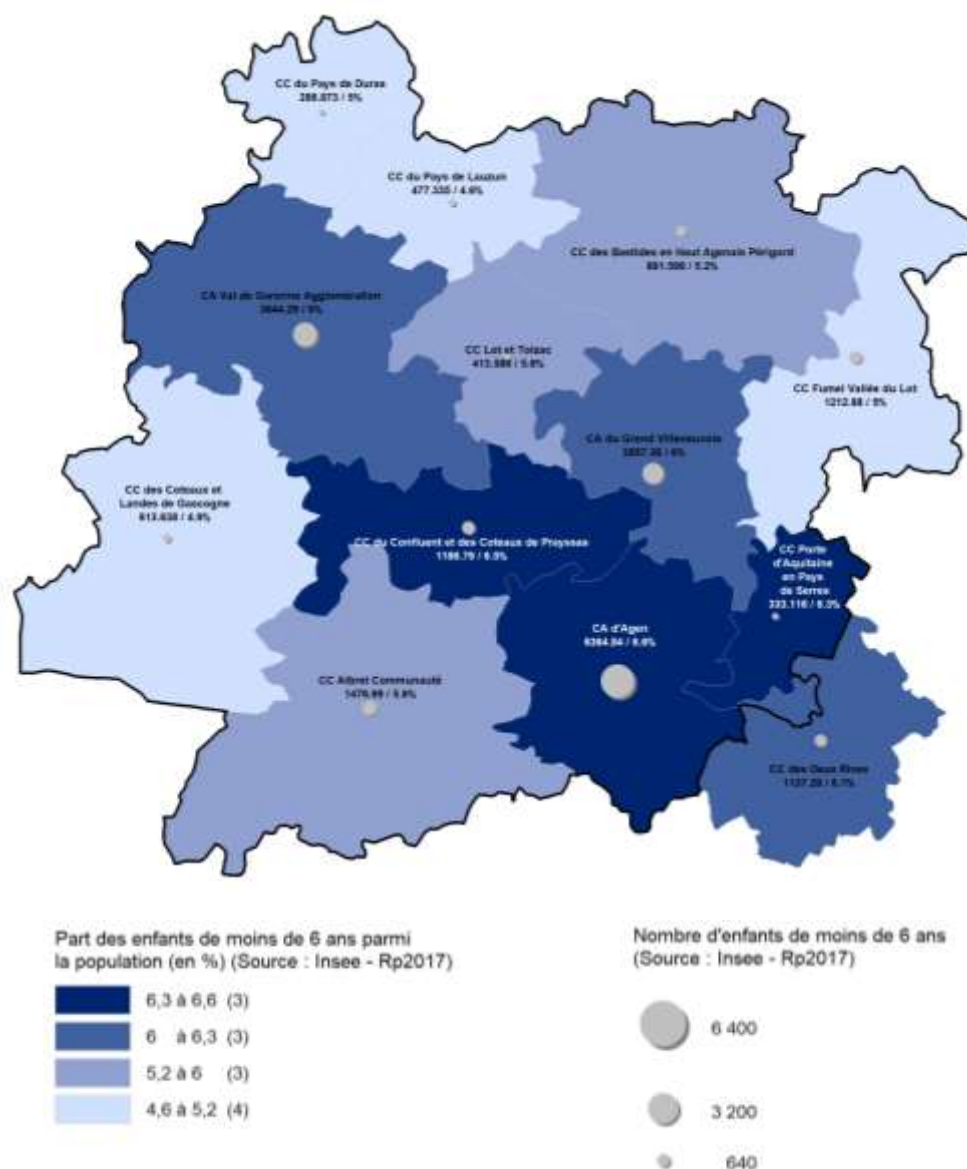


c- Répartition de la population par tranche d'âge

Avec 19 789 enfants de moins de 6 ans, les jeunes enfants représentent 5,9% de la population Lot-et-Garonnaise. Selon les territoires, cette proportion varie entre 4,6% (CC du Pays de Lauzun) et 6,6% (CA d'Agen).

Le département du Lot-et-Garonne est un département âgé. Les 65 ans et plus représentent plus du quart de la population (25,6% contre 19,6% en France métropolitaine). Les moins de 20 ans restent bien présents mais dans une moindre mesure : 21,6% contre 24,1% en France métropolitaine.

Carte : Nombre et proportion d'enfants de moins de 6 ans dans la population (Source : INSEE – RP2017)



➤ Age des enfants allocataires

Le département du Lot-et-Garonne compte 56 833 enfants de moins de 25 ans à charge d'allocataires au 31/12/2019. Plus de 28% des enfants ont moins de 6 ans (28,4% contre

29,6% en France métropolitaine). Les 6 à 11 ans représentent près du tiers des enfants à charge (32,8%)

Tableau : Répartition par âge des enfants allocataires au 31/12/2019

	Département du Lot-et-Garonne		France métropolitaine
Moins de 3 ans	7 867	13,8%	14,6%
Les 3-5 ans	8 254	14,5%	15,0%
Les 6-11 ans	18 614	32,8%	32,7%
Les 12-15 ans	12 341	21,7%	20,7%
Les 16-17 ans	5 391	9,5%	8,9%
Les 18-24 ans	4 366	7,7%	8,2%

Source : Caf – BCA_1219

d- Structure familiale et parentalité

➤ Les familles monoparentales

Au 31/12/2019, plus de 29 200 familles bénéficient de prestations versées par la Caf.

La population allocataire du département du Lot-et-Garonne se caractérise par une proportion plus importante de familles monoparentales qu’au niveau France métropolitaine avec 16,0% de monoparents parmi la population allocataire contre 14,8% en France métropolitaine.

Selon les communautés de communes, la représentativité des familles monoparentales dans la population allocataire varie entre 14,3% (CC Porte d’Aquitaine en Pays de Serres) et 16,7% (CA Val de Garonne Agglomération). Une part importante est observée dans les communautés d’agglomération et leurs alentours (CA Val de Garonne Agglomération, CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas, CA du Grand Villeneuvois et CA d’Agen) où la proportion de monoparents dépasse la moyenne départementale.

Selon les communautés de communes, la composition familiale des allocataires diffère, ce qui permet de caractériser les territoires :

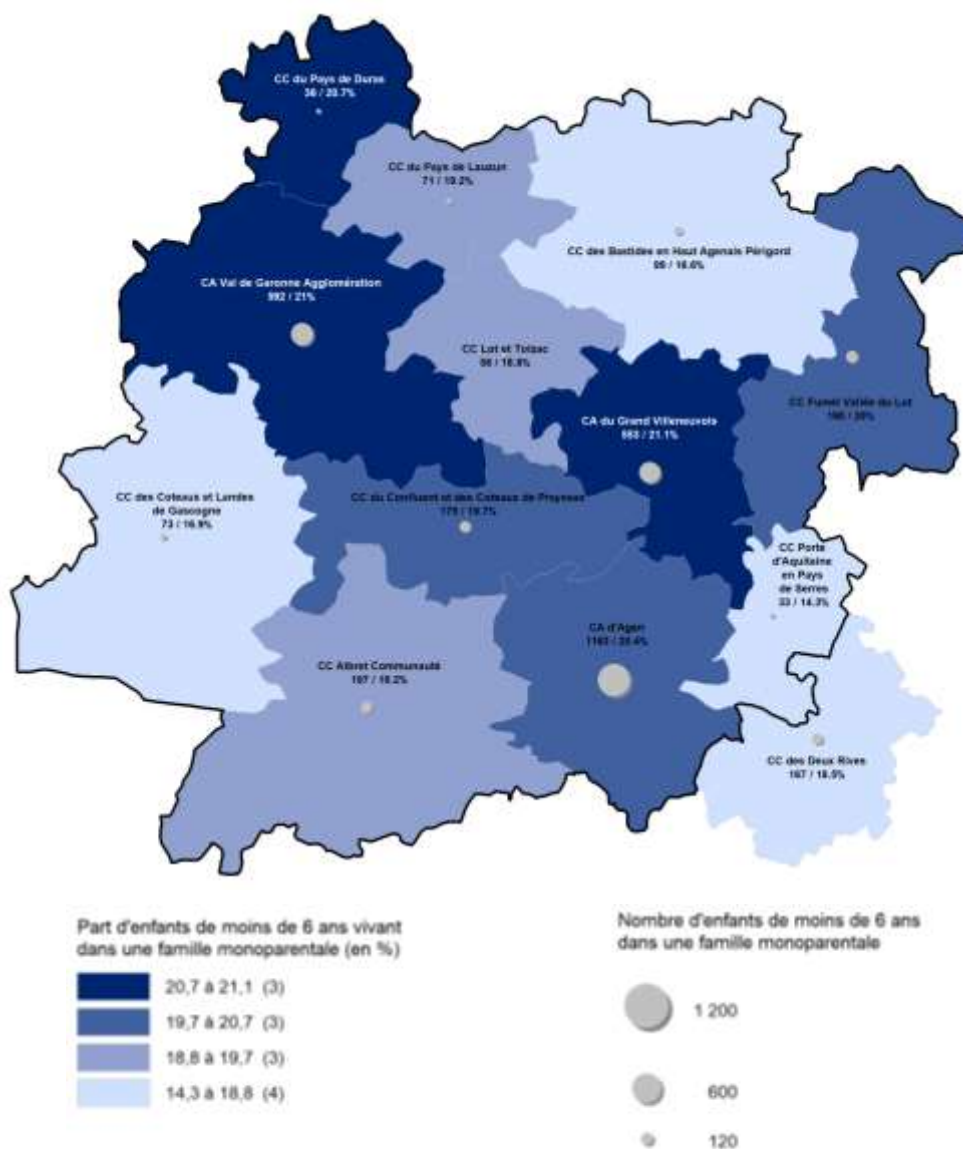
- les territoires avec une forte proportion de monoparents : CA Val de Garonne Agglomération, CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas, CA du Grand Villeneuvois et CA d’Agen,
- ceux avec une forte représentativité des couples avec enfants : CC Porte d’Aquitaine en Pays de Serres, CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas, CC du Pays de Duras, CC des deux Rives, CC des Bastides en Haut Agenais Périgord,
- ceux avec une forte proportion de personnes isolées : CA d’Agen, CC des Coteaux et Landes de Gascogne, et CC Fumel Vallée du Lot.

Plus de la moitié des familles monoparentales ont un seul enfant à charge (52,5%). Néanmoins elles sont 14,8% à avoir trois enfants ou plus à charge (15,8% en France métropolitaine).

Près de 14 400 enfants mineurs vivent au sein d'une famille monoparentale, soit 27,4% des enfants de moins de 18 ans (contre 24,1% en France métropolitaine). Chez les enfants de moins de 6 ans cela représente plus de 3 200 enfants, qui vivent avec un seul de leurs parents, soit 20,1% des enfants de cette classe d'âge (contre 17,8% en France métropolitaine).

C'est sur les trois communautés d'agglomération que l'on observe les plus fortes proportions d'enfants en bas âge vivant avec un seul de leurs parents : environ un enfant sur cinq.

Carte : Les enfants de moins de 6 ans vivant au sein d'une famille monoparentale en 2019 (Source : Caf, Bca 1219)



➤ Les séparations

Sur l'année 2020, près de 1 060 séparations ont été observées parmi les couples avec enfants. C'est ainsi plus de 4 couples sur 100 qui se sont séparés sur l'année au niveau du Lot-et-Garonne. Selon les territoires, cette proportion varie entre 2,8% (CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas) et 4,5% (CA Val de Garonne Agglomération et CC Albret communauté).

Tableau : Evolution des séparations entre 2017 et 2020 parmi les couples avec enfant(s) à charge :

	2017	2018	2019	2020	Evol annuelle moyenne entre 2017 et 2020
Nombre de séparations	1 006	998	1 091	1 057	+ 1,7%
Part des séparations parmi les couples avec enfant(s)	3,8%	3,9%	4,3%	4,1%	+ 0,1 points

Source : Caf – FR2mmaa

➤ Les familles nombreuses

Si un tiers des familles n'ont qu'un seul enfant à charge (33,7%), les familles nombreuses (3 enfants et plus) représentent 20,7% de l'ensemble des familles allocataires du département (contre 22,9% en France métropolitaine).

Parmi les couples, ceux ayant 2 enfants sont majoritaires (52,1% proportion proche de celle observée en France métropolitaine, 52,6%) et près de 24% ont 3 enfants ou plus (23,6% contre 25,9% en France métropolitaine).

➤ Les enfants porteurs de handicap

Sur le département du Lot-et-Garonne, 1 757 enfants bénéficient de l'allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH) au 31/12/2019, soit 3,1% des enfants de moins de 21 ans (contre 2,5% en France métropolitaine).

Près de 2 enfants sur 5 ont entre 6 et 11 ans (39,2% contre 41,7% en France métropolitaine). Chez les enfants de moins de 6 ans, 203 enfants bénéficient de l'AEEH, soit 1,3% des enfants de cette tranche d'âge (contre 1% en France métropolitaine).

Tableau : Répartition par âge des enfants bénéficiaires de l'AEEH au 31/12/2019

	Département du Lot-et-Garonne			France métropolitaine	
	Nb	Répartition en %	% dans la pop étudiée	Répartition en %	% dans la pop étudiée
Moins de 3 ans	42	2,4%	0,5%	2,3%	0,4%
Les 3-5 ans	161	9,2%	2,0%	9,9%	1,6%
Les 6-11 ans	688	39,2%	3,7%	41,7%	3,1%
Les 12-15 ans	533	30,3%	4,3%	22,4%	3,2%
Les 16-17 ans	196	10,2%	3,6%	10,2%	2,8%
Les 18-20 ans	137	7,8%	3,4%	8,5%	2,7%
	1 757	100%	3,1%	100%	2,5%

Source : Caf – BCA_1219

e- Vulnérabilité : pauvreté, précarité des populations

En Lot-et-Garonne, 17,0% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2017 contre 14,5% en France métropolitaine.

Tableau : Le revenu des ménages

	Nombre de ménages fiscaux en 2017	Part des ménages fiscaux imposés en 2017, en %	Médiane du revenu disponible mensuel par unité de consommation en 2017, en euros	Taux de pauvreté en 2017, en %
Lot-et-Garonne	147 757	42,1	1 608	17,0
France métropolitaine	27 409 461	52,1	1 759	14,5

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal

➤ Le taux de chômage

Avec près de 20 700 lot-et-garonnais de 15 à 64 ans au chômage, la part d'habitants du Lot-et-Garonne au chômage s'élève à 10,7%, proportion supérieure de 0,8 points à celle observée en France métropolitaine.

Chez les femmes, la part d'entre-elles au chômage atteint 11,0%. Cette proportion est plus élevée que celle observée en France métropolitaine.

Chez les jeunes de 15 à 24 ans, le taux de chômage est encore plus important et atteint 13,7% (contre 11,2% en France métropolitaine).

Tableau : Taux de chômage par catégorie

	Nombre de jeunes de 15 à 24 ans révolus au chômage	Part de jeunes de 15 à 24 ans révolus au chômage	Nombre de femmes de 15 à 64 ans révolus au chômage	Part de femmes de 15 à 64 ans révolus au chômage	Nombre d'habitants de 15 à 64 ans révolus au chômage	Part d'habitants de 15 à 64 ans révolus au chômage
Lot-et-Garonne	4 393	13,7%	10 884	11,0%	20 687	10,7%
France métropolitaine	851 806	11,2%	2 038 291	10,0%	4 002 352	9,9%

Source : Insee – RP2017

Selon les territoires, le taux de chômage chez les 15-64 ans varie entre 8,3% (CC du Pays de Duras) et 12,2% (CA du Grand Villeneuvois).

➤ Les foyers allocataires à bas revenus

A fin 2019, plus de 19 800 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 096 euros par mois, ce qui représente 36,8% des allocataires du département dont les ressources sont connues. Le département du Lot-et-Garonne est davantage marqué par la pauvreté qu'au niveau France métropolitaine (34,6%).

Tableau : foyers allocataires et personnes couvertes à bas revenus

	Département Lot-et-Garonne	France métropolitaine
Allocataires à bas revenus	19 833	3 957 770
Population couverte à bas revenus	43 662	8 791 403
Part des allocataires à bas revenus	36,8%	34,6%

Source : Caf – BCA_1219

La situation familiale des allocataires à bas revenus dans le département du Lot-et-Garonne diffère sensiblement de celle observée au niveau France métropolitaine : les familles monoparentales sont plus représentées.

Tableau : situation familiale des foyers allocataires à bas revenus

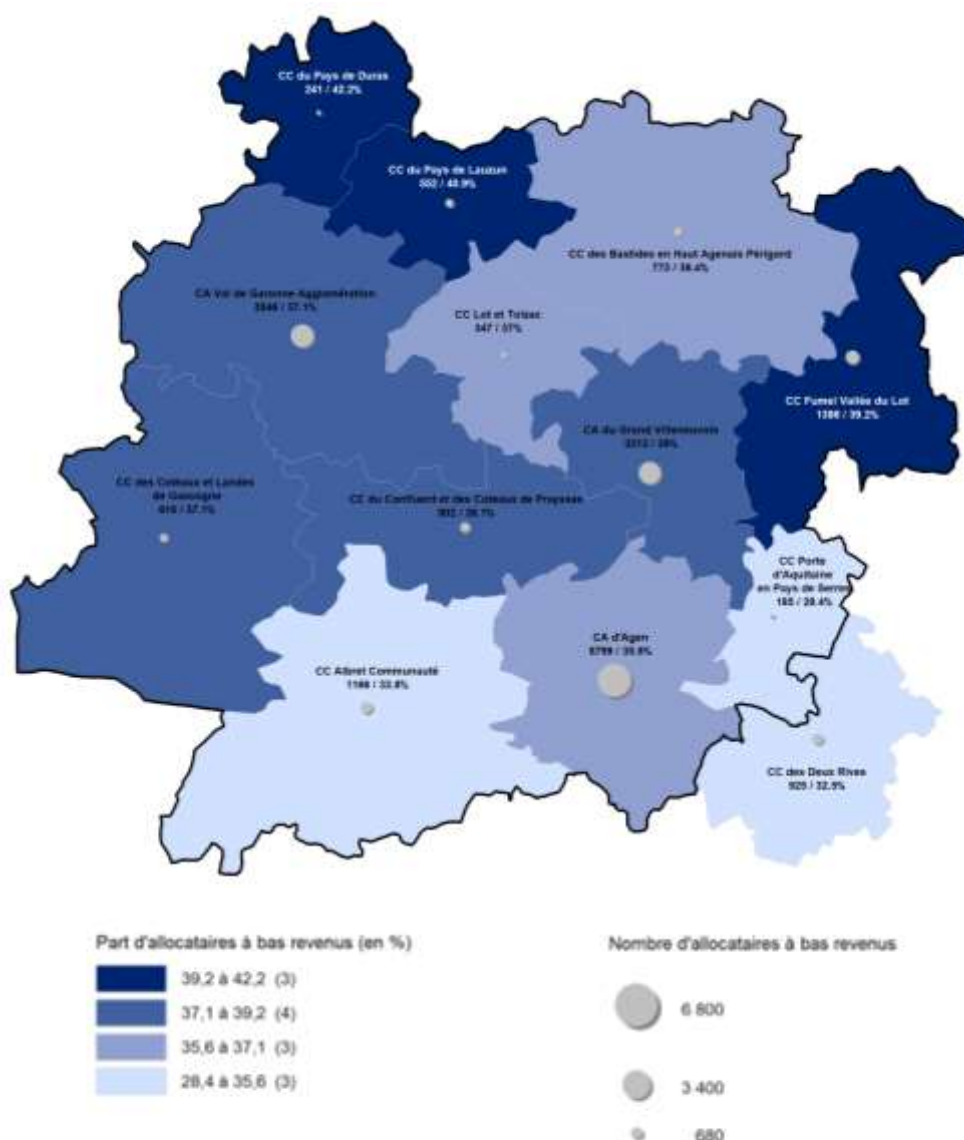
	Département Lot-et-Garonne		France métropolitaine
Isolés	9 646	48,6%	48,8%
Couples sans enfant	887	4,5%	4,6%
Familles monoparentales	5 419	27,3%	26,3%
Couples avec enfant(s)	3 881	19,6%	20,3%

Source : Caf – BCA_1219

Plus le nombre d'enfants est élevé, plus les familles sont touchées par la pauvreté. Ainsi, dans le Lot-et-Garonne, au sein des familles allocataires monoparentales ayant 3 enfants ou plus, 72,2% d'entre-elles vivent sous le seuil de bas revenus (contre 66,9% en France métropolitaine).

Selon les communautés de communes du département du Lot-et-Garonne, la part d'allocataires à bas revenus varie de 28,4% (CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres) à 42,2% (CC du Pays de Duras). Les territoires davantage marqués par la pauvreté, avec un taux de bas revenus supérieur à la moyenne départementale, apparaissent dans la carte ci-dessous dans les deux teintes de bleu les plus soutenues. Le nord et l'est du département concentrent les plus fortes proportions de bas revenus.

Carte : Allocataires sous le seuil de bas revenus en 2019 (Source : Caf, BCA_1219)



➤ Enfants des foyers allocataires à bas revenus

Près de 16 900 enfants mineurs vivent dans un foyer allocataire précaire, soit près d'un tiers des enfants allocataires de moins de 18 ans (32,2% contre 27,7% en France métropolitaine). Dans toutes les catégories d'âge les enfants lot-et-garonnais sont davantage marqués par la pauvreté qu'au niveau France métropolitaine.

Tableau : répartition par âge des enfants d'allocataires à bas revenus

	Moins de 3 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-17 ans
Lot-et-Garonne					
Enfants à bas revenus	2 238	2 731	5 754	4 143	2 029
Part d'enfants à bas revenus	28,4%	33,1%	30,9%	33,6%	37,6%
France métropolitaine					
Enfants à bas revenus	510 830	563 434	1 129 880	781 964	390 001
Part d'enfants à bas revenus	26,4%	28,3%	26,1%	28,5%	33,0%

Source : Caf – BCA_1219

➤ La dépendance des allocataires aux prestations Caf

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. Dans le département du Lot-et-Garonne, pour près de 28% des allocataires, les prestations constituent au moins la moitié de leurs revenus (27,9% contre 25,2% en France métropolitaine) et pour 16,4% d'entre eux, elles constituent leurs seules ressources financières (contre 14,7% en France métropolitaine).

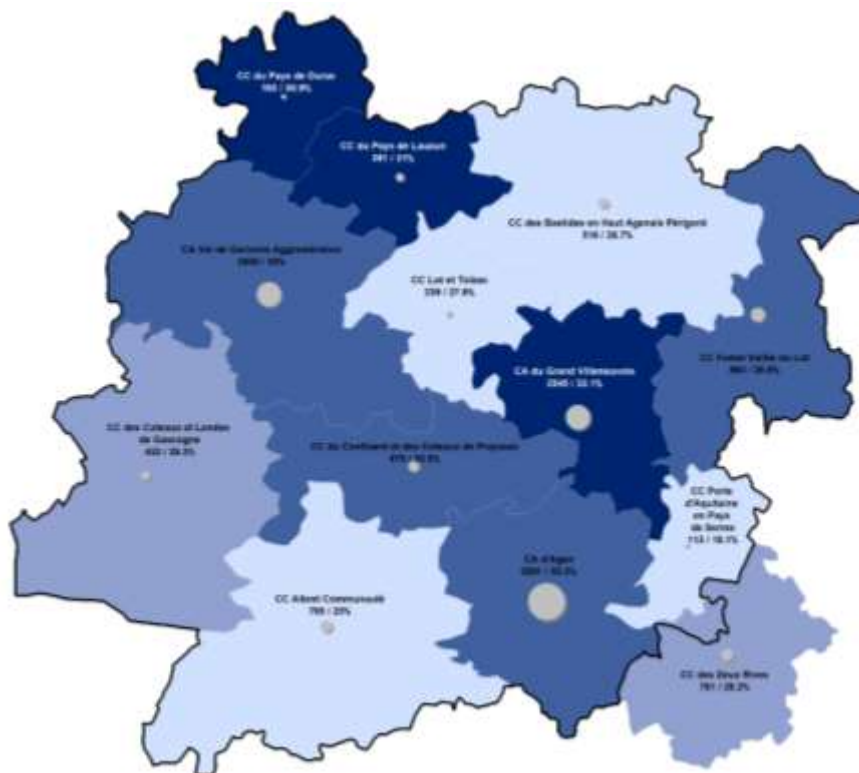
Selon les territoires, la part d'allocataires dépendants à 50% et plus des prestations varie entre 19,0% (CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres) et 30,9% (CA du Grand Villeneuvois).

➤ Les bénéficiaires de minima sociaux

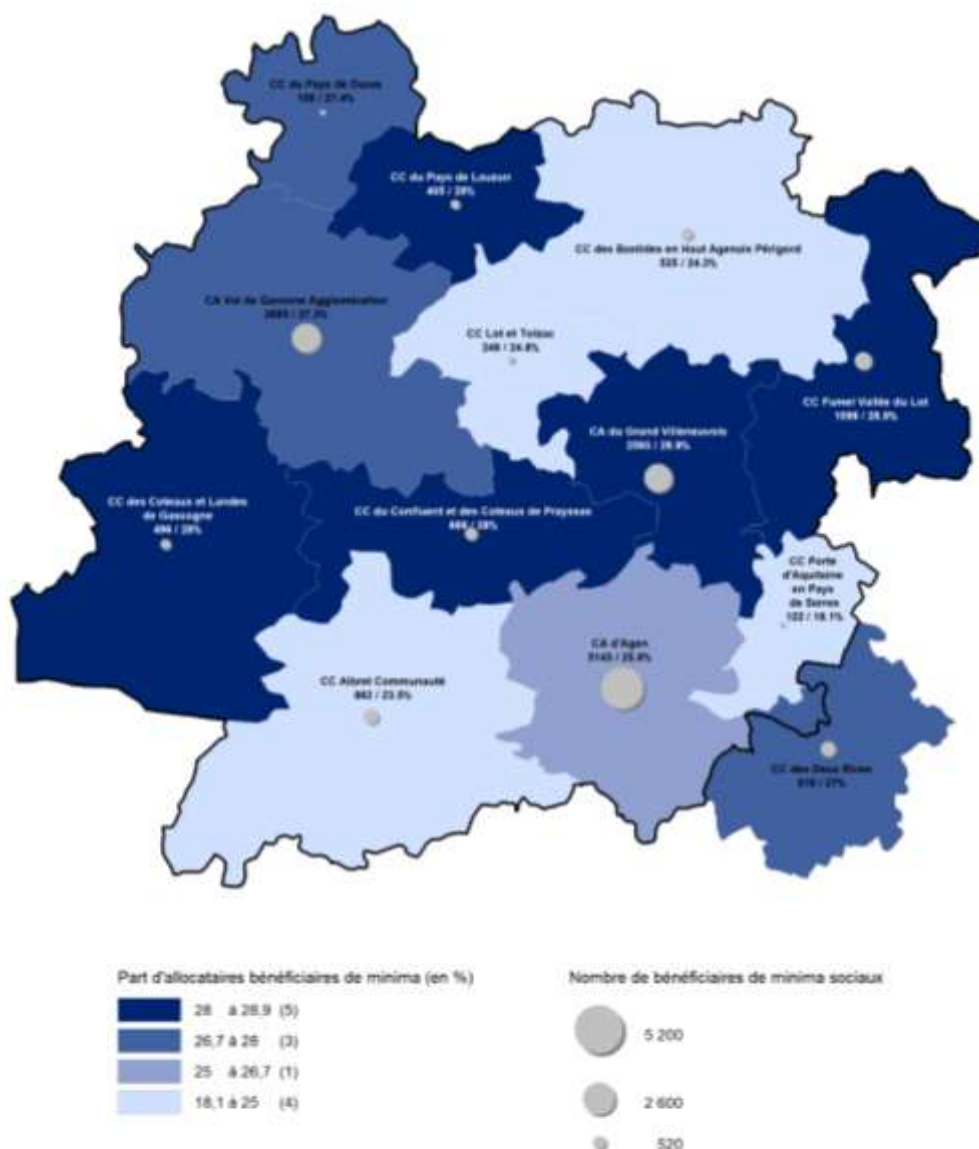
A fin 2019, près de 15 200 allocataires bénéficient d'au moins une prestation de minima sociaux (RSO, AAH ou RSA socle de droit commun), soit 24,9% de la population allocataire (contre 21,3% en France métropolitaine).

Selon les territoires, la part d'allocataires bénéficiaires de minima sociaux varie entre 19,1% (CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres) et 27,7% (CC Fumel Vallée du Lot). Les territoires colorés dans les deux teintes de bleus foncés ont un taux de bénéficiaires de minima sociaux supérieur à la moyenne départementale.

Carte : Les allocataires dépendants à 50% et plus des prestations



Carte : Les allocataires bénéficiaires de minima sociaux

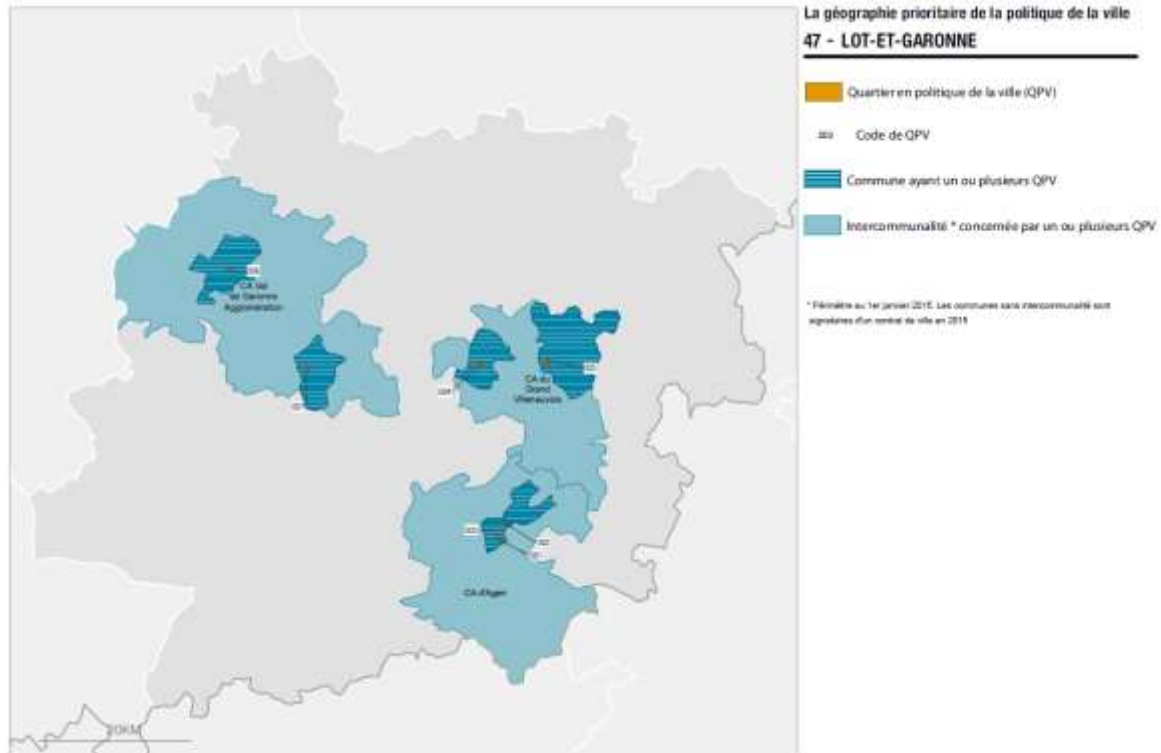


f- Les quartiers politique de la ville

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle géographie d'intervention (qui remplace les ZUS, ZRU, CUCS, ...) 3 contrats de villes ont été signés sur le département du Lot-et-Garonne au niveau des 3 communautés d'agglomérations. Sur ces 3 contrats, 7 quartiers prioritaires sont ciblés :

- Sur la CA d'Agon :
 - o Rodrigues – Barleté (QP047001)
 - o Montanou (QP047002)
 - o Pin (QP047003)
- Sur la CA du Grand Villeneuvois :

- Bastide au bord du Lot (QP047004)
 - Bastide (QP047005)
- Sur la CA Val de Garonne Agglomération
- Baylac Gravette (QP047006)
 - Cœur de ville (QP047007)



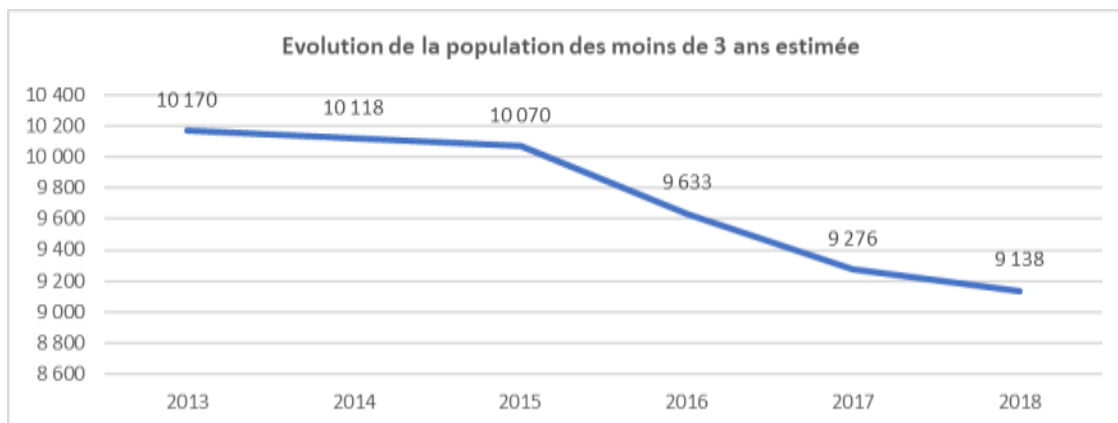
	Population municipale 2013	Nombre total de foyers allocataires percevant au moins une prestation Caf	Part de la Population couverte par les données Caf	Part de familles allocataires monoparentales	Part d'allocataires à bas revenus
Rodrigues - Barteté	1 963	615	86,0%	28,1%	64,9%
Montanou	1 860	513	75,4%	22,0%	63,6%
Pin	1 482	676	71,2%	14,6%	49,6%
Bastide Au Bord Du Lot	1 118	341	60,3%	14,7%	57,5%
Bastide	2 520	1188	73,6%	14,6%	52,3%
Baylac Gravette	1 697	409	50,4%	21,5%	61,9%
Coeur De ville	1 084	398	72,9%	19,6%	57,4%

Source : Insee Rp2013, Caf Bizi1219

2- L'offre d'accueil de l'enfant

➤ Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans

Depuis 2013 le nombre d'enfants de moins de 3 ans a diminué annuellement de -2,1% soit une diminution de 1 032 enfants en 5 ans. Cette baisse est liée à la chute de la natalité.



a- Evolution de la capacité théorique d'accueil

Avec un total de près de 5 200 places, la capacité théorique¹ d'accueil du Lot-et-Garonne s'élève en 2018 à un peu moins de 57 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit une proportion en-dessous de celle observée au niveau du national (59,3). Elle varie de 38,1 (CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres) à 63,0 (CA d'Agen) selon les communautés de communes.

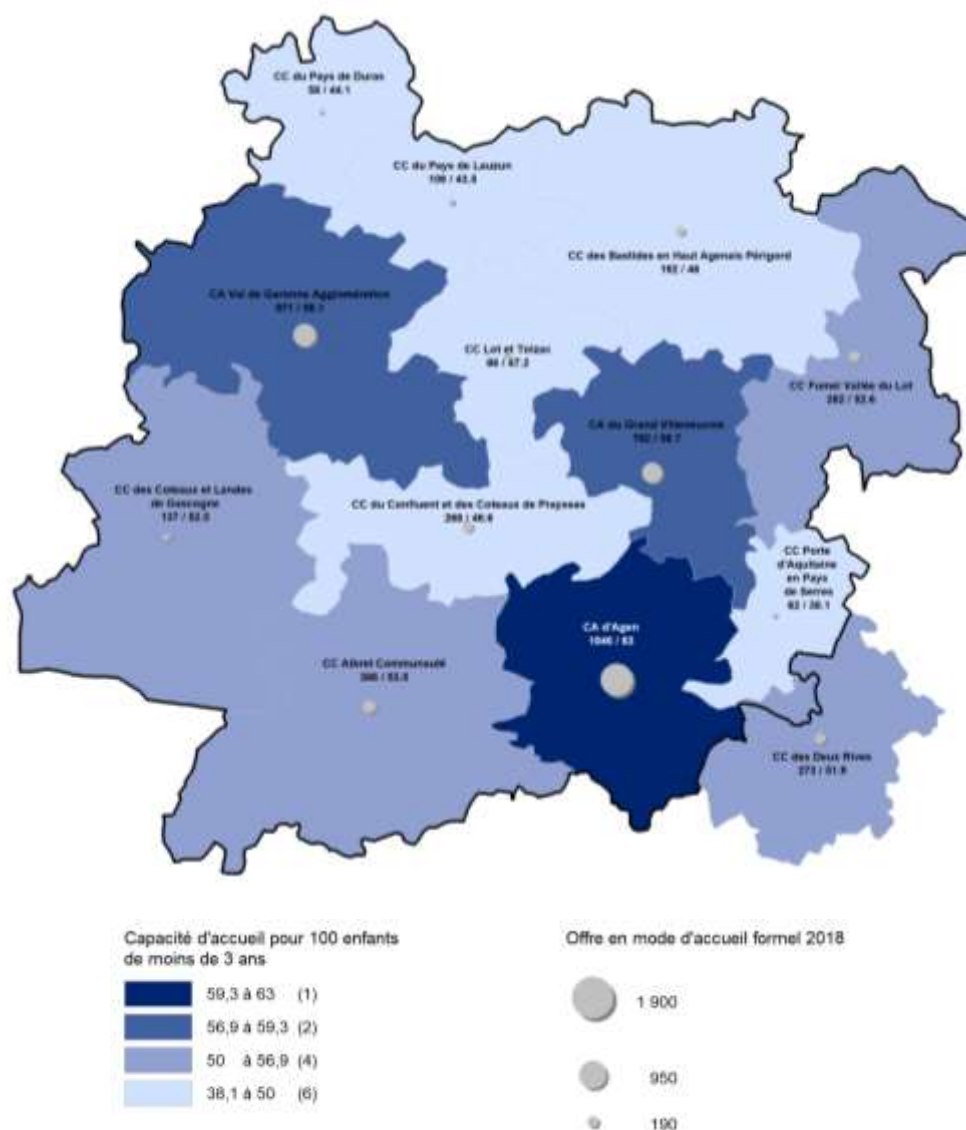
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	evol 2013/2018
Département du Lot et Garonne							
Capacité d'accueil	5 329	5 336	5 328	5 232	5 110	5 198	-2,5%
Capacité d'accueil pour 100	52,4	52,7	52,9	54,3	55,1	56,9	+4,5 pts
National							
Capacité d'accueil pour 100	55,1	56,1	56,7	57,8	58,9	59,3	+4,2 pts

Source : Cafdata : <http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

¹ La capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans rend compte d'un « potentiel » d'enfants couverts par les modes de garde extérieurs aux familles, en mettant en rapport une offre d'accueil en nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans.

L'offre théorique correspond à un instant donné au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en Eaje, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et auprès de salariés à domicile. Elle ne doit donc pas tenir compte de l'usage réel de ces places. Cependant, trois exceptions existent pour lesquelles on ne connaît pas l'offre théorique : l'accueil à domicile, les places proposées par les micro-crèches non financées par la Psu et les places en classes préélémentaires destinées aux moins de 3 ans.

Carte : Capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2018



Entre 2013 et 2018, la capacité d'accueil globale a diminué moins rapidement que le nombre d'enfants de moins de 3 ans, ce qui a eu pour effet une augmentation progressive du taux de couverture en mode de garde. Seules les trois communautés d'agglomérations présentent une capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans au dessus de la moyenne départementale.

Sur les territoires ruraux :

- Une communauté de communes présente un taux en-dessous de 40 places pour 100 enfants : CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres,
- Cinq epci présentent des taux compris entre 40 et 50 places pour 100 enfants : CC du Pays de Lauzun, CC du Pays de Duras, CC des Bastides en Haut Agenais Périgord, CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas et CC Lot-et-Tolzac

En comparaison avec les départements limitrophes, le département du Lot-et-Garonne présente la plus basse capacité d'accueil pour 100 enfants.

En 2018, près de 59% de la capacité d'accueil du département du Lot-et-Garonne est couverte par l'offre des assistants maternels prépondérante dans le département (contre 56% pour le national). L'accueil en Eaje est quasiment identique qu'au niveau national avec près d'un tiers des places d'accueil (32,2% contre 34%). Les places en préscolarisation sont davantage présentes dans l'offre globale d'accueil au niveau du département du Lot-et-Garonne qu'au niveau national : 7,8% contre 6,6%.

Tableau : répartition de la capacité théorique d'accueil en 2018 par mode d'accueil

	Lot-et-Garonne		National
Assistants maternels employés directement par des particuliers	3 056	58,8%	56,0%
Salariés à domicile	64	1,2%	3,5%
Accueil en Eaje	1 674	32,2%	34,0%
Ecole maternelle	404	7,8%	6,6%
Capacité théorique d'accueil par l'ensemble des modes d'accueil « formel »	5 198	100%	100%

Source : ONaPE

b- Evolution de l'offre d'accueil collective

➤ Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

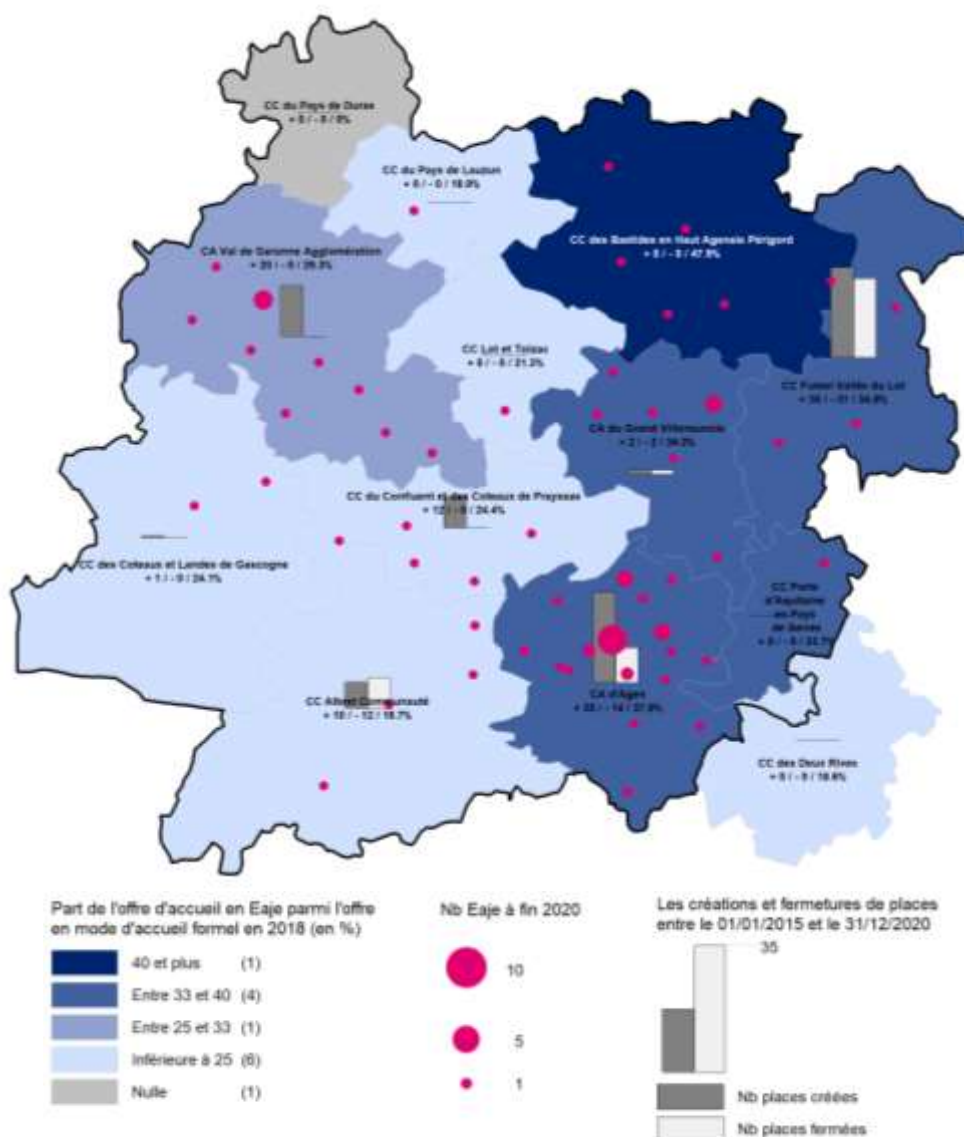
Le Lot-et-Garonne comprend à fin 2020, 73 Eaje pour une capacité d'accueil de 1 694 places. Depuis fin 2014, 6 nouveaux Eaje ont été ouverts (sur les 5 communautés de communes suivantes : 1 sur la CA Val de Garonne Agglomération, 2 sur la CA d'Agen, 1 sur la CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas, 1 sur la CC Fumel Vallée du Lot et 1 sur la CC Albret communauté) et 3 ont fermé (sur les 2 communautés de communes : 2 sur CC Fumel Vallée du Lot et 1 sur CC Albret communauté). C'est ainsi 115 places nouvelles d'accueil qui ont été créées et 59 places qui ont été fermées soit un différentiel de 56 places entre fin 2014 et fin 2020.

Tableau : Evolution des places et structures Eaje

	Situation à fin 2014	Situation à fin 2020	Evolution entre fin 2014 et fin 2020
Nombre d'Eaje	70	73	+ 3
Dont micro-crèches	11	16	+ 5
Dont financement Paje	2	4	+ 2
Nb de structures ouvertes sur la période			+ 6
Nb de fermetures de structures sur la période			- 3
Nb de places agréées	1 638	1 694	+ 56
Nb de places ouvertes sur la période			+ 115
Nb de places fermées sur la période			- 59

Source : Caf

Carte : L'offre en Eaje

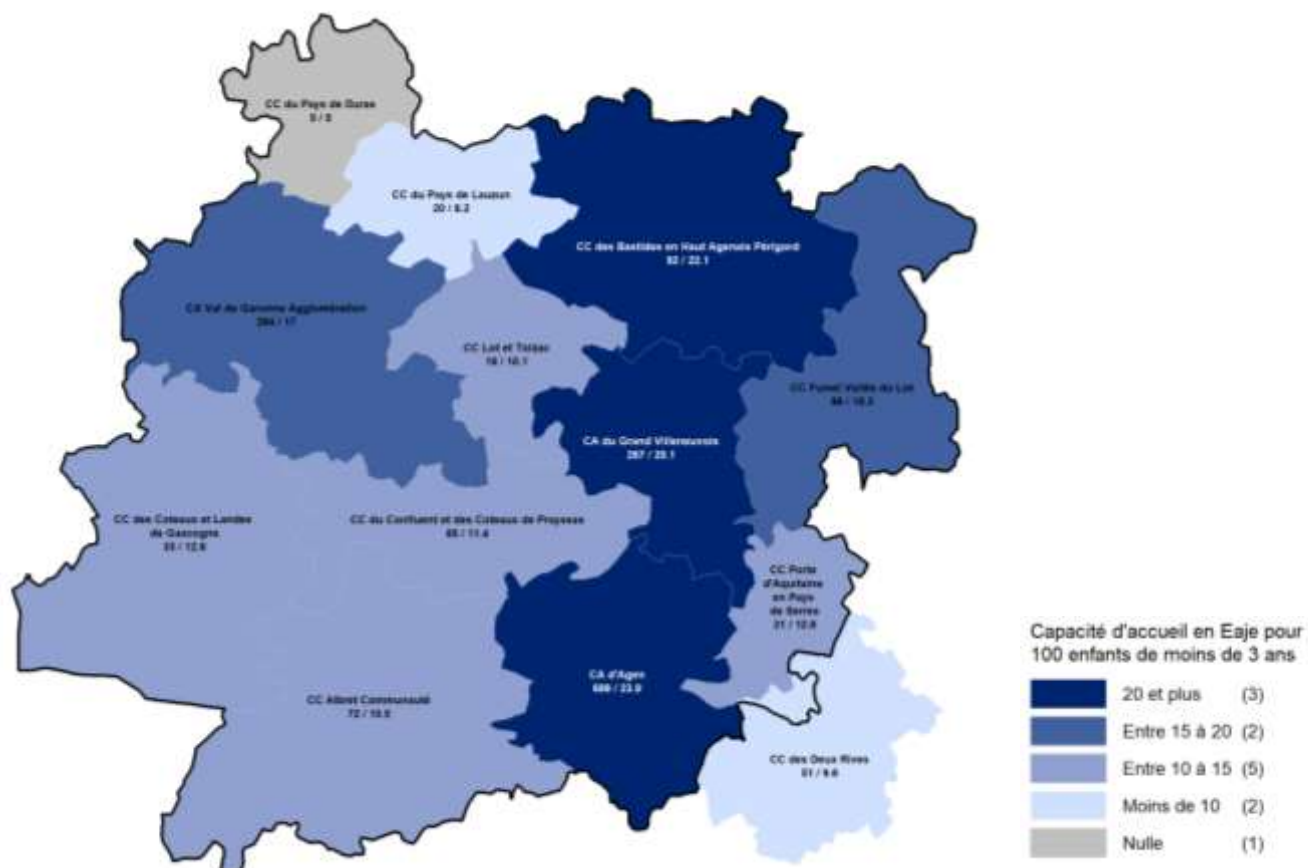


En 2018, la capacité d'accueil en EAJE s'élève à 18,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Depuis 2013, le nombre de places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans a progressé de + 2,9 points.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	evol 2013/2018
Capacité d'accueil en Eaje	1571	1648	1677	1680	1682	1674	+6,6%
Capacité d'accueil en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans	15,4	16,3	16,7	17,4	18,1	18,3	+2,9 points

Selon les territoires, le taux de couverture en EAJE varie de 0% (CC du Pays de Duras ne comprend aucun Eaje) à 23,9% (CA d'Agen). C'est au niveau des communautés d'agglomération et l'est du département que l'on observe les taux de couverture en Eaje les plus élevés.

Carte : capacité d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2018



Près de 82% des places en Eaje sont proposées dans un accueil collectif.

8 Eaje ont une amplitude horaire d'accueil qui répond à des horaires atypiques. 7 sont situés sur la CA d'Agen et un sur la CA Val de Garonne Agglomération.

Les 69 Eaje Psu ont accueilli en 2019, 1 528 enfants dont les familles ont des revenus modestes, soit 44,2% des enfants accueillis au cours de l'année.

Tableau : Répartition des places en Eaje selon le type de structure :

	Nb Eaje En 2020	Nb de places en Eaje en 2020	%	Nb Eaje ayant une amplitude horaire répondant à des horaires atypiques	Part de familles modestes dans les Eaje Psu (données activité 2019)
Accueil collectif	54	1 387	81,9%	3	44,2%
Accueil familial	3	147	8,7%	3	28,3%
Micro-crèche	16	160	9,4%	2	54,1%
Ensemble des Eaje	73	1 694	100%	8	44,2%

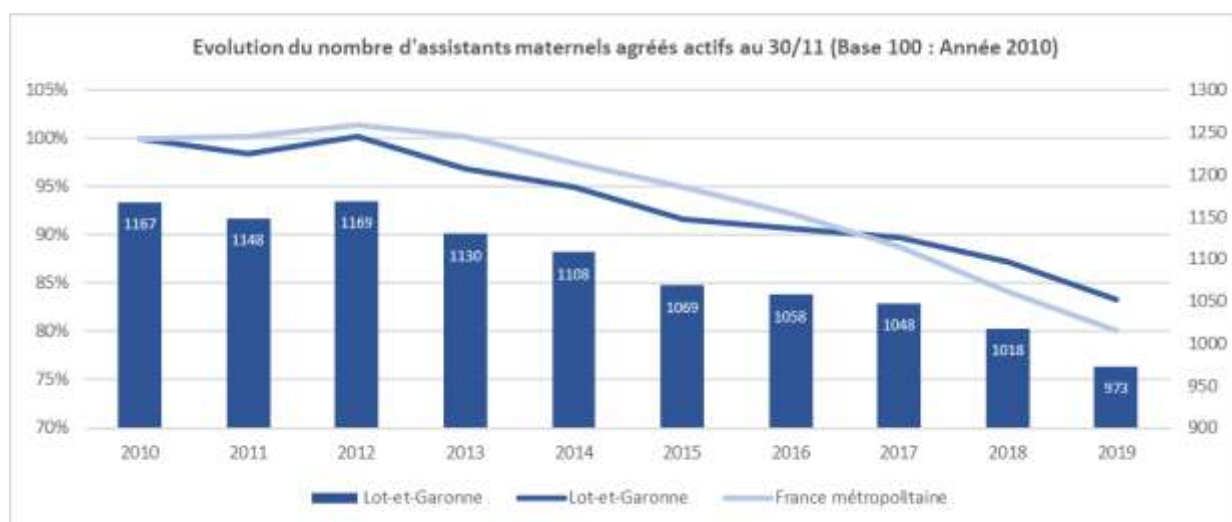
➤ Les écoles accueillant les enfants de moins de 3 ans

En 2018, 404 places d'accueil en préscolarisation sont proposées sur le département du Lot-et-Garonne. Au regard du nombre d'enfants de moins de 3 ans, la capacité d'accueil en préscolarisation est d'un peu plus de 4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (4,4 contre 3,9 au niveau national).

c- Evolution de l'offre d'accueil individuelle

➤ Les Assistants Maternels

En 2019, le département du Lot-et-Garonne comprend 973 assistants maternels en activité. **En 9 ans, le nombre d'assistants maternels a diminué de -16,6% (contre -19,9% en France métropolitaine) soit une diminution annuelle moyenne de -2%.**



Plus d'un quart des assistants maternels du département ont 55 ans et plus (25,8%) et plus de 10% ont au moins 60 ans (10,1%). D'ici, les cinq prochaines années, ces 251 professionnels seront susceptibles d'arrêter leur activité. Selon les communautés de communes, on observe des disparités. C'est sur la CC Albret communauté que le besoin de renouvellement de la profession est la plus forte avec une proportion d'assistants maternels de 55 ans et plus qui atteint 43,4%.

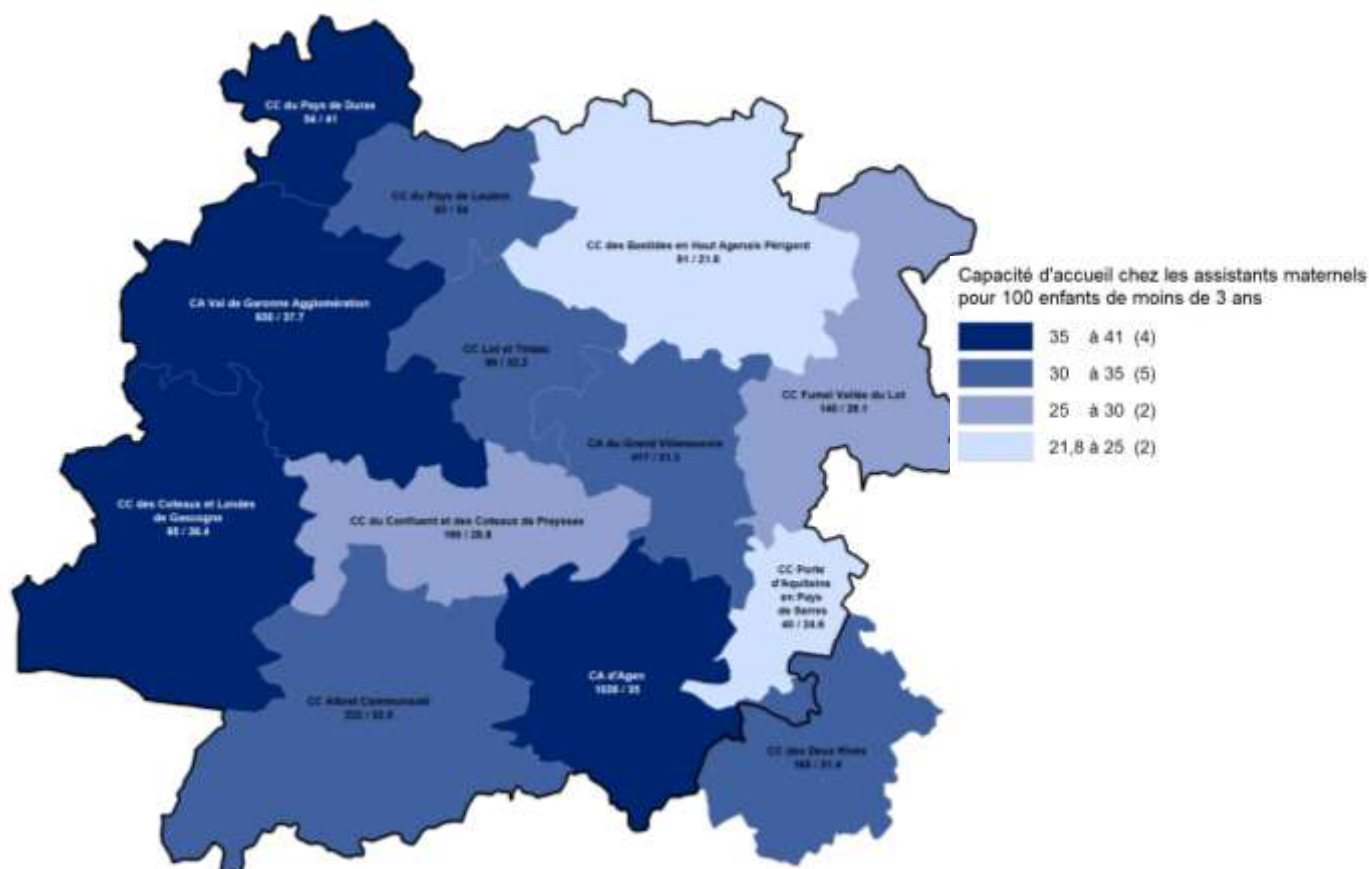
En 2019, le département du Lot-et-Garonne comprend 11,2 assistants maternels en activité pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit une densité en-dessous de celle observée au niveau France métropolitaine (12,3). 3,8 enfants sont gardés en moyenne par ces professionnels.

En 2018, la capacité d'accueil chez les assistants maternels s'élève à 33,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. **Depuis 2013, le nombre de places chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans a augmenté (+ 1,8 points).**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	evol 2013/2018
Capacité d'accueil chez les assistants maternels	3 215	3 164	3 108	2 986	2 950	3 056	-4,9%
Capacité d'accueil chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans	31,6	31,3	30,9	31,0	31,8	33,4	+1,8

Selon les communautés de communes, la capacité d'accueil chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans varie entre 21,8 (CC des Bastides en Haut Agenais Périgord) et 41,0 (CC du Pays de Duras). C'est l'ouest et le sud du département qui présentent des taux de couverture en accueil individuel les plus élevés.

Carte : capacité d'accueil chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2018

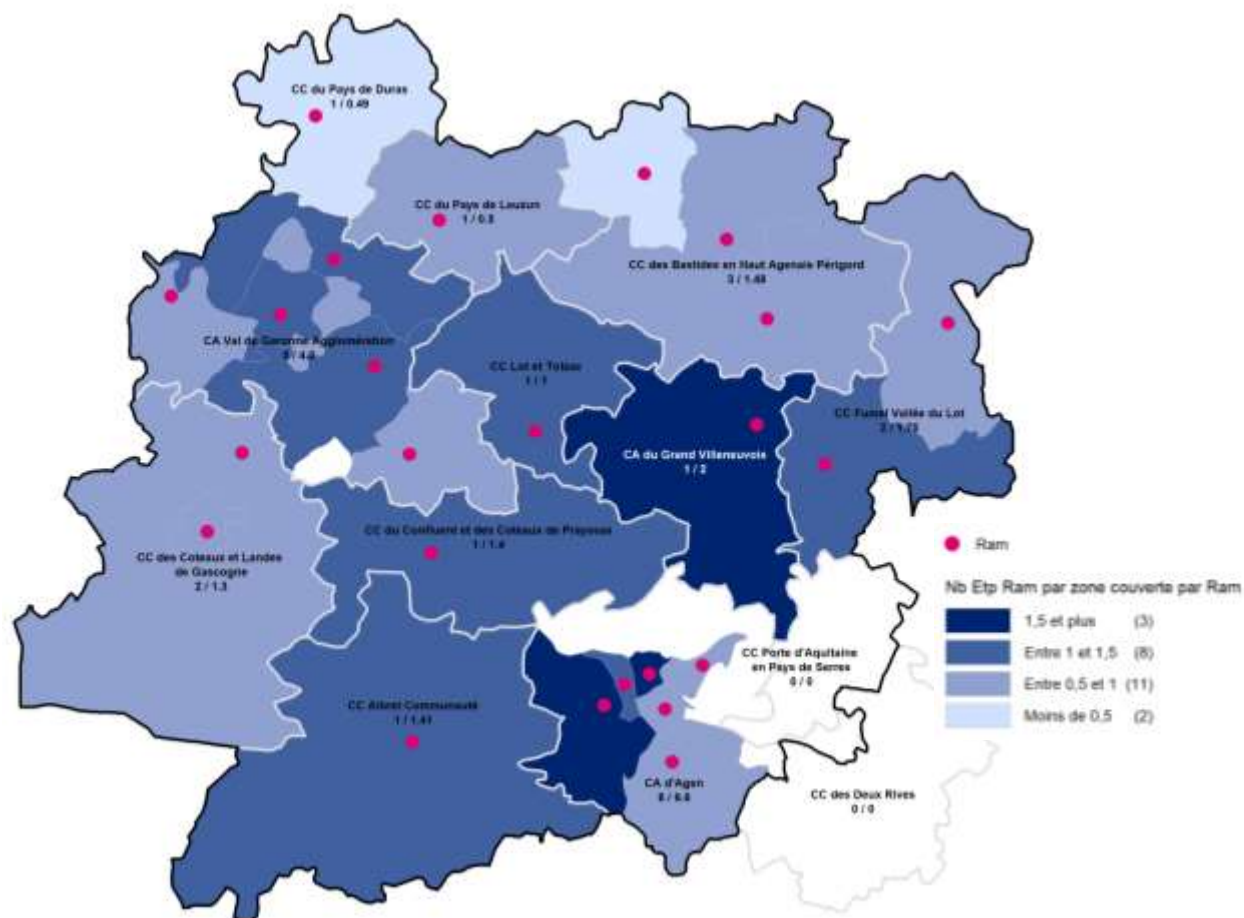


➤ Les Relais Assistants Maternels (RAM)

A fin 2020, 24 RAM couvrent pratiquement l'ensemble du département du Lot-et-Garonne avec 22,23 ETP animation Ram.

Seule la CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, le nord de la CA d'Agen ne sont pas couvertes par un RAM Lot-et-Garonnais. C'est ainsi 91,2% des communes lot-et-garonnaises qui sont couvertes par un RAM.

Carte : Localisation des RAM



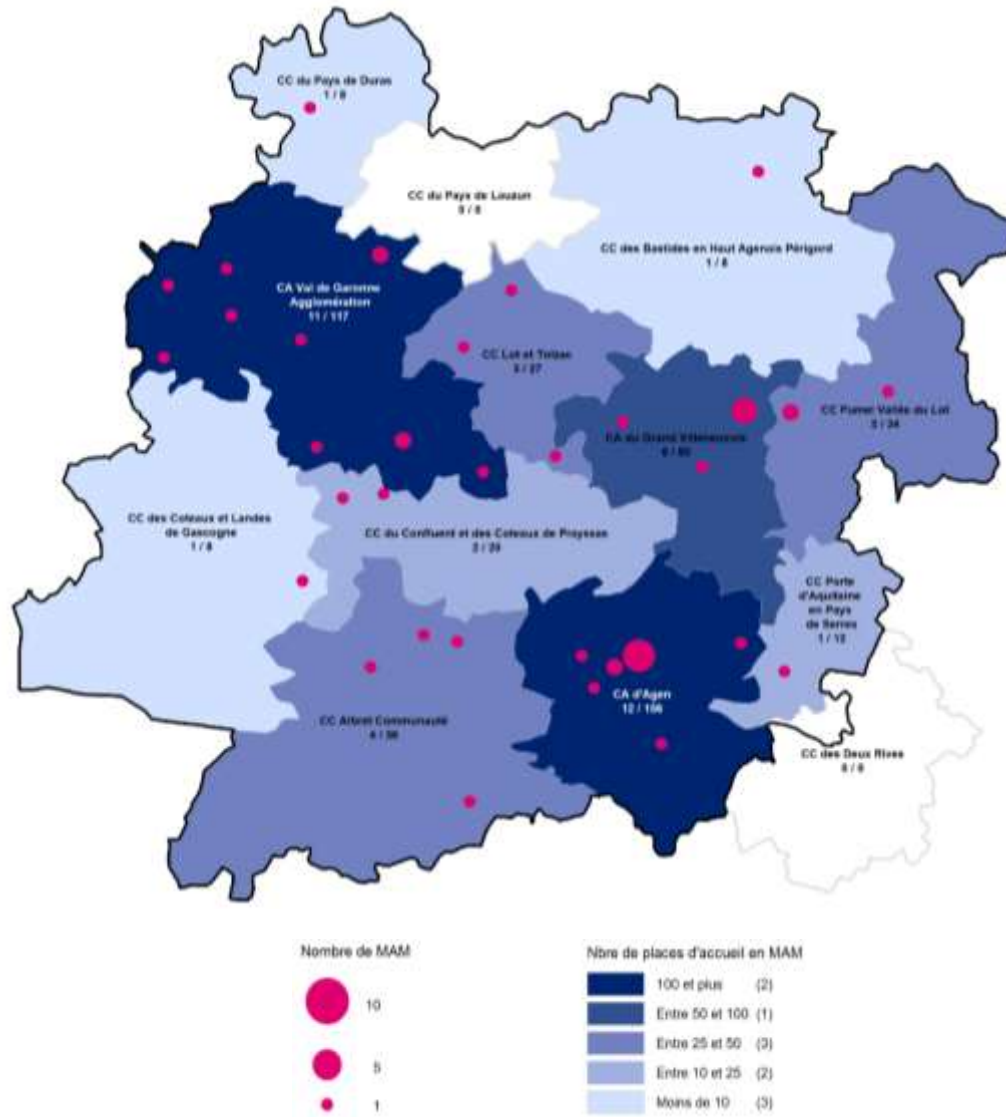
➤ Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

A fin mars 2021, le département du Lot-et-Garonne comprend 64 MAM. L'ensemble des MAM regroupent 173 assistants maternels qui proposent ainsi 692 places d'accueil. Par rapport à fin 2014, le département comptabilise 55 MAM de plus soit un volume multiplié par 9. Le nombre de places en MAM a quant à lui aussi augmenté de + 580 places entre fin mars 2021 et fin 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (fin mars)	Evolution 2014/2021
Nombre de MAM	9	13	25	32	45	52	62	64	+ 55
Nombre d'assistants maternels	28	41	74	96	128	144	169	173	+ 145
Nombre de places en MAM	112	161	295	379	506	576	676	692	+ 580

Sources : Données Caf

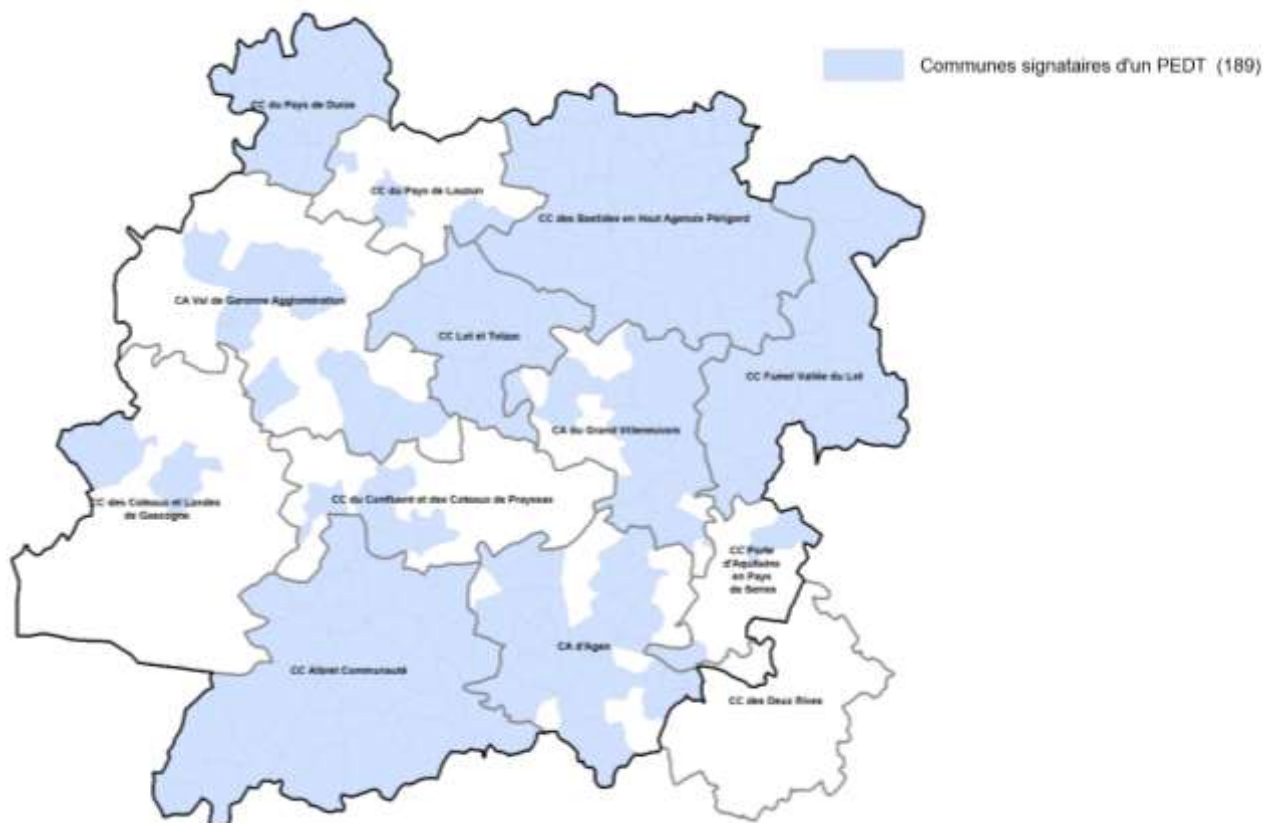
Carte : Localisation des MAM



d- Les accueils de loisirs accueillant les enfants de moins de 12 ans**➤ Les signataires d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)**

En 2019, 189 communes sont signataires d'un PEDT soit 59,2% des communes lot-et-garonnaises.

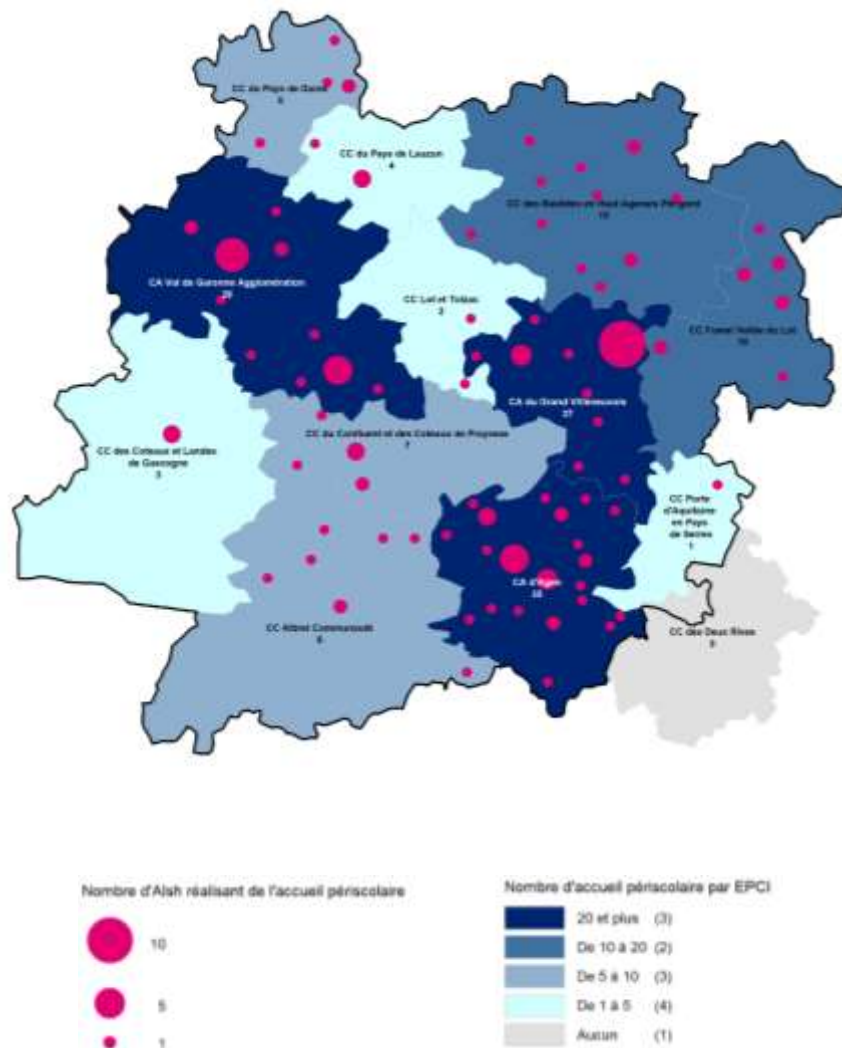
Carte : les communes signataires d'un PEDT



➤ Les accueils périscolaires

En 2019, 141 Alsh réalisent de l'accueil périscolaire (matin et après-midi).

Carte : les alsh réalisant de l'accueil périscolaire en 2019

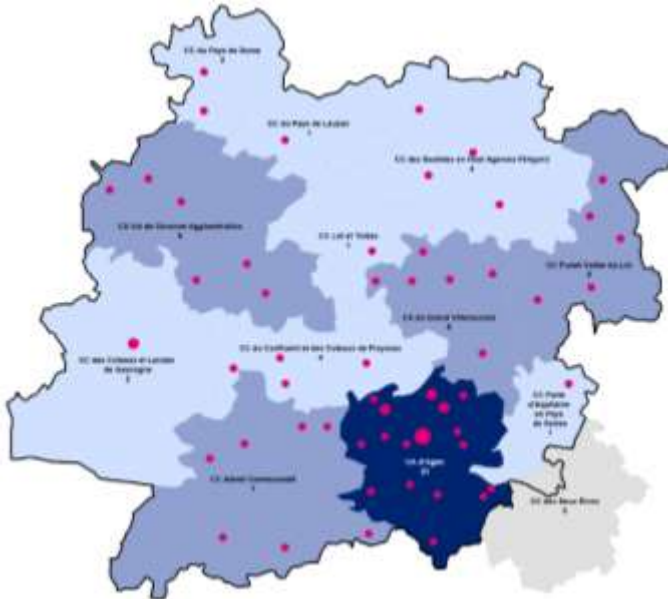
➤ Les accueils extra-scolaires

En 2019, 66 Alsh réalisent de l'accueil extra-scolaire :

- 62 accueillent les enfants pendant les vacances scolaires
- 65 accueillent les enfants le mercredi.

Carte : les Aish réalisant de l'accueil extra-scolaire en 2019

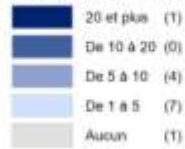
Accueil pendant les vacances scolaires



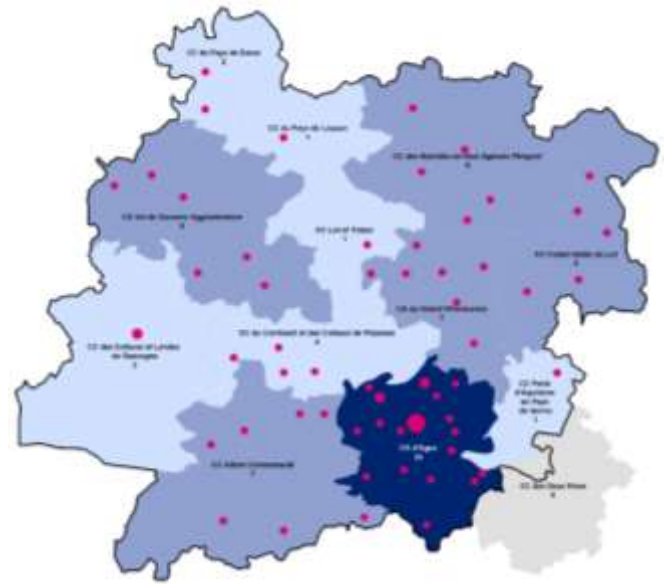
Nb Aish extra-scolaires
 Accueil pendant les vacances



Nombre d'Aish extra-scolaires par Epci
 Accueil pendant les vacances



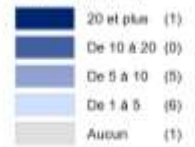
Accueil le mercredi



Nb Aish extra-scolaires
 Accueil le mercredi



Nombre d'Aish extra-scolaires par Epci
 Accueil le mercredi



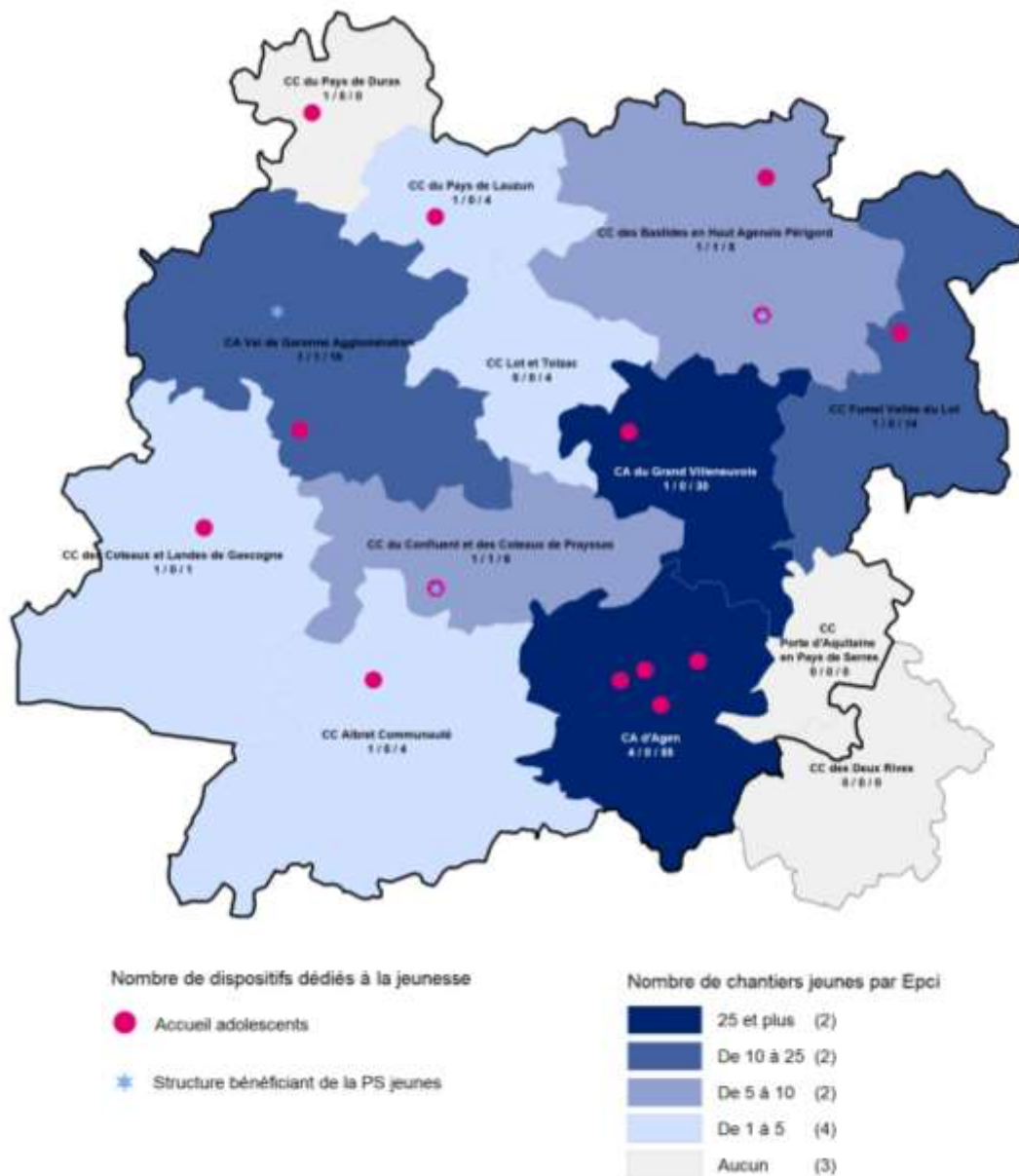
3- L'offre d'accueil jeunesse

En 2020, sur le département du Lot-et-Garonne, les dispositifs dédiés à la jeunesse sont très hétérogènes selon les territoires :

- 14 Alsh qui accueillent les adolescents sont répartis sur 10 Epci
- 3 structures qui ont bénéficié de la PS jeunes réparties sur 3 Epci et 142 chantiers jeunes répartis sur 10 Epci.

Seule l'Epci CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres n'est couverte par aucun dispositif jeunesse.

Carte : les dispositifs dédiés à la jeunesse en 2020



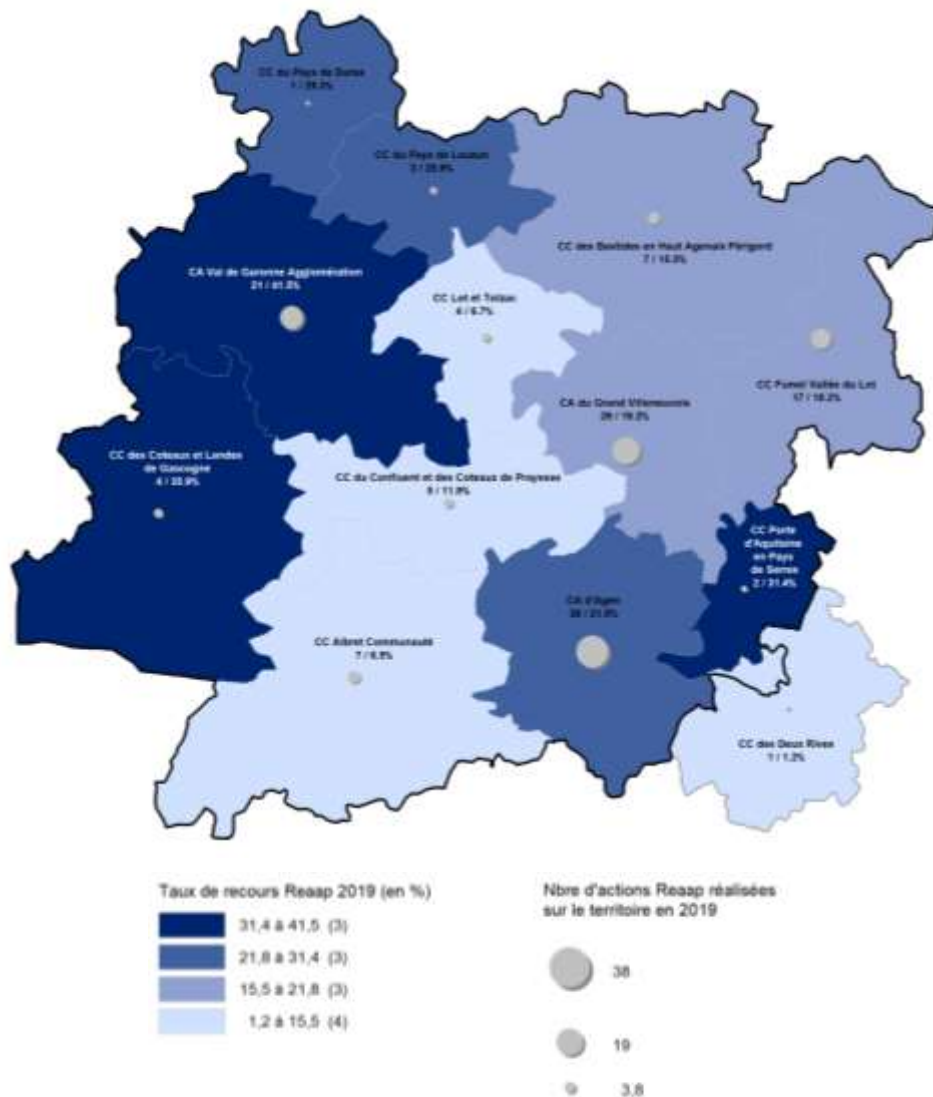
4- L'offre de soutien à la parentalité

a- Les structures développant des actions Réseau d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

En 2019, 138 actions Reaap ont été réalisées sur le département du Lot-et-Garonne où 8 808 familles avec enfants de moins de 18 ans ont participé.

Entre 2015 et 2019, le nombre d'actions Reaap a été multiplié par 2,3 (2015 : 61 actions financées).

Carte : Les actions Reaap en 2019



b- Les Lieux d'accueil enfants-parents (Laep)

En 2020, le département du Lot-et-Garonne comprend 8 Laep, soit un Laep pour 2 474 enfants de moins de 6 ans.

Selon les territoires, le taux de couverture Laep² varie entre 0 et 2 857 enfants de moins de 6 ans couverts par un Laep.

Par rapport à 2015, le nombre de Laep a diminué passant de 9 à 8 mais le taux actuel d'un Laep pour 2 474 enfants de moins de 6 ans respecte l'objectif COG (1 Laep pour 3500 enfants de moins de 6 ans).

Le Nord et l'est du département restent dépourvus en Laep. 7 Epci sont non couverts par un Laep : CC des Bastides en Haut Agenais Périgord, CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas, CC Fumel Vallée du Lot, CC du Pays de Duras, CC du Pays de Lauzun et CC Lot et Tolzac.

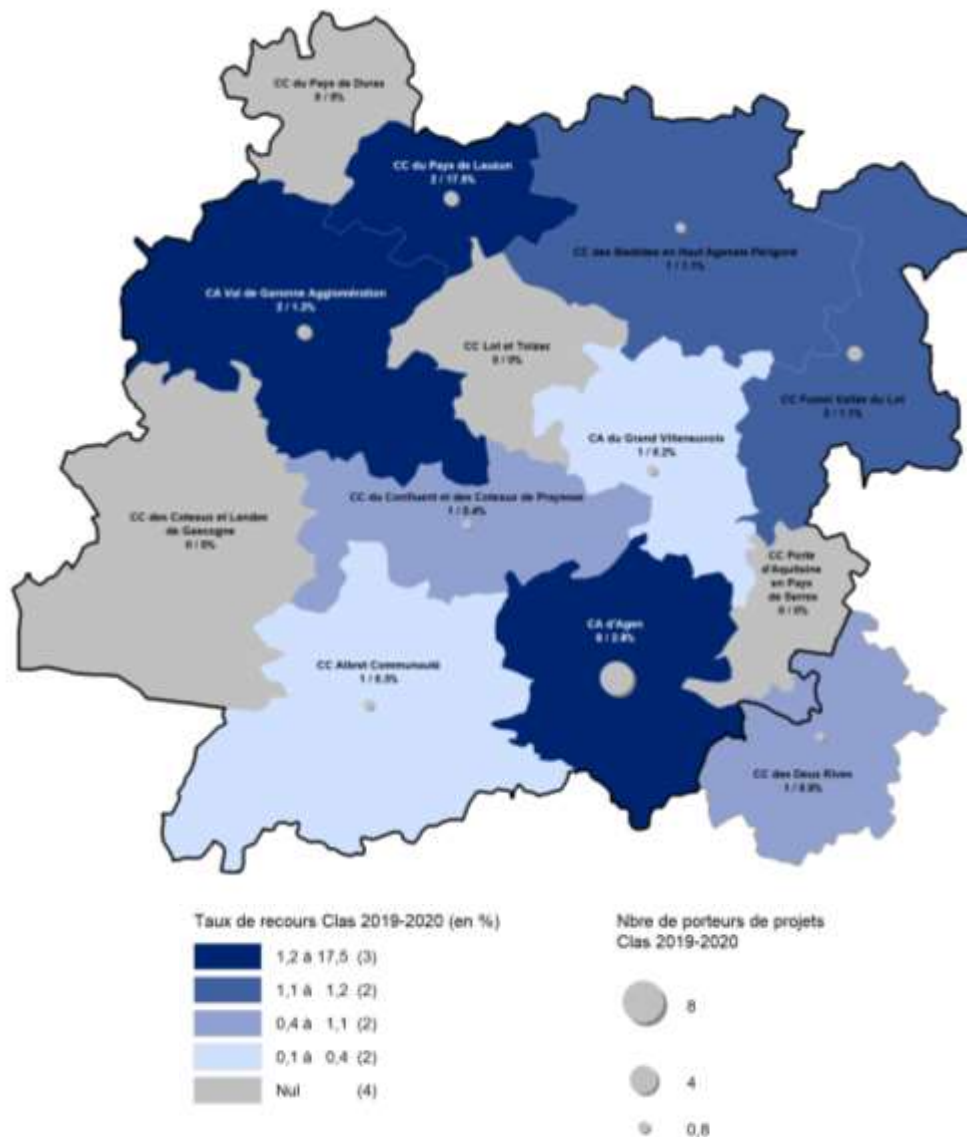
Pour ceux qui disposent d'au moins Laep, leur taux de couverture au regard du nombre d'enfants de moins de 6 ans sur leur territoire est satisfaisant et respecte l'objectif COG.

c- Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Sur l'année scolaire 2019-2020, 18 porteurs de projets Clas ont mené des actions sur le département du Lot-et-Garonne. 839 enfants ont pu participer aux actions Clas du département. C'est ainsi 641 familles différentes qui ont pu participer aux actions clas.

² Taux de couverture Laep : Nombre d'enfants de moins de 6 ans (Source : Insee – RP2017) rapporté au nombre de Laep financés par la Caf (Source : Caf)

Carte : Les actions Clas menées sur l'année scolaire 2019-2020



d- Les services de médiation familiale et les espaces rencontre

Le département du Lot-et-Garonne comprend deux services de médiation familiale portés par l'UDAF et la Sauvegarde. Ils peuvent intervenir sur l'ensemble du département.

La sauvegarde porte également 2 espaces rencontre localisés sur les communes d'Agén et Marmande.

e- Les services médico-sociaux du département

Le département dispose de :

- 4 centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) assurent un dépistage précoce du handicap, le traitement et la rééducation de l'enfant et l'accompagnement de la famille pour les enfants de moins de 6 ans,
- 11 centres médico-psycho-pédagogique (CMPP) permettant la prise en charge des enfants de 0 à 20 ans présentant des troubles neuropsychiques, troubles de la relation, troubles du développement ou des troubles des apprentissages,

- 8 centres médico-social (CMS) qui apportent un soutien de proximité aux parents et professionnels par le biais de médecins, puéricultrices, sages-femmes, infirmières, psychologues, assistantes sociales de secteur, animatrices locales d'insertion et un appui en matière d'actions collectives par le biais d'une coordinatrice départementale,
- 8 lieux de consultation par les professionnels de santé de PMI (Protection Maternelle Infantile),
- 1 maison des adolescents localisée à Agen qui propose une écoute, un accompagnement et l'orientation des adolescents et de leur famille,
- 6 services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) qui interviennent auprès d'enfants scolarisés présentant une déficience mentale légère ou atteint d'autisme, en prise en charge ambulatoire : au domicile, à l'école, dans des accueils de loisirs...

Territoire	Nb CAMSP	Nb CMPP	Nb CMS	Nb lieux de consultation professionnels PMI (à actualiser)	Nb Maison des adolescents	Nb SESSAD
CA DU GRAND VILLENEUVOIS	1	2	1	1		
CA VAL DE GARONNE AGGLOMERATION	1	2	2	2		1
CA D'AGEN	2	3	3	3	1	3
CC DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD		1				
CC DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS						1
CC FUMEL VALLEE DU LOT		1	1	1		
CC ALBRET COMMUNAUTE		1	1	1		
CC DU PAYS DE LAUZUN		1				1
Département Lot-et-Garonne	4	11	8	26	1	6

A actualiser

L'animation de la vie sociale

Le département du Lot-et-Garonne comprend à mars 2021 :

- 6 centres sociaux où chacun dispose de l'agrément « Animation collective familles »
- 15 espaces de vie sociale agréés

Par rapport à 2015, les dispositifs d'animation de la vie sociale ont été développés :

- + 2 centre sociaux (à Marmande et Tonneins)
- + 9 espaces de la vie sociale.

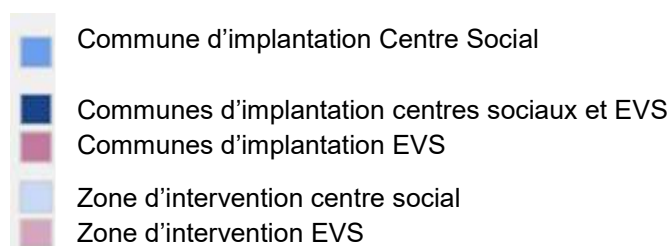
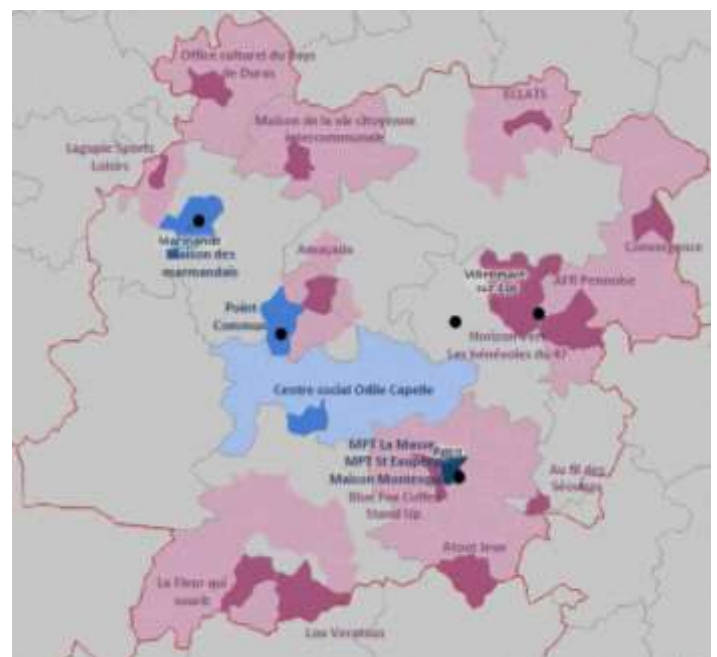
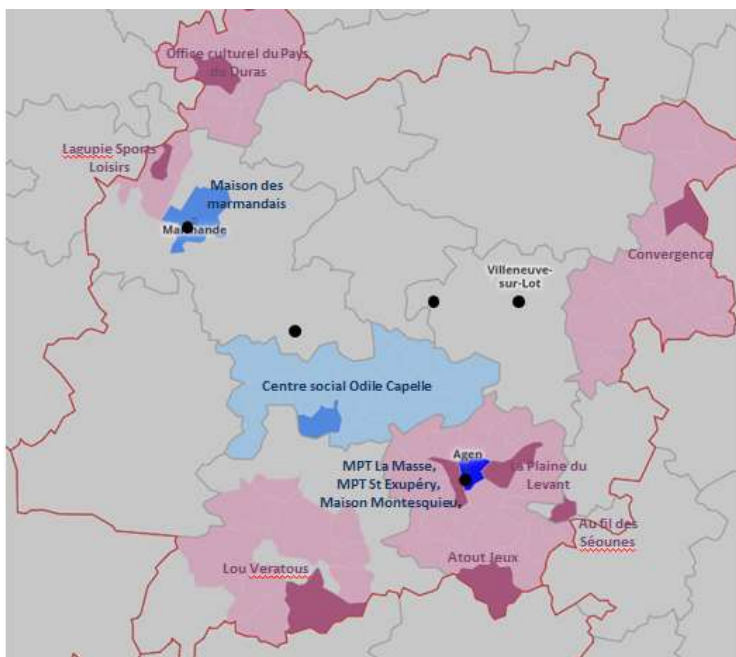
3 Epci ne sont couverts par aucun dispositif d'animation de la vie sociale.

Carte : les dispositifs d'animation de la vie sociale

Implantation des structures d'animation de la vie sociale en Lot-et-Garonne

31 décembre 2017

1^{er} avril 2021



Les orientations du Schéma

Au vu des enseignements des diagnostics partagés réalisés sur l'accompagnement de la parentalité, l'animation de la vie sociale ou l'accueil du jeune enfant en Lot-et-Garonne, et des priorités des partenaires impliqués dans la démarche, le comité de pilotage du Schéma départemental des services aux familles, réuni le 14 octobre 2020, a souhaité élaborer un SDSF composé de deux volets majeurs :

- **Faciliter le parcours de vie des familles** : Par le biais du SDSF, il s'agit avant tout pour les institutions de soutenir efficacement les familles, par la mise en place d'une offre permettant notamment aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, accompagnant les parents dans leur fonction parentale, permettant de lutter contre l'isolement social...

L'élaboration d'un SDSF permet de coordonner les interventions des différentes institutions en directions des familles et doit permettre in fine, la correction des inégalités territoriales et des inégalités sociales, une meilleure visibilité des politiques publiques, et un meilleur accès des parents à l'information.

- **Organiser les politiques publiques**, concernant l'ensemble des thématiques suivantes : la jeunesse, l'équité territoriale, l'accès aux droits et le numérique, le vivre ensemble

Cette structuration doit permettre aux acteurs de proposer des actions opérationnelles, qui s'adaptent aux besoins des familles lot-et-garonnaises.

Les thématiques et leur déclinaison opérationnelle

- **Faciliter les parcours de vie des familles**

 J'attends un enfant / Je recherche un mode d'accueil

Action 1 : Créer de nouvelles places en accueil collectif et conforter les places existantes

Action 2 : Renforcer la qualité d'accueil des modes d'accueil Petite enfance/Enfance

Action 3 : Développer l'accompagnement des MAM, notamment après leur création

Action 4 : Améliorer les réponses aux besoins particuliers: accueil en horaires atypiques et accueil d'urgence

✚ J'élève un enfant

Action 5 : Assurer une cohérence éducative et la complémentarité des temps de l'enfant et de sa famille

Action 6 : Soutenir la mise en œuvre, la pérennisation et le déploiement des services ou actions proposés en matière d'accompagnement à la parentalité

Action 7 : Proposer des actions partenariales d'accompagnement à la parentalité, notamment en lien avec le numérique et l'accès à la culture

Action 8 : Améliorer la coopération entre les services sociaux des institutions pour un meilleur accompagnement des familles en situation de vulnérabilité

✚ Je suis confronté à des difficultés de comportement d'un mineur

Action 9 : Définir, réaliser un état des lieux / recensement

Action 10 : Créer un réseau d'accompagnement et d'aide pour les familles et les professionnels

✚ Je suis confronté à une situation de handicap

Action 11 : Mettre en place un pôle ressource handicap départemental

Action 12 : Favoriser l'inclusion des enfants et/ou parents en situation de handicap en milieu ordinaire

Action 13 : Travailler à la détection précoce du handicap

✚ Je me sépare / prévenir les ruptures et les conflits

Action 14 : Développer et pérenniser l'offre médiation familiale sur le département

Action 15 : développer l'offre espace de rencontre sur le département

✚ Je cherche un emploi, une formation

Action 16 : Labelliser des crèches à vocation d'insertion professionnelle sur le territoire

Action 17 : Mettre en place l'accompagnement global pour les familles monoparentales

○ **Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires**

✚ La mise en place d'une coordination autour de la jeunesse, vers une politique jeunesse partagée

Action 18 : Coordination de la politique jeunesse

Action 19 : Accompagner les professionnels de l'animation (formations, outils, ressources)

Action 20 : Créer des synergies entre les professionnels et les dispositifs au bénéfice des 12-25 ans

Action 21 : Décliner une politique santé à l'attention des jeunes

 Le vivre ensemble

Action 22 : Renforcer le maillage et promouvoir les structures d'animation de la vie sociale


Action 23 : promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité

 L'équité territoriale

Action 24 : Renforcer le maillage territorial des structures, services, ou dispositif en direction des familles, notamment vers les territoires les moins accessibles

Action 25 : Poursuivre le déploiement des Conventions Territoriales Globales sur l'ensemble du Lot-et-Garonne

Action 26 : Favoriser la création de guichets uniques/pôles ressources et travailler sur la transparence des critères d'attribution des places

 L'accès aux droits / numérique

Action 27 : Développer et promouvoir le site monenfant.fr

Action 28 : Poursuivre la politique partenariale d'inclusion numérique et d'accès aux droits, et améliorer l'accès des familles aux informations, outils et accompagnements

 Le développement et l'animation des réseaux

Action 29 : Accompagner à la professionnalisation et promouvoir les métiers de l'enfance, de la petite enfance

Action 30 : Mettre en réseau les professionnels intervenant sur l'ensemble des champs d'intervention du Schéma Départemental des Services aux Familles

 Observation et évaluation

Action 31 : Coordonner les observatoires territoriaux, suivi des évolutions sociodémographiques et des politiques publiques

Action 32 : Définir les modalités de coordination et d'intervention en période de crise, entre partenaires SDSF

Gouvernance du Schéma départemental des services aux familles de Lot-et-Garonne 2021-2025

Présidence : Préfet

Vices présidences : Président du Conseil Départemental, Président du Conseil d'Administration de la CAF, Représentant des communes et intercommunalité

Commission départementale des services aux familles

Instance politique et stratégique chargée de suivre et évaluer la mise en œuvre des orientations du Schéma

- se réunit une fois par an / tous les deux ans -



Coordination CAF et Département

Comité de pilotage, d'animation et de coordination des services aux familles (Cpac)

Instance garante de la transversalité des projets mis en œuvre dans le cadre du Schéma, chargée de définir la communication autour du Schéma départemental des services aux familles et de l'information des acteurs, et de préparer la Commission départementale

- Niveau pilotage : « Copil » se réunit une fois par an -

- Niveau technique – coordination et animation départementale : « Cotech » se réunit autant de fois que nécessaire -



Pilotage : collectivités action

Comités territoriaux des services aux familles

Déclinent au local les orientations départementales, impulsent et accompagnent les projets locaux, veillent à la complémentarité et à l'articulation des actions et des interventions des partenaires sur le territoire concerné

- se réunit une à deux fois par an -



Pilotage : définis pour chaque

Comités opérationnels

Chargés de mettre en œuvre et de suivre les actions. Les instances de travail (comités des financeurs, GAD, groupes de travail CTG, etc...) sont définies par les pilotes : la CAF, le Département, l'Etat, les collectivités, l'ARS, Pôle Emploi... Ils rendent compte au Cpac

- Se réunit autant de fois que nécessaire -



Conférence du Schéma Départemental des Services aux Familles

Elle réunit l'ensemble des acteurs de la petite enfance et de la parentalité, de la jeunesse, etc... afin de leur présenter l'avancement des actions prévues par le schéma, mettre en débat les ajustements à envisager, les premiers enseignements de la mise en œuvre de ces actions.

- organisée tous les deux ans -

Fonctionnement et composition des instances

La Commission Départementale des services aux familles

Ce comité constitue une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et au développement des services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité ³ . Les travaux de ce comité permettent de concevoir et suivre la mise en œuvre d'un schéma départemental des services aux familles pluriannuel (Sdsf).	
Composition	
Présidence	Préfet de Lot-et-Garonne
Vice-présidences	Présidente du Conseil Départemental Représentant des communes et intercommunalités du département Présidente du conseil d'administration de la CAF
Membre	<ul style="list-style-type: none"> • Préfecture de Lot-et-Garonne : Monsieur le Préfet • Ministère de la Justice - Cour d'appel d'Agen : Premier Président de la Cour d'Appel – et Procureur Général près la Cour d'Appel • Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) : Madame la Directrice • Direction de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine-Délégation Lot-et-Garonne : Monsieur le Directeur • Inspection Académique de Lot-et-Garonne : Monsieur l'Inspecteur d'Académie et le responsable du Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) • Conseil Départemental de Lot-et-Garonne (CD47) : Madame la représentante de la Présidente du Conseil Départemental et 2 élus désignés • Direction Générale Adjointe du Développement Social

³ Dans l'attente de l'ordonnance pris en application de l'article 99 de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), la composition de la Commission Départementale des services aux Familles reste inchangée.

(DGADS) du CD 47 : Madame la Directrice Générale Adjointe, Madame le médecin Directeur des Actions de Santé PMI et Madame l'Infirmière-Puéricultrice PMI référente

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : Madame la Présidente, Madame la Directrice, Madame la Responsable de l'action sociale
- Mutualité Sociale Agricole Dordogne, Lot-et-Garonne (MSA) : Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général
- Maires : Monsieur le Président de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, Monsieur le Président des Maires Ruraux de Lot-et-Garonne, 5 Représentants des Maires du Département
- Agglomérations : Monsieur le Président de l'Agglomération d'Agen, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand-Villeneuvois, Monsieur le Président de Val de Garonne Agglomération
- Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : **liste en cours d'actualisation : 1 représentant de chaque EPCI signataire**
- Chambre Inter-consulaire de Lot-et-Garonne (CIC) : Monsieur le Président
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) : Madame la Présidente et Monsieur le Directeur
- Associations ou Organismes privés gestionnaires d'établissement et services d'accueil de jeunes enfants : Madame la Directrice de l'ADMR
- Professionnels de l'accueil de jeunes enfants : 1 représentant de l'Association Nationale des Puéricultrices Diplômées d'Etat (ANPDE), 1 représentant de l'Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture (ANAP) et 1 représentant de la Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants (FNEJE)
- Réseau des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

	<p>de Lot-et-Garonne (EAJE) : 1 représentant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau des Relais Assistants Maternels de Lot-et-Garonne (RAM) : 1 représentant • Ligue de l'Enseignement de Lot-et-Garonne : Monsieur le Président et Monsieur le Délégué Général • Maison des Adolescents : Monsieur le Président • Organisations Syndicales de Salariés Interprofessionnelles 1 représentant de chaque organisation : FO, CGT, CFDT, CFTC • Personnes qualifiées dans l'accueil des jeunes enfants : 1 animatrice de Relais Assistants Maternelles, 1 Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Madame la Présidente de l'Association Trisomie 21 • Fédération des Particuliers Employeurs (Aquitaine FEPEM) : Madame la Présidente et Madame la Responsable du développement inter-régional Sud – Ouest • Associations Prévention, Protection, Handicap : Madame la Directrice Générale de l'Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion (ALGEEI), Madame l'Administratrice Générale du Groupement de Coordination Sociale et Médico-sociale (GCSMS) de Moyenne Garonne, Monsieur le Président de l'association Sauvegarde
--	--

Le comité de pilotage, d'animation et de coordination des services aux familles

Composition en formation « Copil »	
Pilotage Co-pilotage	Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, Services de l'Etat
Coordination	Caisse d'Allocations Familiales
Membres	Les signataires du Schéma départemental des Services aux familles ou leur(s) représentant(s)

Composition en formation « Cotech »

Animation / Coordination	Caisse d'Allocations Familiales
Membres	Les pilotes et co-pilotes des comités opérationnels Les représentants des signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles Selon l'ordre du jour : les pilotes des comités territoriaux et autres collectivités

Les comités opérationnels

Les instances de travail opérationnelles sont nombreuses. Pour rendre les travaux du Schéma le plus concret possible, clarifier le rôle des instances et simplifier l'implication des partenaires, les partenaires ont souhaité s'appuyer au maximum sur les différents comités existants : comités des financeurs, comité technique du SDSF, Groupe d'Appui Départemental (GAD), comité de coordination des politiques jeunesse, groupes de travail CTG, groupe de travail impulsé dans le précédent Schéma... Toutes ces instances se réunissent sous l'égide du SDSF. Le comité de pilotage est veillé à leur coordination.	
Animation	Représentant(s) des signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles
Membres	A définir par les pilotes du comité opérationnel ou fixés par la réglementation.

Les comités territoriaux des services aux familles

Composition	
Pilotage	Collectivités territoriales
Membres	A définir par les signataires de la convention territoriale globale (CTG) en fonction des spécificités du territoire

La création de comités territoriaux étaient prévus à la gouvernance du Schéma 2016-2020. Ils se sont progressivement mis en place sur la période, notamment depuis 2019. Pour éviter de créer des doublons et une instance supplémentaire, il a été décidé, au sein du comité opérationnel de l'axe 6 (chargé de la mise en place des comités territoriaux), de s'appuyer sur le déploiement des instances de pilotage des CTG et des personnes en charge de leur suivi, pour favoriser une animation territoriale transversale.

De ce fait, les partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles incitent les instances de pilotage des CTG à adopter un fonctionnement participatif, qui prévoit transversalité, co-construction et décloisonnement, ainsi qu'à identifier un coordinateur CTG par territoire.

Pour ce faire, les partenaires ont travaillé au cours du SDSF 2016-2020 sur la définition de ce qui est attendu d'un organe de gouvernance CTG et les moyens qui pourraient être affectés pour faciliter la mise en place d'une dynamique participative et de projets innovants.

- création d'une charte définissant les objectifs, le modus operandi, le rôle, les valeurs, et la composition souhaitée des comités territoriaux de services aux familles (CTSF)
- création d'un label permettant aux instances de gouvernance CTG d'être repérées en tant que CTSF
- création d'Enveloppes Financières Locales (EFL) déléguées aux CTSF, sous condition de labélisation, ayant pour objectif d'apporter des moyens pour faire vivre les projets locaux inscrits dans la CTG.

Charte « Comité territorial des Services aux familles » - CTSF



Les objectifs du CTSF :

- **Mettre en œuvre de manière opérationnelle, au niveau local**, les orientations prises par les groupes de travail du **SDSF** et/ou définies dans le cadre de la **CTG locale**, selon les besoins repérés sur le territoire
- Encourager, impulser et accompagner **les initiatives et projets locaux**
- Contribuer à **renforcer la coordination** et favoriser la **mutualisation de moyens**, dans un contexte contraint, en améliorant le partenariat, le partage d'expériences et des ressources
- Veiller à la **complémentarité et à l'articulation des actions et des interventions** de chacun des partenaires sur le territoire concerné
- Valoriser les actions par le déploiement d'une **communication et d'une culture commune**



Le rôle des CTSF :

- Ils définissent, suivent et évaluent le **projet social de territoire** et sa mise en œuvre.
- Ils sont **garants de la cohérence** des services proposés aux familles sur le territoire.
- Ils sont dotés de **moyens financiers** et du **pouvoir de décision**.



La composition des CTSF :

Les **signataires CTG** devront être représentés dans le CTSF, c'est-à-dire, a minima, la collectivité et la Caf. Selon les dynamiques territoriales, **d'autres partenaires institutionnels peuvent être intégrés**.

En fonction des thématiques repérées, **des personnes ressources** pourront aussi participer aux CTSF à titre consultatif.



Le modus operandi des CTSF :

Les comités territoriaux devront s'appuyer sur une **dynamique participative** locale qui pourra passer par :

- la mise en synergie des acteurs des services aux familles (ex : mise en place de réseaux)
- le **décloisonnement** des champs d'intervention (ex : groupes de travail organisés en mode projet et non par thématique)
- une organisation transversale des services

Les comités territoriaux **devront se réunir a minima une fois par an et seront co-pilotés par la Caf et la collectivité**. La collectivité assurera le secrétariat et l'animation de ces comités territoriaux.

Un **référént territorial/coordonateur CTG** **devra être clairement identifié** et sera en charge de faire le lien entre les instances locales



Les valeurs des CTSF

Les **signataires de la charte CTSF s'engagent à respecter les valeurs fondamentales du service public dans toute décision qu'ils auront à prendre :**

- Equité
- Solidarité
- Dignité humaine
- Mixité
- Laïcité
- Neutralité



Des enveloppes financières CTSF

Les CTSF peuvent bénéficier d'une **enveloppe financière locale, pour faire vivre les projets locaux** construits dans le cadre de la CTG, dans la mesure où ils :

- Participent à l'atteinte d'un objectif défini dans le cadre des axes de la CTG
- Entrent dans le champ d'intervention de la branche Famille
- Et ne peuvent pas émarger sur un autre dispositif financier Caf existant

La Conférence du Schéma Départemental des Services aux Familles

Cette conférence sera réunie à mi-chemin et à l'issue de la mise en œuvre du schéma (une fois tous les deux ans). Elle réunira l'ensemble des partenaires du Schéma départemental des services aux familles afin de leur présenter l'avancée des actions prévues, des travaux conduits par les groupes de travail initiés.

Elle constituera un temps d'évaluation partagée des résultats et de mise en débat des enjeux départementaux autour des thématiques abordées dans le cadre du Schéma.

Cette Conférence était déjà présente à la gouvernance du précédent Schéma départemental des services aux familles du Lot-et-Garonne : elle s'est réunie le 28 mai 2019.

Annexes - Fiches actions

1- Faciliter les parcours de vie des familles

✚ J'attends un enfant / Je recherche un mode d'accueil

Axe	Faciliter le parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	J'attends un enfant / je recherche un mode d'accueil
Action 1	Créer de nouvelles places en accueil collectif et conforter les places existantes
Pilote	Caisse d'Allocations Familiales
Partenaires	Signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Le département présente une capacité d'accueil en accueil collectif légèrement inférieure à la moyenne nationale (32.9 % contre 33.3 %). Le maillage est hétérogène puisque 1 territoire est non pourvu (CC Pays de Duras) et que différents territoires sont sous dotés (CC Pays de Lauzun, CC Coteaux et Landes de Gascogne, CC Albret Communauté, CC Confluent et coteaux de Prayssas) en accueil collectif.</p> <p>Au regard de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la typologie des familles du Lot et Garonne (forte proportion de bénéficiaires de minima sociaux, d'enfants vivant dans des foyers à bas revenus, de familles monoparentales) - des objectifs nationaux de la Branche Famille (création de places) - la pyramide des âges des assistantes maternelles sur certains territoires (population vieillissante sur certains secteurs) <p>il est nécessaire de favoriser la création de nouvelles places en accueil collectif avec un fonctionnement PSU.</p> <p>Par ailleurs, avant d'envisager un développement il paraît nécessaire de faciliter à minima le maintien des places existantes afin de ne pas diminuer l'offre actuelle.</p>

Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser l'ensemble des élus à l'intérêt du déploiement de l'offre petite enfance - Le sujet est évoqué lors des différents rencontres, lors de la conférence du schéma, • Intégrer un axe petite enfance dans l'ensemble des Convention Territoriale Globale - Les CTG seront déployés en fonction du planning établi et de l'avancement des négociations avec les territoires • Accompagner l'ensemble des structures présentant des difficultés pour préserver le nombre de place de crèche - Les structures seront identifiées soient : par le biais de la requête nationale IDA déployée par les Caf, soit lors de l'étude des comptes de résultats pour le paiement des prestations de service, soit lors des accompagnements réalisés par les conseillers territoriaux. • Développer l'accueil occasionnel au sein des structures le pratiquant peu pour conforter l'activité • Réaliser une communication régulière auprès des collectivités sur les accompagnements techniques et financiers (nationaux et locaux) ou l'évolution du cadre législatif : diffusion des plaquettes nationales, de la newsletter locale, relais des infos sur les aides nationales exceptionnelles...
Publics cibles	<p>Les collectivités locales (élus, techniciens)</p> <p>Les entreprises</p> <p>Les porteurs de projet potentiels</p>
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Mobilisation des conseillers territoriaux de la CAF 47, en lien avec le service PMI du Département ; ainsi que des coordinateurs enfance/jeunesse, CTG, DG ou DGA, ... des collectivités</p> <p>Les fonds publics et territoires pourront être mobilisés, sous certaines conditions pour les structures en difficulté.</p> <p>Le développement de places d'accueil peut bénéficier de différents dispositifs nationaux déployés par la branche famille (Piaje, plan rebond petite enfance, bonus territoires, FME, ...) qui seront promus et mobilisés dès que possible</p> <p>Les aides financières à l'investissement sur fonds</p>

	propres qui permettent de maintenir la qualité d'accueil
Echéancier	<p>Structures en difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requête IDA : analyse 1 fois par an - Alerte suite à paiement des prestations de services : annuelle, lors de la campagne de paiement des réels - Accompagnement des services de la CAF et de la PMI : permanent <p>Développement de places :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thématique abordée lors des signatures CTG : conformément au planning de signature CTG - Promotion des dispositifs nationaux : permanent - Sujet inscrit prioritairement lors de chaque temps fort
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de places EAJE (PSU PAJE)</p> <p>Nombre de places créées (PAJE PSU)</p> <p>Nombre de places accompagnées maintenues</p> <p>Evolution du taux d'occupation des structures</p>

Axe 1	Faciliter le parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	J'attends un enfant / Je recherche un mode de garde
Action 2	Renforcer la qualité d'accueil des modes d'accueil Petite enfance
Pilote	Conseil Départemental (PMI), Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (co-pilotage)
Partenaires	Caisse d'Allocations Familiales, Education Nationale, Agence Régionale de Santé, EPCI, Mutualité Sociale Agricole, représentants EAJE et assistants maternelles, RAM
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Sur la période du SDSF 2016-2020, la diversité et la richesse des partenaires présents dans le groupe de travail ont permis de développer une approche transversale de la notion de qualité d'accueil et de couvrir dans cet axe, un large champ de thématiques. Un certain nombre de travaux ont été engagés, notamment sur la santé environnementale, sur l'accueil des enfants de 2 ans en écoles maternelles ou sur la formation des professionnels. Des manques sur certains publics ou certaines thématiques sont en revanche constatés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une grille d'autoévaluation de la qualité de l'accueil en EAJE a été élaborée ; elle est complétée avant toute visite de la PMI comme base d'échanges sur les critères qualité mais rien n'a été réalisé en ce sens pour l'accueil à domicile - Le rôle du psychologue en EAJE n'a pas été abordé de façon partagée - La prise en compte de la santé environnementale est effective dans de nombreuses structures et en accueil individuel ; de nombreuses actions ont été menées en lien avec l'ARS ; il faut désormais s'assurer que cette prise en compte soit pérenne et pour tous les modes de garde - Des journées d'échanges sur la qualité de l'accueil n'ont pu être organisées hormis sur la santé environnementale <p>Par ailleurs, cette action devra être menée en cohérence avec les recommandations du rapport : « les 1000 premiers jours là où tout commence » remis le 8 septembre 2020 à la commission d'experts du même nom.</p>
Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer la qualité de prise en charge des enfants et des familles adaptée à leurs besoins ● Favoriser les échanges de pratiques des professionnels des

	<p>différents modes d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Poser les bases d'une réflexion commune et d'un cadre de référence transversal de la qualité de l'accueil du jeune enfant ● Accompagner le projet de parcours « d'élève » des tout-petits <p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse et prise en compte des orientations concernant la qualité de l'accueil détaillées dans « les 1000 premiers jours là où tout commence » - Mise en place de formations partagées ou entre les partenaires - Rédaction d'une charte qualité d'accueil du jeune enfant basée sur l'article 3 de la charte nationale - Mise en place d'outils d'évaluation de la qualité de l'accueil au sein des différents modes de garde - Organisation du projet de parcours d'élèves de l'enfant de 2 ans en lien avec l'éducation nationale ; scolarisation élargie des Toutes Petites Sections sur le département quand la situation le permet en lien avec les EAJE du territoire, passerelle entre les enseignants et les professionnels Petite Enfance de la commune - Déclinaison sur les territoires de cadre notamment des Conventions Territoriales Globales (CTG)
Publics cibles	<p>Enfants de 0-6 ans accueillis</p> <p>Les parents des enfants 0-6 ans accueillis</p> <p>Les professionnels de l'accueil du jeune enfant : EAJE, ALSH / Accueil périscolaire, Assistants maternels/MAM, Gardes à domicile, Enseignants en écoles maternelles/ATSEM</p>
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du SDSF</p> <p>Dispositif moins de 3 ans</p> <p>Mobilisation de financement sur projet pour soutenir les initiatives locales au travers notamment des Conventions Territoriales Globales (CTG)</p>
Echéancier	<p>2^{ème} semestre 2021 : mise en place des groupes de travail</p> <p>2022-2023 : organisation d'une journée départementale, mise en place d'outils d'évaluation de la qualité de l'accueil et charte qualité ; mise en place des orientations partagées issues du rapport « 1000 premiers jours là où tout commence »</p>

	Déclinaison territoriales dans le cadre si possible des CTG
Indicateurs d'évaluation	Bilans bi-annuels des dispositifs Nombre de comité de pilotage et participation des différents partenaires

Axe 1	Faciliter le parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	J'attends un enfant/ je recherche un mode de garde
Action 3	Développer l'accompagnement des Maisons d'assistants maternels (MAM) notamment après leur création
Pilote	Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (co-pilotage)
Partenaires	Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, assistants maternels, MAM, RAM, représentant parents employeurs (FEPEM) EPCI
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Début 2021, le département du Lot-et-Garonne compte 63 MAM ouvertes et de nombreux projets émergent toujours (+ 37 MAM sur la période su SDSF 2016-2020). Chaque porteur de projet est reçu en amont par les partenaires institutionnels et un représentant des RAM pour présentation de leur projet et accompagnement dans la création de MAM.</p> <p>Au cours du précédent Schéma, un diagnostic sur les besoins des MAM a été réalisé sur les 3 territoires d'Agen / Nérac, Marmande / Tonneins et Villeneuve Sur Lot / Fumel avec un fort taux de participation des MAM. Celui-ci a fait apparaître un souhait de rencontre entre les MAM pour un partage d'expérience et de mise en œuvre de la réglementation.</p> <p>Au total, 10 MAM ont bénéficié d'un accompagnement spécifique sur des questions propres au fonctionnement de la MAM (en sus du suivi individuel PMI dans le cadre de l'agrément)</p>
Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'information des parents et partenaires locaux sur le cadre de référence des MAM (présent dans le précédent SDSF) ● Favoriser les échanges de pratiques des professionnels travaillant en MAM ● Garantir la qualité de l'accueil au sein de la MAM <p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des sessions d'information pour les élus locaux - Rédiger des brochures à destination des parents et partenaires extérieurs sur les différents modes de garde et plus précisément les MAM - Accompagnement des MAM dans le développement d'une

	démarche qualité (cf FA2) - Travailler avec les RAM sur le soutien et l'accompagnement des assistants maternels travaillant en MAM
Publics cibles	Les assistants maternels exerçant en MAM Les candidats à l'agrément d'assistant maternel Les porteurs de projets de MAM Les collectivités territoriales Les RAM Les enfants accueillis en MAM et leurs parents
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens logistiques et des ressources humaines des partenaires du SDSF Prime d'installation pour les assistantes maternelles nouvellement agréées qui exercent dans les locaux d'une MAM et aide au démarrage pour l'achat de matériel lors de la création d'une MAM en secteur prioritaire Inscription dans les CTG
Echéancier	2 ^{ème} semestre 2021 : séances d'information à destination des élus et des familles 2022-2023 : élaboration des outils, mise en œuvre des actions
Indicateurs d'évaluation	Bilans bi-annuels des dispositifs Nombre de comité de pilotage et participation des différents partenaires

Axe 1	Faciliter le parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	J'attends un enfant/ je recherche un mode de garde
Action 4	Améliorer les réponses aux besoins particuliers: accueil en horaires atypiques et accueil d'urgence
Pilote	Conseil Départemental
Partenaires	CAF, MSA, pôle emploi, FEPEM, UDAF, EPCI, DSDEN/SDJES, Solincité (ISFAD), RAM, assistants maternels
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Les études menées en 2016 au moment de l'élaboration du SDSF 2016-2020, révélaient un besoin d'accueil en horaires atypiques pour les parents du Lot-et-Garonne (15% des parents avant 7h30 le matin et 17% après 19h le soir). Toutefois, il reste difficile d'appréhender la demande réelle, qui serait de fait mobilisée en cas d'un élargissement de l'offre d'accueil en horaires atypiques.</p> <p>Le groupe de travail « horaires atypiques » du SDSF a donc fait le choix dans un premier temps d'affiner le besoin des parents, selon les territoires, en organisant des rencontres territoriales (sur Agen, Villeneuve et Marmande) en présence des acteurs porteurs d'une offre en horaires atypiques : EAJE, garde à domicile, assistante maternelle (via les RAM).</p> <p>Il est ressorti de ces rencontres certaines réponses et certaines problématiques : des besoins plutôt en semaine tôt le matin ou tard le soir, la difficulté à accueillir les enfants de plus de 6 ans ou encore le manque de communication sur l'offre existante, qui expliquerait en grande partie une faible sollicitation des parents auprès des structures, notamment de garde à domicile.</p> <p>Dans la continuité de ce diagnostic, les membres du comité opérationnel ont fait le choix de travailler sur l'accès à l'information, aux réponses existantes non mobilisées souvent par méconnaissance. Ainsi, une plaquette d'information à décliner par territoire et précisant toutes les réponses mobilisables pour accéder à des accueils en horaires atypiques a été élaborée. Une fois finalisée, il s'agira de diffuser l'information, notamment aux RAM et aux points infos familles des collectivités.</p> <p>Dans un second temps, les partenaires du SDSF ont travaillé à une solution d'accueil en horaires atypiques qui permettrait de répondre au besoin des parents : accueil avant 7h30 et après 19h, y compris des enfants de plus de 6 ans. Pour chaque solution d'accueil identifiée, les partenaires ont mis en avant les</p>

	<p>freins et les avantages qu'elle implique : MAM en horaire atypique, ALSH périscolaire en horaire atypique, garde regroupée entre plusieurs familles, EAJE en horaire atypique, assistants maternels embauchés par une collectivité...A ce jour aucune solution n'a été mise en œuvre ou n'a fait l'objet d'une étude approfondie. Ces réflexions sont conduites en lien avec l'association Solincité, porteuse d'un dispositif de « garde à domicile » fonctionnant en horaires atypiques.</p> <p>Dans le SDSF 2021-2025, le groupe de travail sur « horaire atypiques » s'élargira pour traiter d'autres besoins des familles, dont l'accueil des enfants des familles en situation de vulnérabilité et la prise en compte des besoins spécifiques en EAJE comme les places d'urgence réservées. Au cours du SDSF 2016-2020, les partenaires ont rédigé et transmis aux structures un « Guide pratique pour l'accueil urgence ». Il s'agira prioritairement pour les partenaires d'évaluer son appropriation et sa mise en œuvre au sein des structures.</p>
<p>Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre</p>	<p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser les différents acteurs concernés par ces accueils (parents, professionnels des EAJE, assistants maternels et partenaires) sur les besoins des publics en demande et les leviers mobilisables pour y répondre ● Soutenir les projets visant à adapter l'offre d'accueil et accompagner les familles dans la définition et la prise en compte de leurs besoins ● Accompagner les familles vers un mode de garde pérenne ● Veiller au respect des besoins de l'enfant <p><u>Modalité de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutenir les actions visant à proposer un service de garde à domicile pour les personnes ayant des besoins en horaires atypiques – Poursuivre les réflexions engagées sur la création d'un accueil en horaires atypiques – Encourager l'adaptation des modes d'accueil aux besoins des familles ayant des besoins en horaires atypiques : utilisation de mon-enfant.fr et soutien technique et financier – Développer les dispositifs visant à renforcer les passerelles entre les modes d'accueil du territoire : renforcement du rôle d'information, orientation, accompagnement des RAM, temps de rencontres territoriaux, collectifs locaux...

	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le support de communication à destination des familles dans le but d'informer et de mobiliser les solutions possibles - Evaluer l'appropriation et la mise en œuvre du guide d'accueil d'urgence au sein des structures
Publics cibles	<p>Parents confrontés à une recherche d'accueil pour leur enfant en horaires atypiques</p> <p>Enfants concernés par cet accueil</p> <p>Professionnels des structures de la petite enfance et partenaires</p>
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Moyens logistiques financier et ressources humaines des partenaires du SDSF</p> <p>Prise en compte de la spécificité de chaque territoire dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG)</p> <p>Fonds publics et territoires CAF</p>
Echéancier	<p>2021-2022 : finalisation de la fiche d'information</p> <p>2022-2023 travaux sur l'adaptation des modes d'accueil en lien si possible avec les CTG</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Bilans bi-annuels des dispositifs</p> <p>Nombre de comité de pilotage et participation des différents partenaires</p>

✚ J'élève un enfant

Axe	Faciliter les parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	J'élève un enfant
Action 5	Assurer une cohérence éducative et la complémentarité des temps de l'enfant et de sa famille
Pilote	SDJES
Partenaires	CAF DSDEN MSA CDOS COLLECTIVITES CD
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Le service jeunesse et sport œuvrent aux côtés de leurs partenaires institutionnels et de collectivité pour mettre en cohérence les différents temps de vie des jeunes, à la suite des CEL dans les années 90, des PEL, le PEDT initié avec la réforme des rythmes scolaires en 2013 institue la nécessaire mise en lien des acteurs éducatifs. En 2018, le plan mercredi cible cette dynamique sur les mercredis.</p> <p>Le rattachement du service jeunesse, engagement et sport en janvier 2021 à la DSDEN témoigne de cette volonté de continuum éducatif.</p> <p>Les CTG mises en œuvre sur les territoires permettent de mener une réflexion globale sur la notion de parcours de vie des enfants et des jeunes.</p>
Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<p>Objectif stratégique : contribuer à la mise en œuvre des politiques éducatives territoriales coordonnées avec les actions en faveur de la jeunesse existantes sur le territoire</p> <p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les différents labels, dispositifs et projets autour d'un engagement éducatif porté territorialement à travers des axes de développement précis. • Encourager les dynamiques de projets partagés sur les structures éducatives à travers la définition d'objectifs transversaux sur la base de diagnostics • Travailler avec les intercommunalités sur le développement de politiques de jeunesse

	<p>adaptées.</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement technique et pédagogique à l'élaboration des PEDT. - Maintien et développement des dynamiques de concertation locales (COFIL PEDT) et départementales (GAD, groupes de travail). - Inciter à l'ouverture des COFIL locaux à d'autres acteurs éducatifs (EAJE, second degrés, médico-social). - Conventionnement des PEDT sur la base d'axes de développement précis. - Mise en œuvre d'accompagnement thématique au niveau départemental.
Publics cibles	Jeunes de 0 à 18 ans et les acteurs éducatifs qui les accompagnent
Moyens matériels, humains et financiers	<p>SDJES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,40 ETP technique et pédagogique - 0,10 ETP administratif <p>Partenaires : GAD</p> <p>Collectivités : COFIL locaux chargés de mission coopération CTG</p> <p><u>Moyens financiers :</u></p> <p>fond de soutien PEDT (DSDEN)</p> <p>PSO et bonification plan mercredi (CAF)</p>
Echéancier	Conventionnement des PEDT et des plans mercredi sur 3 années. Dépôt des projets en mai, instruction en juin et conventionnement pour septembre de chaque année.
Indicateurs d'évaluation	<p>Réunions régulières</p> <p>Analyse des évaluations territoriales au terme des conventionnements</p> <p>Typologie des axes de développement retenus par les porteurs des PEDT en lien avec les attentes institutionnelles.</p>

Axe 1	Faciliter les parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	J'élève un enfant
Action 6	Soutenir la mise en œuvre, la pérennisation et le déploiement des services ou actions proposés en matière d'accompagnement à la parentalité
Pilote	Caisse d'Allocations Familiales
Partenaires	CAF, Ligue de l'enseignement, Education Nationale, DDCSPP, MSA, EPCI, Département, Préfecture, Conseil Départemental
Contexte et éléments de diagnostic	<p>L'enquête menée dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2020 révélait que plus de deux parents sur cinq estiment difficile l'exercice de leur rôle. Dans ce cadre, la politique de soutien à la parentalité intervient et vise à répondre aux préoccupations des parents relatives à l'arrivée du premier ou d'un nouvel enfant, à sa scolarité, à sa santé, à son équilibre et son développement, aux difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières, etc. En valorisant les parents dans leur rôle, elle contribue à renforcer les liens parents-enfants mais également à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (séparation, relations conflictuelles parents/ados etc.).</p> <p>Les services de soutien à la parentalité sont donc définis comme toute activité consistant à apporter à des parents écoute, conseils, informations, et plus généralement tout accompagnement dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents</p> <p>Sur la période du SDSF 2016-2020, le nombre d'actions soutenues par le Reaap (ateliers parents/enfants, groupe d'expression entre parents, conférences débats à destination des parents, évènements familles...) a plus que doublé sur le département (65 actions en 2015, 143 actions en 2019). Sur d'autres dispositifs de soutien à la parentalité, comme le Clas ou les Laep, la tendance sur la même période est plutôt à un maintien du nombre d'actions ou d'équipements présents sur le territoire.</p> <p>En Lot-et-Garonne, les partenaires ont fait le choix de déléguer l'animation départementale des dispositifs Clas, Reaap et Laep à La Ligue de l'Enseignement : d'abord pour le Clas, puis depuis 2020 pour le Reaap et les Laep. Cela permet de</p>

	<p>conforter les acteurs (animateurs Clas, Laep, porteurs de projets Reaap) dans leur rôle en leur donnant des outils, en leur permettant d'accéder à des temps de formation ou d'échange, etc.</p> <p>L'animation départementale permet une approche plus qualitative des dispositifs, de conforter le fonctionnement des réseaux et de favoriser le développement d'actions parentalité sur les territoires. La dynamique de réseau est toutefois variable entre les dispositifs. Elle reste à consolider.</p> <p>Depuis 2020, la crise sanitaire et les périodes de confinements respectifs ont mis en lumière des besoins spécifiques mais aussi les difficultés des parents. Si elle a pu constituer un moment inédit de temps passé en famille pouvant contribuer au renforcement des liens parents-enfants, elle a aussi été un révélateur d'inégalités et un amplificateur des situations de conflits intrafamiliaux. Plus que jamais, une vigilance accrue doit être portée à la situation des familles les plus fragilisées par la crise, et la mobilisation des partenaires du Schéma Départemental doit être totale afin d'éviter une dégradation des situations. L'enjeu est majeur en termes de soutien à la parentalité.</p>
<p>Objectifs opérationnels et modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre, sur les territoires, le développement des actions de soutien à la parentalité, en lien avec les collectivités et les associations locales <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la création de lieux ressources parentalité, type « point infos familles », permettant d'apporter aux familles une réponse globale et adaptée à leurs besoins - Accompagner les porteurs de projets (associations et collectivités) dans le déploiement d'actions coordonnées en direction des familles, en particulier sur les territoires non couverts par une offre de soutien à la parentalité - Positionner l'aide et l'accompagnement à domicile (Aad) comme un levier devant être mobilisé dans l'accompagnement des parents • Adapter l'offre de soutien à la parentalité aux enjeux sanitaire et post confinement <ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions de soutien à la parentalité à distance, car elles constituent une nouvelle forme de relation aux familles

	<ul style="list-style-type: none"> - Porter une attention particulière aux parents les plus fragiles (ex. : en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme) afin qu'ils ne se retrouvent pas exclus de ces nouvelles offres.) - Expérimenter de nouvelles offres permettant d'élargir le public cible des actions de soutien à la parentalité : Laep plus de 6 ans, actions Reaap en direction des parents d'adolescents, actions partagées avec les travailleurs sociaux... - Développer et promouvoir les dispositifs permettant aux parents de bénéficier de temps de répit en prévention des ruptures familiales, en lien avec les préoccupations de l'épuisement parental • Poursuivre et renforcer la dynamique de réseau - Proposer des temps d'échanges collectifs entre acteurs et le développement d'actions collectives, mettant en cohérence l'offre sur les territoires - Proposer un accompagnement adapté aux besoins des acteurs du réseau : échanges d'outils, formation au numérique, etc...
Publics cibles	<p>Associations ou collectivités proposant des actions de soutien à la parentalité</p> <p>Associations ou collectivités désireuses de mener des actions de soutien à la parentalité</p> <p>Familles du département</p>
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Moyens logistiques et ressources humaines des associations et/ou gestionnaires, des porteurs de projets, de l'association déléguée à l'animation des réseaux</p> <p>Moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles : mise à disposition de locaux, de personnel, etc</p> <p>Financements : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Collectivités locales, Etat</p> <p>CTG</p>
Echéancier	<p>2021 : Adapter l'offre de soutien à la parentalité aux enjeux sanitaire et post confinement</p> <p>2021 : Poursuivre et renforcer la dynamique de réseau</p>

	<p>2021 : Faire évoluer l'offre d'accompagnement à domicile (Aad) en corrélation avec les besoins des familles et le référentiel national</p> <p>2021-2025 : Poursuivre, sur les territoires, le développement des actions de soutien à la parentalité</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'EPCI couverts par l'ensemble des services de soutien à la parentalité (Reaap, Clas et Laep)</p> <p>Nombre de familles différentes bénéficiant d'une action Clas</p> <p>Nombre de familles bénéficiant d'une action Reaap</p> <p>Nombres de familles ayant recours à un service d'aide à d'accompagnement à domicile</p>

Axe 1	Faciliter les parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	J'élève un enfant
Action 7	Proposer des actions partenariales d'accompagnement à la parentalité, notamment en lien avec le numérique, l'accès à la culture
Pilotes	Caisse d'Allocations Familiales et Mutualité Sociale Agricole
Partenaires	Département, EPCI, Education Nationale, Préfecture, association sauvegarde, partenaires culturels
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Un besoin de renforcer la compétence des parents sur le plan du numérique pour accompagner leurs enfants dans un souci de protection et de prévention</p> <p>Un besoin de désacraliser et de favoriser, notamment en milieu rural, l'accès à la culture des familles</p> <p>Un besoin de soutien à la fonction parentale en proposant des actions collectives qui favorisent le lien social entre familles.</p>
Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'émergence de projets partagés, avec la participation des familles, par une démarche de Développement Social Local (DSL) sur les territoires - Développer les liens avec les partenaires institutionnels et associatifs locaux (EVS, centres sociaux, associations de parents d'élèves, associations agissant sur les questions de la parentalité...) et les élus. - Exemple de démarche DSL : CTG, charte des familles, projets centres sociaux. • Amener des familles à participer à des actions sur leur territoire de vie pour améliorer leurs connaissances ou leur accès au numérique et/ou à la culture <p><u>Numérique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation ateliers numériques organisés par les partenaires • Théâtre forum sur des thématiques en lien avec le numérique • S'appuyer localement sur le relais PDN pour

	<p>travailler avec les parents sur l'accès des ados aux réseaux sociaux</p> <p><u>Culture</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conteur en lien avec médiathèque • Expo peinture, BD • Bus des curiosités • Géo catching • Autres actions en soutien des parents selon les diagnostics territoriaux et les besoins des familles. <p>Plus largement, l'objectif est d'amener des familles à participer à des actions en soutien à la fonction parentale et favorisant le lien social.</p>
Publics cibles	Familles du département 47 et notamment les familles vivant en milieu rural
Moyens matériels, humains et financiers	Salles à disposition, budget dédié aux animations, matériel informatique Les acteurs du territoire impliqués dans l'accompagnement à la parentalité Les conseillers numériques, par ex...
Echéancier	Sur la durée du SDSF
Indicateurs d'évaluation	Enquête de satisfaction des familles (adultes et enfants) Nombre d'actions menées Nombre de participants enfants et parents Nombre de structures, associations et institutions ayant participé aux actions Cartographie du département mettant en lumière le maillage des actions sur le territoire

Axe 1	Faciliter les parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	J'élève un enfant
Action 8	Améliorer la coopération entre les services sociaux des institutions pour un meilleur accompagnement des familles en situation de vulnérabilité
Pilote	Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental (co-pilotage)
Partenaires	Mutualité Sociale Agricole, CCAS
Objectifs opérationnels	<p>Dans le cadre du Plan de Lutte contre la Pauvreté et de la mise en place d'un réseau partenarial d'acteurs du territoire 47 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des rencontres entre services sociaux des institutions ou des partenaires associatifs dans une démarche d'information continue et co-construction de projets partagés. • Réfléchir autour d'offres concrètes partenariales en partant des diagnostics partagés grâce à ces réunions régulières, soit 1 par trimestre. • Améliorer la réactivité des services en cas de crise sanitaire ou autre par un meilleur repérage des acteurs locaux et de leur actualité.
Modalités de mise en œuvre	<p>Animation par la CAF du Réseau partenaires.</p> <p>Participation aux réunions de service et d'équipes interinstitutionnelles sur des temps dédiés.</p>
Publics cibles	Cadres et Travailleurs sociaux des institutions.
Moyens matériels, humains et financiers	Temps de présence aux réunions de services et d'équipes.
Echéancier	Durée SDSF
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'instances partagées.</p> <p>Nombre de cadres et /ou TS participants.</p> <p>Nombre de projets et /ou d'actions en découlant.</p>

✚ Je suis confronté à des difficultés de comportement d'un mineur


Axe 1	Faciliter les parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	Je suis confronté à des difficultés de comportement d'un mineur
Action 9	Définir, réaliser un état des lieux, un recensement
Pilote	Val de Garonne Agglomération
Membres du groupe de travail SDSF	VGA, Education Nationale, PMI, Service Jeunesse Engagement et Sport, CAGV, Agglomération d'Agen.
Partenaires	Membres du CLSM : PMI, CMPI, Médecine scolaire, psychologue scolaire, foyers d'accueil, associations, CAF, PMI. Equipes locales de l'Education nationale, VGA et communes
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Val de Garonne Agglomération souhaite se saisir de cette problématique, inscrite au sein de la CTG locale, mais déjà préalablement identifiée dans le cadre du Contrat Local de Sant Mentale.</p> <p>Fin 2018 et par le biais de l'axe 1 « Accès et continuité des soins » du CLSM ayant pour objectif l'amélioration de l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques, les premières sollicitations de professionnels de ont été identifiées: les équipes du centre de loisirs de Marmande souhaitant être soutenu face à la question des troubles du comportement.</p> <p>Dans la continuité, et par le biais de la concertation menée au sein du diagnostic préalable à l'élaboration de la CTG de Val de Garonne Agglomération, les enjeux lies aux difficultés de comportement des enfants ont fait l'objet de riches échanges</p> <p>Les professionnels de l'enfance et de la petite-enfance se disent confrontés plus fréquemment à des comportements inadaptés (violence, entendeurs de voix, cris, agitation...), difficiles à quantifier, à qualifier et à appréhender.</p> <p>Ils font part d'un manque de maitrise dans ces situations que ce soit auprès des enfants ou de leur famille, situations génératrices de doutes et d'angoisse.</p> <p>Ces comportements ne sont pas nécessairement causés par un trouble psychiatrique, or les enfants sont souvent orientés, à tort, vers des structures</p>

	<p>spécialisées. Il est nécessaire que les équipes soient formées et plus autonomes pour éviter des mauvaises orientations et une stigmatisation.</p> <p>De premières actions ont été progressivement mises en place via le CLSM ou dans le cadre de l'exercice de la compétence enfance-Petite enfance de l'Agglomération : temps de régulation auprès des équipes avec un psychologue ; partenariats avec des associations spécialisées, début de travail collaboratif et d'interconnaissance via le CLSM (PMI, CMPI, Médecine scolaire, psychologue scolaire, foyers d'accueil, associations, CAF, PMI), montée en compétence et spécialisation de certains professionnels, organisation de ciné-débat.</p> <p>Ces actions n'apportent pour l'instant qu'une réponse partielle aux problématiques rencontrées lorsque les difficultés ne sont pas diagnostiquées.</p> <p>Il est désormais nécessaire d'engager un travail de fond sur cette question, et ce, dans le cadre d'une approche multi partenariale permettant d'appréhender tous les temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire.</p> <p><u>Objectifs généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accompagnement des enfants âgés de 0 à 12 ans - Identifier et qualifier les troubles pour adapter la réponse ; - Accompagner et orienter les familles dans le parcours de leur(s) enfant(s) - Proposer une approche pluridisciplinaire et pérenniser un réseau de professionnels
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Objectiver le ressenti des équipes ; • Obtenir des données quantifiables et qualifiables; • Evaluer les difficultés professionnelles (accompagnement de l'enfant, gestion du groupe, communication avec les familles...) ; • Fédérer l'ensemble des acteurs pour décloisonner les parcours (scolaire, périscolaire, institutionnel) et construire ensemble des stratégies d'accompagnement ; • Elaborer des plans de formation, lutter contre la stigmatisation et favoriser la prévention.

Modalités de mise en œuvre	<p>Construction de la méthodologie via un comité technique, composé de l'ensemble des acteurs locaux précités.</p> <p>Phase 1 : Diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction des outils méthodologiques (questionnaire, grille d'entretien collectif ou individuel, évaluation...) • Administration d'un questionnaire auprès des professionnels et des partenaires • Entretiens avec les acteurs de terrain sous forme de réunions d'équipes (directeur et animateurs des centres de loisirs, le personnel périscolaire, personnel de l'éducation nationale, de la petite enfance et professionnels partenaires) et/ou interprofessionnelles <p>Phase 2 : Définition d'un programme d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données • Construction des groupes de travail selon les axes relevés.
Publics cibles	<p>Enfants de 0 à 12 ans et leurs familles</p> <p>Les professionnels de la petite enfance et de l'enfance</p>
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Sollicitation d'un prestataire extérieur envisagée pour la réalisation du diagnostic (budget à déterminer) / ou d'étudiants en M2 en Psychologie sociale</p> <p>Equipe projet CLSM</p> <p>Chargée de coopération CTG</p>
Echéancier	<p>Phase de diagnostic envisagée en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du diagnostic : 4 à 6 mois - Elaboration du programme d'action : 3 mois - Première rencontre du groupe de travail : 2eme trimestre 2021 <p>Elargissement et partage avec l'ensemble des partenaires en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des résultats de l'expérimentation (diagnostic et groupe de travail) • Définition des axes de travail et perspectives à l'échelle départementale : Cf action 10

Indicateurs d'évaluation	Nombre de questionnaires administrés Nombre de réunion d'équipes/interprofessionnelles Mobilisation des professionnels du territoire Elaboration d'un programme d'action
--------------------------	---

Axe 1	Faciliter les parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	Je suis confronté à des difficultés de comportement d'un mineur
Action 10	Créer un réseau d'accompagnement et d'aide pour les familles et les professionnels
Pilote	Val de Garonne Agglomération
Membres du groupe de travail SDSF	VGA, Education Nationale, PMI, Service Jeunesse Engagement et Sport, CAGV, Agglomération d'Agen.
Partenaires	Membres du CLSM : PMI, CMPI, Médecine scolaire, psychologue scolaire, foyers d'accueil, associations, CAF, équipes locales de l'Education nationale, VGA et Communes et réseau de partenaires
Contexte et diagnostic	Cf fiche action 10
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accompagnement des enfants âgés de 0 à 12 ans ; • Accompagner et orienter les familles dans le parcours de leur(s) enfant(s) ; • Proposer une approche pluridisciplinaire et pérenniser un réseau de professionnels. • Elaborer des plans de formation, lutter contre la stigmatisation et favoriser la prévention.
Modalités de mise en œuvre	Sur la base du diagnostic réalisé (cf action 9) un programme d'actions devra être élaboré en vue d'une montée en compétence des professionnels (formation, partage d'expériences, réseau...) et d'un soutien renforcé auprès des enfants et des familles
Publics cibles	Enfants de 0 à 12 ans et leurs familles Les professionnels de la petite enfance et de l'enfance
Moyens matériels, humains et financiers	A définir dans le cadre du programme d'action élaboré au sein de la fiche action 10
Echéancier	Mise en œuvre à l'issue de l'action 9 (en 2022)
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'orientations Mobilisation des professionnels du territoire Evolution des conduites professionnelles Impact sur les relations entre les professionnels et les familles (réduction du nombre d'incidents, de convocation des parents, d'exclusions...)

 Je suis confronté à une situation de handicap

Axe 1	Faciliter le parcours de vie des familles
Parcours/ Thématique	Je suis confronté à une situation de handicap
Action 11	Mettre en place un pôle ressource handicap départemental
Pilote	MDPH / PMI
Partenaires	CAF, MSA, ARS SDJES, EPCI, EN, Associations départementales en lien avec la thématique du handicap de l'enfant
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Les parents nouvellement concernés par le handicap de leur enfant connaissent peu leurs droits et la recherche d'information s'avère souvent « le parcours du combattant ». Face à la pluralité des prises en charge que nécessite l'éducation de leur enfant différent, ils sont très demandeurs d'aide dans la coordination des acteurs qui entourent leur enfant.</p> <p>Le recours aux modes d'accueil formels est bien inférieur pour les enfants en situation de handicap par rapport à l'ensemble des enfants. Une enquête nationale réalisée par l'institut de sondage Opinion Way en 2018 auprès de 6 500 familles fait apparaître que 88 % d'entre elles et particulièrement les mères, ont subi un impact dans leur parcours d'emploi faute d'une réponse d'accueil.</p> <p>Certaines familles ne savent pas ou n'osent pas recourir aux modes d'accueil ordinaire pour leur enfant en situation de handicap. Pour d'autres, elles sont confrontées à des refus d'accueil en structures du milieu ordinaire. En effet, les gestionnaires ne se sentent pas toujours en capacité d'accueillir ces enfants « extra-ordinaires », soit par manque de connaissance dans ce domaine, soit par manque de moyen, soit encore du fait d'une organisation collective non adaptée.</p> <p><u>Contexte législatif</u></p> <p>La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) reconnaît aux enfants le droit à « une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité ». En France, la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », vise « à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées ».</p>

	<p><u>Enjeux :</u></p> <p>La politique d'accueil du jeune enfant participe à l'égalité des chances dès le plus jeune âge, et constitue de ce fait un véritable investissement social. Intervenir de façon précoce et continue auprès des enfants en situation de handicap et améliorer la qualité des modes d'accueil contribue à leur socialisation et favorise leur développement. Cet accueil favorise aussi le maintien dans l'emploi des familles confrontées au handicap d'un enfant et offre aux parents qui ont cessé leur activité professionnelle un temps de répit.</p> <p>Le rapport du Haut conseil de l'enfance et de l'adolescence (Hcfea) en date du 5 juillet 2018 souligne que « les enjeux de la petite enfance et du handicap doivent être davantage développés dans les politiques publiques, pour au moins deux raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'inclusion, la vie partagée entre tous les enfants dans des services de droit commun, doit devenir la norme dès la petite enfance, ce qui prépare l'inclusion future. • L'accueil de tous les petits enfants ensemble pose les bases d'un rapport de familiarité avec le handicap, et non d'étrangéité, socle d'une société inclusive. » <p>L'adaptation des modes d'accueil et l'accès réel pour tous les enfants doit être une priorité pour les partenaires du Sdsf.</p> <p><u>Contexte local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place en 2019 d'un site internet Handissimo (devenu Ma Boussole.Aidants), plateforme collaborative en ligne, recensant 243 solutions près de chez soi (accueil, répit, loisirs, établissements spécialisés, professionnels libéraux etc...). Cette plateforme est destinée à simplifier le parcours des familles d'enfants en situation de handicap et à faciliter leur accueil en milieu ordinaire - Appel à projet CAF pour la mise en place d'un pôle ressource handicap départemental en janvier 2020 : 2 associations départementales se sont positionnées ; rencontre en décembre 2020 des porteurs de projets non aboutie en raison de la crise sanitaire Un projet 2021 a été déposé avec ces mêmes associations pour un démarrage courant 2021. - Visio conférence nationale CNAF sur les expériences nationales en cours
Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<p><u>Objectif général du groupe de travail SDSF:</u></p> <p>Participer activement, via le soutien au Pôle ressource handicap, à favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'inclusion en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap, notamment dans les établissements d'accueil de

	<p>jeunes enfants (Eaje), chez les assistants maternels, dans les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) et dans les structures/actions d'accompagnement à la parentalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • la détection précoce par une meilleure coordination des acteurs et par la formation des professionnels d'accueil du jeune enfant <p><u>Objectifs et missions du Pôle Ressource :</u></p> <p>Le pôle assure 3 missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les familles sur leurs droits, les possibilités d'accueil existantes et les accompagner dans leurs démarches vers l'accueil effectif de leur enfant en milieu ordinaire - Sensibiliser, former, accompagner les gestionnaires et les professionnels intervenant sur le secteur de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, et de la parentalité afin de rendre possible l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil en milieu ordinaire et de favoriser la détection précoce du handicap - De contribuer aux orientations stratégiques et à l'animation des partenariats aux différents échelons territoriaux <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Valider les projets de pôle ressource départemental et sa déclinaison sur les territoires • Accompagner et soutenir politiquement, techniquement et financièrement le déploiement des actions du pôle ressources handicap dès 2021 <p>Poursuite du groupe de travail chargé de définir les objectifs, fonctions déclinaisons opérationnelles de la mise en œuvre de ce pôle à l'échelle départementale et territoriale et plus largement de la politique départementale d'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures et services d'accueil de droit commun</p>
Publics cibles	<p>Enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques</p> <p>Parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques</p> <p>Parents en situation de handicap</p> <p>Professionnels</p> <p>Bénévoles</p> <p>Partenaires institutionnels des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse</p>
Moyens matériels, humains et financiers	Moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du SDSF

	<p>Mobilisation de financement sur projet pour soutenir les initiatives locales au travers notamment des Conventions Territoriales Globales (CTG)</p> <p>Fonds publics et territoires CAF pour favoriser l'accueil dans les structures (personnel dédiés, etc...)</p> <p>Appel à projet CAF pôle ressource handicap</p> <p>Un financement pluri partenarial sera recherché auprès des institutions compétentes</p>
Echéancier	Mise en place en 2021
Indicateurs d'évaluation	<p>Le nombre d'enfants en situation de handicap, effectivement accueillis dans une structure du milieu ordinaire.</p> <p>Le nombre de familles accompagnées dans leur démarche vers un mode d'accueil</p> <p>Le nombre de partenaires accompagnés dans leur démarche pour adapter leur condition d'accueil</p>

Axe 1	Faciliter le parcours de vie des familles
Parcours/ Thématique	Je suis confronté à une situation de handicap
Action 12	Favoriser l'inclusion des enfants et/ou parents en situation de handicap en milieu ordinaire
Pilote	MDPH / PMI
Partenaires	CAF, MSA, ARS, EPCI, EN, Association du handicap, CAMSP, EAJE, ALSH assistants maternels, CMPI, DSDEN/SDJES
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Les parents nouvellement concernés par le handicap de leur enfant connaissent peu leurs droits et la recherche d'information s'avère souvent « le parcours du combattant ». Face à la pluralité des prises en charge que nécessite l'éducation de leur enfant différent, ils sont très demandeurs d'aide dans la coordination des acteurs qui entourent leur enfant.</p> <p>Le recours aux modes d'accueil formels est bien inférieur pour les enfants en situation de handicap par rapport à l'ensemble des enfants. Une enquête nationale réalisée par l'institut de sondage Opinion Way en 2018 auprès de 6 500 familles fait apparaître que 88 % d'entre elles et particulièrement les mères, ont subi un impact dans leur parcours d'emploi faute d'une réponse d'accueil.</p> <p>Certaines familles ne savent pas ou n'osent pas recourir aux modes d'accueil ordinaire pour leur enfant en situation de handicap. Pour d'autres, elles sont confrontées à des refus d'accueil en structures du milieu ordinaire. En effet, les gestionnaires ne se sentent pas toujours en capacité d'accueillir ces enfants « extra-ordinaires », soit par manque de connaissance dans ce domaine, soit par manque de moyen, soit encore du fait d'une organisation collective non adaptée.</p> <p><u>Contexte législatif</u></p> <p>La Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît aux enfants le droit à « une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité ». En France, la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », vise « à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé</p>

aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées ».

Enjeux :

La politique d'accueil du jeune enfant participe à l'égalité des chances dès le plus jeune âge, et constitue de ce fait un véritable investissement social. Intervenir de façon précoce et continue auprès des enfants en situation de handicap et améliorer la qualité des modes d'accueil contribue à leur socialisation et favorise leur développement. Cet accueil favorise aussi le maintien dans l'emploi des familles confrontées au handicap d'un enfant et offre aux parents qui ont cessé leur activité professionnelle un temps de répit.

Le rapport du Haut conseil de l'enfance et de l'adolescence (Hcfea) en date du 5 juillet 2018 souligne que « les enjeux de la petite enfance et du handicap doivent être davantage développés dans les politiques publiques, pour au moins deux raisons :

- L'inclusion, la vie partagée entre tous les enfants dans des services de droit commun, doit devenir la norme dès la petite enfance, ce qui prépare l'inclusion future.
- L'accueil de tous les petits enfants ensemble pose les bases d'un rapport de familiarité avec le handicap, et non d'étrangeté, socle d'une société inclusive. »

L'adaptation des modes d'accueil et l'accès réel pour tous les enfants doit être une priorité pour les partenaires du Sdsf.

Contexte local

Mise en place en 2019 d'un site internet Handissimo, plateforme collaborative en ligne, recensant 243 solutions près de chez soi (accueil, répit, loisirs, établissements spécialisés, professionnels libéraux etc...) avec l'aide d'une chargée de mission Alix Merce de novembre 2019-juillet 2020, et destinée à simplifier le parcours des familles d'enfants en situation de handicap et de faciliter leur accueil en milieu ordinaire

Stratégie nationale prévention protection enfance avec une prise en compte des parents en situation de handicap

Aides en direction des EAJE pour favoriser la prise en charge des enfants par le recrutement de personnel complémentaire

Intervention d'associations spécifiques dans les EAJE et mise à disposition de personnel complémentaire

Travail collaboratif de certaines EAJE avec les CAMSP ou CMPI prenant en charge des enfants en situation de

	<p>handicap afin de favoriser leur accueil en milieu ordinaire</p> <p>Brochure d'information sur l'accueil d'enfant en situation de handicap dans le cadre des ALSH</p> <p>Journées d'informations organisées sur certains territoires en direction des professionnels et des familles</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la coordination et la mise en réseau des acteurs • Favoriser l'inclusion des enfants présentant des besoins spécifiques dans les lieux d'accueil de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité • Répondre aux besoins et sensibiliser les différents acteurs concernés par ces accueils (parents, professionnels, partenaires) • Favoriser l'accès aux droits des familles • Développer des actions contribuant au changement de regard sur le handicap et la différence • Prévenir et accompagner les parentalités spécifiques (handicap psychique...) • Piloter la politique départementale d'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures et services d'accueil de droit commun petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité.
Modalités de mise en œuvre	<p>Poursuivre le groupe de travail du SDSF, en charge du pilotage de la politique départementale sur le handicap. Ce groupe de travail pluri-partenarial aura un rôle de coordination et comme mission le suivi des dispositifs existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et suivre le déploiement du Pôle Ressources Handicap (cf. fiche action 11) - Accompagner et suivre l'élargissement des critères d'attribution du bonus « inclusion handicap » en Eaje - Accompagner et suivre l'adaptation et le renforcement des conditions d'accueil et d'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap, en Eaje et en Alsh - Favoriser l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap dans les autres services d'accueil hors Eaje et Alsh - Accompagner et suivre la création de relais avec les plateformes de détection et de coordination - Accompagner et suivre le déploiement de l'aide à l'inclusion en accueil collectif de mineurs de la Branche

	<p>Famille</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et suivre l'évolution du dispositif d'aide à domicile vers une offre de répit en faveur des parents d'enfants porteurs de handicap. - Accompagner et suivre le déploiement de la nouvelle Prestation de Compensation au Handicap (PCH) en direction des parents en situation de handicap <p>Soutenir les initiatives locales et inciter à la prise en compte de la prise en charge de ces enfants sur les territoires via les CTG</p>
Publics cibles	<p>Enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques Parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques Parents en situation de handicap Professionnels Associations Partenaires institutionnels des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse</p>
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du SDSF et notamment de la MDPH</p> <p>Mobilisation de financement sur projet pour soutenir les initiatives locales au travers notamment des Conventions Territoriales Globales (CTG)</p> <p>Fonds publics et territoires CAF : pour développer les conditions favorables et favoriser l'accueil et dans les structures : en EAJE et en ALSH : sensibilisation des équipes, renforcement des conditions d'encadrement, information et accompagnement des familles, appui au pilotage, etc..., mais également dans d'autres structures de droit commun : les lieux d'accueil enfants-parents (Laep), les ludothèques, les relais d'assistants maternels (Ram), les centres sociaux (Cs), les espaces de vie sociale (Evs), les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), etc.</p> <p>Le bonus « inclusion handicap » en EAJE : versé par la Caf depuis le 1er janvier 2020. Initialement ciblé en direction des seuls enfants bénéficiaires de l'allocation pour l'éducation des enfants handicapés (Aeéh), le bonus concernera également les enfants dont le handicap est en cours de détection dans le cadre d'une diversité de parcours</p> <p>Les plateformes de détection et de coordination : elles devraient se déployer sur l'ensemble des départements d'ici 2022 et ont pour mission première de mettre en place un premier bilan global et coordonné (psychomotricité, orthophonie, ergothérapie) sans attendre que le diagnostic soit posé : tout médecin peut orienter vers la plateforme : les</p>

	<p>médecins généralistes disposeront d'une grille d'évaluation qui aidera à la décision d'orientation vers la plateforme</p> <p>L'aide à l'inclusion en accueil collectif de mineurs : aide de la Branche Famille, qui devrait être mise en œuvre à partir de 2022</p> <p>Le dispositif d'aide à domicile vers une offre de répit en faveur des parents d'enfants porteurs de handicap : elle vise à soutenir les parents dans leur rôle d'entretien et d'éducation : préparation de l'arrivée au domicile d'un enfant porteur de handicap, après la naissance ou/et une hospitalisation, accompagnement dans la phase de repérage-diagnostic-reconnaissance des troubles chez un enfant et de détection du déficit psychique ou physique, accompagnement vers les services spécialisés ou les acteurs médicaux ou paramédicaux, accompagnement vers les structures d'accueil ou vers une préscolarisation, accompagnement des parents confrontés au handicap de leur enfant dans les démarches à accomplir vers des services adaptés, etc...</p> <p>La Prestation de Compensation au Handicap (PCH) en direction des parents en situation de handicap : aide versée par le Conseil départemental pour accompagner le parent dans sa fonction parentale</p>
Echéancier	2021-2025
Indicateurs d'évaluation	Bilans bi-annuels des dispositifs

Axe	Faciliter le parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	Je suis confronté à une situation de handicap
Action 14	Travailler à la détection précoce du handicap et à la mise en place de l'orientation vers une prise en charge adaptée
Pilote	MDPH / PMI
Partenaires	CAF, MSA, ARS, EPCI, EN, Associations départementales en lien avec la thématique du handicap de l'enfant, CAMSP, EAJE, assistantes maternelles, DSDEN/SDJES, CMPI, médecins de crèches
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Le dépistage précoce du handicap quel qu'il soit est du domaine de la prévention dans la mesure où une prise en charge précoce peut être organisée</p> <p>Les professionnels de l'accueil de la PE ou de l'enfance sont en 1ères lignes du fait de leur place d'observation de l'enfant.</p> <p>Une mise à jour des connaissances est nécessaire</p> <p>La connaissance du réseau de prise en charge est essentielle</p> <p>Des retours d'expériences font état de difficultés pour les professionnels à aborder les questions qu'ils se posent sur l'enfant avec les parents</p> <p>La question du handicap est un sujet douloureux que nul ne peut aborder sans y être préparé et avec précautions</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les différents acteurs du domaine de l'accueil de la petite enfance • Développer l'observation de l'enfant et le repérage précoce • Favoriser les échanges et les temps d'observation entre professionnels et travailler en réseau sur les territoires • Savoir répondre aux besoins repérés • Connaître les rôles de chaque acteur et connaître les limites de son intervention • Savoir orienter les parents • Contribuer au changement de regard sur le handicap et la

	différence
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des professionnels • Connaissance des acteurs du territoire pour un travail coordonné et en réseau • Repérage de personnes ressources • Lien avec la plateforme d'orientation et de coordination si elle est constituée dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec des troubles du neuro-développement • S'appuyer sur le guide à paraître « Participer à la détection précoce du handicap chez le jeune enfant : recommandations et bonnes pratiques », réalisé sous l'égide de la délégation interministérielle à la stratégie autisme et de la Cnag
Publics cibles	<p>Enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques</p> <p>Parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques</p> <p>Professionnels</p> <p>Associations de parents</p> <p>Partenaires institutionnels des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse</p>
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Tous les acteurs territoriaux et départementaux de repérage et prise en charge du handicap</p> <p>Le Pôle Ressources Handicap pourra jouer le rôle de vecteur d'information et d'échange et d'assembler autour des enjeux de la détection précoce du handicap.</p>
Echéancier	2021-2025
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de formations organisées</p> <p>Bilans bi-annuels des dispositifs</p> <p>Nombre de copil et participation des différents partenaires</p>

 Je me sépare / Prévenir les ruptures et les conflits

Axe	Faciliter les parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	Je me sépare / prévenir les ruptures et les conflits
Action 14	Développer et pérenniser l'offre médiation familiale sur le département
Pilote	Caisse d'Allocations Familiales
Partenaires	Ministère de la Justice, Mutualité Sociale Agricole, Agglomérations, Etat, UDAF 47, Sauvegarde
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Dans un contexte national et local, où les violences conjugales et intrafamiliales sont en hausses, la médiation familiale vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à favoriser la coparentalité. Elle s'appuie sur les compétences des personnes pour les aider à trouver par elles-mêmes des solutions au conflit qui les oppose. Il s'agit d'un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet d'aborder les problèmes liés à un conflit familial et de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants.</p> <p>Le médiateur familial, en tant que tiers qualifié et impartial, cherche à rétablir la communication entre les personnes et à créer un climat de confiance propice à la recherche d'accord.</p> <p>Plus que jamais en période de crise sanitaire, qui engendre des périodes de confinements, il est indispensable de renforcer les offres visant à l'apaisement des conflits familiaux : selon le secrétariat d'Etat aux droits des femmes, les violences conjugales et intrafamiliales ont augmenté de 30% dès les premières semaines du confinement.</p> <p>En Lot-et-Garonne, l'offre de médiation familiale reconnue par les institutions, est portée par les associations Sauvegarde et UDAF 47. Un soutien renforcé des partenaires du Schéma vis-à-vis de ce dispositif a permis d'augmenter le nombre de médiateurs familiaux sur le département durant la période du Schéma Départemental 2016-2020 (+0,5 ETP à partir de 2018 pour un total de 2 Etp sur le département) et d'apporter une meilleure réponse aux demandes croissantes de médiations familiales. (55 médiations réalisées en 2016 ; 102</p>

	<p>médiations réalisées en 2019).</p> <p>Un important travail au niveau de la couverture territoriale a également pu être engagé par les associations, aboutissant à une couverture totale du département et la mise en place de permanences sur des territoires : Agen, Nérac, Villeneuve, Marmande, favorisant ainsi une meilleure accessibilité pour les familles. Enfin, une plateforme téléphonique, avec un numéro d'appel unique pour les familles, a été mise en place.</p> <p>Les statistiques générées par la plateforme commune médiation familiale, dont la consolidation sera l'un des axes de travail prioritaires des premières années de mise en œuvre du Schéma, nous permettent d'avoir une analyse plus fine de l'activité et des dynamiques en place sur le département et de définir des enjeux prioritaires pour la période 2021-2025</p> <p>Ainsi, le renforcement de la communication aux partenaires (seulement 12% des appels vers la plateforme proviennent d'une orientation de la part de travailleurs sociaux en 2020), la formalisation des liens avec la Justice ou le développement d'une approche territorialisée seront des axes de travail du SDSF 2021-2025.</p>
Objectifs opérationnels et modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement de l'offre de médiation et pérenniser le fonctionnement de la plateforme médiation familiale <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des outils communs de suivi de l'activité de la plateforme - Travailler une approche plus fine des besoins en médiations familiales par territoire (diagnostic), dans le but de mieux apprécier les besoins en développement de l'offre - Pérenniser le modèle économique des services • Renforcer les actions de communication autour du dispositif de médiation familiale, auprès des partenaires et des familles <ul style="list-style-type: none"> - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication auprès des partenaires : actions de promotion du dispositif auprès des travailleurs sociaux et magistrats, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication à destination des familles : développement d'un site internet dédié, flyers de communication du dispositif... • Accompagner l'évolution de l'offre liée aux séparations et aux ruptures familiales - Inscrire la médiation familiale au sein d'un "parcours séparation" plus global, en lien avec le travail social pour un accompagnement plus efficient des parents séparés - Décliner localement la convention cadre nationale « Prévention et accompagnement des ruptures familiales » devant permettre de renforcer les partenariats nationaux et locaux autour des ruptures familiales - Renforcer et formaliser les relations avec la Justice
Publics cibles	<p>Associations gestionnaires d'un service de médiation familiale</p> <p>Associations et/ou collectivités souhaitant développer une offre de médiation familiale</p> <p>Familles confrontées à un contexte familial fragilisé : séparation conjugale, conflit intrafamilial, conflit familial intergénérationnel, conflit lié à la recomposition dans la famille, etc...</p>
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Moyens logistiques et ressources humaines des associations gestionnaires des services de médiation familiale</p> <p>Moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles</p> <p>Financements nationaux et locaux : Caisse d'Allocations Familiales, Ministère de la Justice, Mutualité Sociale Agricole</p>
Echéancier	<p>2021 : Travailler sur les outils communs de suivi de l'activité de la plateforme (suivi pour les associations et statistiques générées à destination du comité des financeurs) et à la stratégie de communication en direction des familles et des partenaires</p> <p>Renouveler le projet de service médiation familiale, commun aux deux associations</p> <p>2021-2022 : renouveler la convention cadre départementale</p>


	<p>relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre</p> <p>2022 : Renouveler le projet de service médiation familiale</p> <p>2021-2025 : veiller à l'adéquation entre l'offre de médiations sur le département et le besoin des familles, à l'articulation des offres existantes...</p> <p>Veiller au bon fonctionnement de la plateforme médiation familiale/à l'articulation des projets</p> <p>Mettre en œuvre les stratégies de communication définies</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre annuel de médiations familiales réalisées</p> <p>Nombre d'ETP de médiateurs familiaux conventionnés par le comité des financeurs</p> <p>Nombre d'appels reçus sur la plateforme médiation familiale, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et part des appels provenant de la sphère sociale (orientation travailleurs sociaux) - Nombre et part des appels provenant de la sphère judiciaire - Nombre et part des appels provenant des actions de communication des associations gestionnaires (médias, internet, bouche à oreille...) <p>Nombre de permanences proposées sur les territoires</p> <p>Nombre de mesures de médiations, ordonnées par un JAF / nombre de mesures de médiations conventionnelles</p> <p>Taux de participation aux entretiens de double convocation</p>

Axe	Faciliter les parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	Je me sépare / prévenir les ruptures et les conflits
Action 15	Développer l'offre espace de rencontre sur le département*
Pilote	Caisse d'Allocations Familiales
Partenaires	Ministère de la Justice, Mutualité Sociale Agricole, Agglomérations, Etat, UDAF 47, Sauvegarde
Contexte et éléments de diagnostic	<p>La question de la préservation des liens entre parents et enfants, notamment en cas de séparation conflictuelle du couple conjugal, constitue un enjeu central des dispositifs de soutien à la parentalité et des actions poursuivies par les partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles.</p> <p>Dans le cadre d'une séparation conjugale, le partage des responsabilités parentales et celui de la charge financière qui en découle mettent en jeu les normes éducatives et les convictions de chaque parent quant à l'intérêt de l'enfant. Les séparations et les divorces peuvent, de ce fait, s'accompagner de conflits dans lesquels se joue la place de chaque parent auprès de l'enfant.</p> <p>Face à ces contextes familiaux très fragilisés, les espaces de rencontre (Er) constituent souvent le dernier rempart avant la rupture définitive du lien entre l'enfant et ses parents, et représentent un maillon essentiel à la prévention des ruptures familiales dans le respect de l'intérêt de l'enfant et de son droit fondamental de voir ses parents.</p> <p>Lieu de rencontre entre un enfant et l'un de ses parents ou un tiers, l'espace de rencontre contribue donc au maintien de leurs relations, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil.</p> <p>En Lot-et-Garonne, l'offre d'espaces de rencontre est portée par l'association Sauvegarde. La pérennisation et le développement de cet équipement était un objectif inscrit au SDSF 2016-2020. Face à la fragilité économique de ces équipements, les institutions financeurs (la CAF, la Justice et</p>

	<p>la MSA) ont donc adopté sur la période 2016-2020 des dispositions financières locales permettant de soutenir ce service. Ce soutien a permis à l'association Sauvegarde de maintenir les points d'accueil existants sur Agen (2 lieux d'accueil) et Marmande et des délais d'attentes satisfaisants sur la période.</p> <p>Cependant, la fragilité du modèle économique n'a pas permis à l'association d'étendre son offre d'espaces de rencontre à l'ensemble du département. Certains territoires, comme Villeneuve sur Lot ou Fumel, restent donc éloignés de ce service. Ainsi, en 2020, 33% des enfants reçus sur l'espace de rencontre d'Agen étaient domiciliés dans le Villeneuvois / Fumémois (42% en 2019).</p> <p>A compter de 2021, grâce aux nouvelles modalités nationales de soutien financier des espaces de rencontres (2019), un développement du dispositif sur d'autres territoires est à l'étude.</p> <p>Les institutions partenaires du SDSF 2021-2025 feront du développement de l'offre d'espace de rencontre (couverture territoriale de l'offre) et du renforcement de la qualité de l'accueil dans les lieux de rencontre, des objectifs prioritaires.</p> <p>Les partenaires veilleront à l'articulation des projets présentés, dans un souci de renforcement de la qualité des services proposés aux familles.</p>
Objectifs opérationnels et modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre d'espace de rencontre au plus près des familles et garantir des délais d'attente raisonnables <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement de nouveaux projets ou d'extension de l'offre, notamment sur les territoires non couverts de Villeneuve sur Lot et Fumel - Espace rencontre / ERM - Veiller au juste maillage du territoire et à l'articulation des projets (réorientation vers d'autres Er en cas de délais trop importants, etc...) • Poursuivre les efforts de pérennisation du modèle économique des services <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la stabilité du modèle économique des services, en prévenant les difficultés liées au

	<p>développement des heures d'ouverture et les impacts liés à la crise sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le renforcement de la qualité de l'accueil dans les espaces de rencontres - Développer les passerelles entre les espaces de rencontre et autres services de soutien à la parentalité - Renforcer et formaliser les liens entre les espaces de rencontre et la Justice - Veiller à l'application du nouveau référentiel national, notamment en matière de qualification des intervenants et d'accueil des situations de violences conjugales
Publics cibles	<p>Associations gestionnaires d'un équipement d'espace de rencontre Associations et/ou collectivités souhaitant développer une offre espace de rencontre Familles confrontées à un contexte familial très fragilisé</p>
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Moyens logistiques et ressources humaines des associations gestionnaires : fonctionnement et pilotage des espaces de rencontre</p> <p>Moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles : accompagnement du comité des financeurs, mise à disposition de locaux par les agglomérations, etc...</p> <p>Financements nationaux et locaux : Caisse d'Allocations Familiales, Ministère de la Justice, Mutualité Sociale Agricole</p>
Echéancier	<p>2021 : développer l'offre d'espace de rencontre sur le département Le comité des financeurs statue sur les nouveaux projets qui lui sont présentés</p> <p>2021-2022 : accompagner renforcement de la qualité de l'accueil et des liens entre les espaces de rencontre et les magistrats Veiller à l'application du nouveau référentiel national (circulaire 2020-014)</p>

	<p>2021-2022 : renouveler la convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre</p> <p>2021-2025 : veiller à l'adéquation entre l'offre d'espaces de rencontre sur le département et le besoin des familles, à l'articulation des offres existantes...</p> <p>Développer les passerelles entre les espaces de rencontre et les autres dispositifs de soutien à la parentalité</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'heures d'ouverture des espaces de rencontre</p> <p>Nombre d'enfants accueillis en espace de rencontre</p> <p>Nombre de nouveaux lieux de rencontre créés</p> <p>Nombre d'actions de soutien à la parentalité proposés aux familles dans les espaces de rencontre</p> <p>Nombre de mesures ordonnées par un magistrat/nombre de mesures conventionnelles</p> <p>Taux de visites réalisées</p> <p>Part d'enfants reçus, résidant hors du territoire</p>

 Je cherche un emploi, une formation

Axe du SDSF	Faciliter les parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	« Je cherche un emploi, une formation »
Action 16	Labelliser des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)
Pilotes	Caisse d'Allocations Familiales / Pôle Emploi
Partenaires	<p>Ville d'Agen / UDAF 47</p> <p>Autres partenaires pouvant être associés : Mission locale, Plie, Département, Solincité</p>
Contexte et éléments de diagnostic	<p>La garde d'enfants, en particulier pour les mères isolées, constitue un frein majeur de retour à l'emploi. Malgré le quota de 10% de places réservées aux bénéficiaires des minimas sociaux instauré en 2013 et conforté par le Plan pauvreté, les demandeurs d'emploi peinent à obtenir une place en crèche, rendant difficile l'accès à un entretien d'embauche, à une formation professionnelle ou à une période d'essai.</p> <p>Dans le cadre du précédent Sdsf, des réflexions ont été menées sur l'accompagnement des familles vulnérables vers un mode d'accueil adapté et sur l'amélioration des réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques. Les critères du label national des « crèches à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) ont été partagés, afin d'étudier l'opportunité de le développer dans le département.</p> <p>Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (Avip) ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants, en leur permettant d'obtenir une place d'accueil pour leur enfant et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par les services de Pôle Emploi.</p> <p>Parmi les nombreux critères, la charte prévoit que la crèche réserve des places spécifiques aux enfants des parents éloignés de l'emploi (au moins 20%) et propose une amplitude d'ouverture journalière d'au moins 12 heures.</p> <p>Compte tenu du nombre limité de structures pouvant répondre à ces critères, les partenaires ont décidé de mettre en place un groupe de travail pour expérimenter la démarche sur Agen, en s'appuyant sur le diagnostic de la Convention Territoriale Globale et sur les crèches à horaires atypiques</p>

	<p>présentes sur la ville d'Agen.</p> <p>Composé de représentants de la Caf, de Pôle Emploi, de la ville d'Agen et de l'Udaf 47, ce groupe a démarré l'expérimentation en 2020 avec la crèche Kirikou (50 places), qui fonctionne en horaires atypiques du lundi au samedi.</p> <p>En raison du contexte lié à la crise sanitaire et du nombre limité de familles orientées en 2020, il est nécessaire de prolonger cette phase d'expérimentation, afin d'étudier la faisabilité et le déploiement de la labellisation « crèche Avip ».</p>
<p>Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre</p>	<p>Objectif stratégique n°1 : favoriser le retour à l'emploi et les parcours d'insertion pour les familles, notamment monoparentales, en leur permettant d'accéder à un mode de garde adapté.</p> <p>Objectif stratégique n°2 : favoriser la mise en réseau des acteurs de l'insertion et de la petite enfance pour accompagner les familles vers un mode de garde pérenne.</p> <p><u>Objectifs opérationnels et modalités de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prolonger l'expérimentation « crèche Avip » sur Agen • Adapter les modalités de mise en œuvre en fonction des besoins et des contraintes liées au contexte sanitaire et économique <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'étude de besoins partagée - Etudier l'adaptation du projet de fonctionnement de la crèche en fonction des besoins et des disponibilités (nombre de places et créneaux horaires mobilisables) - Orienter vers le guichet unique du Ram d'Agen qui recense les demandes d'inscriptions en crèches (fiche de liaison et de prescription, priorisation des familles orientées par Pôle Emploi vers la crèche Kirikou) - Formaliser un contrat d'engagement tripartite adapté entre le parent demandeur d'emploi, Pôle Emploi et la crèche Kirikou - Mettre en place un accompagnement intensif (et non systématiquement global) de Pôle Emploi permettant d'élargir le nombre de bénéficiaires

	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un suivi régulier entre les partenaires - Analyser le bilan des parcours mis en place <p>A l'issue de la phase d'expérimentation et sur la base du bilan partagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la faisabilité d'une labellisation de la crèche Kirikou • Etudier l'opportunité d'élargir la démarche aux autres acteurs de l'insertion et de la développer sur d'autres territoires.
Publics cibles	Parents de jeunes enfants en recherche d'emploi, orientés par Pôle Emploi dans le cadre d'un accompagnement global ou renforcé, dont l'absence de mode de garde constitue un frein pour leurs démarches de retour à l'emploi ou le suivi d'une formation
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Moyens humains mis à disposition des partenaires engagés dans l'expérimentation : Pôle Emploi, Caf, ville d'Agen, Udaf.</p> <p>Moyens financiers : prestation de service unique versée par la Caf, subvention versée par la ville d'Agen à la crèche, aides ponctuelles à la garde d'enfants versées par Pôle Emploi en fonction de la situation individuelle du parent accompagné.</p> <p>Si labellisation « crèche Avip » : possibilité d'aide supplémentaire sur le Fonds publics et territoires de la Caf.</p>
Echéancier	<p>2021 : poursuite de l'expérimentation sur Agen</p> <p>2022 : analyse partagée du bilan, étude de faisabilité d'une labellisation de la crèche Kirikou</p> <p>A partir de 2023 : étude d'opportunité sur le développement de la démarche à d'autres territoires</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de parents orientés par Pôle Emploi vers le guichet unique du Ram</p> <p>Nombre d'enfants accueillis à la crèche Kirikou dans le cadre des prescriptions de Pôle Emploi, nombre d'heures d'accueil réalisées dans l'année</p> <p>Parmi ces « parcours » : nombre de parents ayant pu réaliser une formation et/ou obtenir un emploi</p>

Axe 1	Faciliter les parcours de vie des familles
Parcours/Thématique	« Je cherche un emploi, une formation »
Action 17	Mettre en place l'accompagnement global des familles
Pilotes	Caisse d'Allocations Familiales, Pôle emploi
Partenaires	Département, Mutualité Sociale Agricole, Associations de l'insertion, Missions locales
Contexte et éléments de diagnostic	<p>La lutte contre la pauvreté ainsi que l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragilisées constituent une priorité partagée de Pôle Emploi, de la CAF et du Département.</p> <p>Elle s'inscrit dans les Orientations de la Stratégie de prévention et de Lutte contre la Pauvreté annoncée le 13.09.2018 par le Président de la République.</p> <p>Considérant la complémentarité de leurs missions, les institutions unissent leurs efforts pour développer et accélérer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel.</p> <p>Dans ce cadre, une convention de coopération entre Pôle Emploi et la Caisse d'Allocations Familiales du Lot-et-Garonne a été signée pour la période 2021-2022, afin de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans une démarche d'accompagnement global des familles.</p>
Objectifs opérationnels & modalités de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les actions d'insertion professionnelle et de levée des freins sociaux. • Conduire parallèlement accompagnement à l'emploi et accompagnement social en procédant par orientation mutuelle sur critères partagés. • S'appuyer sur le réseau d'insertion local pour les orientations ou soutien des familles.
Publics cibles	Familles monoparentales allocataires de la CAF 47, bénéficiaires ou non du RSA.
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Pôle Emploi : 6 conseillers chargés exclusivement de l'accompagnement global sous la responsabilité des directeurs d'agence.</p> <p>Caf : L'ensemble des travailleuses sociales du service</p>

	social soit 8 agents sous la responsabilité de la Responsable du service social.
Echéancier	Durée des conventions. Durée du SDSF
Indicateurs d'évaluation	Objectif quantifié de 40 accompagnements globaux annuels. Bilan annuel faisant état de : <ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes concernées- Typologie du public- Nombre et nature des sorties du dispositif- Qualité des procédures mises en œuvre et des dynamiques partenariales locales activées.

2- Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires

- ✚ La mise en place d'une coordination autour de la jeunesse, vers une politique jeunesse partagée

Axe	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	La mise en place d'une coordination autour de la jeunesse, vers une politique jeunesse partagée
Action 18	Coordination de la politique jeunesse
Pilote	Service Départemental Jeunesse Education et Sport (SDJES), Caisse d'Allocations Familiales (co-pilotage, en lien avec le GAD)
Partenaires	CAF, DSDEN, Conseil Départemental, mouvements d'éducation populaire, collectivités.
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Le bilan du SDSF 2016-2020 fait apparaître que la mise en œuvre d'une politique jeunesse partenariale n'est pas attesté. L'enjeu de la définition d'une approche globale et partagée est posé comme nécessaire.</p> <p>Le comité de pilotage de décembre 2019 a souligné la difficulté d'animer cette action. Le service SDJES assure pour la déclinaison de la politique jeunesse sur le territoire pour le Préfet de département, en partenariat avec les acteurs institutionnels, les collectivités et les associations.</p> <p>Le déploiement des CTG et l'inscription d'orientation en faveur de la jeunesse est une nouvelle opportunité de structuration des territoires. Le portage à l'échelle intercommunale et la désignation de coordinateur CTG favorise en effet la déclinaison des actions à portée départementale au sein des EPCI vers une prise de compétence jeunesse.</p> <p>Le schéma 2021-2025 permettra une structuration de l'axe jeunesse qui passe par l'installation d'un comité de coordination garant de la mise en réseau et de la complémentarité des actions déployées sur le territoire.</p> <p>La réussite d'une politique jeunesse repose en effet sur sa capacité à prendre en compte le continuum des âges, la cohérence de ses manifestations sur le territoire, sa visibilité et son inscription dans la durée. Ceci passe donc par le développement d'une culture politique de jeunesse</p>

	et d'éducation commune.
Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<p>Objectif stratégique : Développer des partenariats institutionnels et territoriaux autour du parcours de vie de la personne, notamment en lien avec les Compétences Psychosociales (CPS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner le Groupe d'appui départemental PEdT et Plan mercredi et l'ouvrir sur à d'autres acteurs afin qu'il devienne un Comité jeunesse départemental. - Construire des objectifs partagés avec des approches complémentaires entre les différents acteurs éducatifs - Mettre en synergie les dispositifs institutionnels territorialisés avec les actions conduites au profit des acteurs éducatifs locaux - Développer des réflexions autour du continuum éducatif en faveur du développement des mineurs - Valoriser les compétences locales et associatives <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail sur les CPS - Proposition des formations interprofessionnelles - Création d'espaces ressources
Publics cibles	Acteurs éducatifs (institutionnels, professionnels, bénévoles, volontaires)
Moyens matériels, humains et financiers	0,10 ETP SDJES
Echéancier	Installation du comité rentrée scolaire 2021 ; fréquence des réunions 2 fois par an minimum et 3 groupes de travail thématique par an en lien avec le GAD.
Indicateurs d'évaluation	En lien avec les actions proposées par le comité politique jeunesse.

Axe 2	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	La mise en place d'une coordination autour de la jeunesse, vers une politique jeunesse partagée
Action 19	Accompagnement et formation des professionnels de l'animation
Pilote	SDJES
Partenaires	Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, Associations, Collectivités, Comité Départemental Olympique et Sportif
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) répondent tout à la fois à un mode de garde éducatif et à un besoin de socialisation qui est reconnu et encouragé par le ministère, dont il a la responsabilité pédagogique. Ainsi, ce type d'activité éducative a vocation à être soutenu par les services déconcentrés afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux enfants et aux jeunes de faire l'apprentissage du « vivre ensemble » et de la citoyenneté • Accompagner la formation des animateurs en proposant des ressources, des outils, des conférences. • Promouvoir auprès des organisateurs d'accueils collectifs l'élaboration de projets éducatifs de qualité et leur communication aux familles. <p>Fin 2020, le Groupe d'appui départemental (GAD) a transmis une enquête départementale PEdT à l'ensemble des collectivités pour que les territoires concernés anticipent dès que possible la nécessité de déposer un nouveau projet PEdT en mai 2021.</p> <p>Il est attendu que les collectivités s'engagent sur des axes de progression dans leurs nouveaux projets 2021-2024 avec un plan d'action afférent. Ils feront l'objet d'un conventionnement et d'une évaluation spécifique au terme des 3 années.</p> <p>L'impulsion de cette dynamique de développement de la qualité éducative des projets sera soutenue par les différents partenaires du Groupe d'Appui Départemental. Le SDJES souhaite notamment</p>

	proposer des parcours de formation spécifiques autour de ces différents axes de progression.
Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<p><u>Objectif stratégique n°1</u> : Accompagner la montée en compétences des équipes d'animation</p> <p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une dynamique de réflexion partenariale autour des enjeux de formation continue des équipes d'animation • Renforcer les liens entre projet éducatif, projet pédagogique et projet d'animation • Renforcer le rôle formateur du directeur • Favoriser le recul sur les pratiques professionnelles des équipes d'animation • Mettre en œuvre les conditions nécessaires pour favoriser la conduite du changement après le retour de formation • Favoriser les formations interprofessionnelles <p><u>Mise en œuvre</u></p> <p>Accompagnement technique et pédagogique et financement de parcours de formation répondant aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les liens entre projet éducatif, projet pédagogique et projet d'animation - Renforcer le rôle formateur du directeur - Favoriser le recul sur les pratiques professionnelles des équipes d'animation - Mettre en œuvre les conditions nécessaires pour favoriser les conduites du changement après le retour de formation. - Créer un groupe de suivi partenarial autour des formations <p><u>Objectif stratégique n°2</u> : Développer une stratégie d'information et de communication auprès des acteurs éducatifs</p> <p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessibles l'information et les ressources éducatives auprès des acteurs locaux

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la visibilité des acteurs éducatifs locaux auprès de leurs partenaires • Mobiliser une dynamique de réseau à travers des outils de communication <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de groupes de travail pour formaliser des ressources documentaires liées à des problématiques précises (l'essentiel de la réglementation) - Lettres de l'ACM - Recommandations départementales
Publics cibles	Professionnels de l'animation
Moyens matériels, humains et financiers	Appel à initiative BOP 163 FONJEP 0,20 ETP technique et pédagogique
Echéancier	Appel à initiative pour construction des parcours de formation : premier trimestre. Début des parcours de formation : rentrée scolaire Fin du parcours de formation : fin d'année scolaire
Indicateurs d'évaluation	Nombre de parcours de formation proposés (cible : 3 par an) Nombre de personnes formées (cible : 10 par parcours) Nombre de projets pédagogiques ayant évolué en lien avec les parcours de formation (cible : 15) Besoins satisfaits.

Axe 2	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	La mise en place d'une coordination autour de la jeunesse, vers une politique jeunesse partagée
Action 20	Développer des synergies entre les professionnels et les dispositifs au bénéfice des 12-25 ans
Pilote	SDJES
Partenaires	Missions locales, DSDEN, Information Jeunesse, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, Associations, Collectivités
Contexte et éléments de diagnostic	Dans le cadre du SDSF 2016-2020, la mise en œuvre d'un diagnostic jeunesse a donné lieu à la décision de favoriser la coordination d'une politique jeunesse et notamment la mise en synergie des acteurs œuvrant auprès des 12-25 ans.
Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<p><u>Objectif stratégique n°1</u> : Favoriser la mise en synergie des acteurs</p> <p><u>Objectifs opérationnels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une réelle politique jeunesse partenariale à différentes échelles • Accompagner les territoires dans la définition d'une politique jeunesse concertée et la structuration des dispositifs jeunesse en lien avec les CTG • Veiller à l'accessibilité des structures <p><u>Mise en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une instance de concertation entre les acteurs impliqués auprès des 12-25 ans associant les territoires. - Développer les lieux d'accueil à destination des adolescents et la mise en réseau des professionnels (ALSH ados) - Mobiliser les instances existantes (PSAD, GAD, etc.) et les démarches existantes.

	<p>Objectif stratégique n°2 : Renforcer la lisibilité de l'offre et son accessibilité</p> <p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessibles l'information et les ressources auprès des acteurs locaux • Valoriser et renforcer les dispositifs d'engagement des jeunes en lien avec des dynamiques d'information, d'insertion et de formation <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre accessible l'information auprès des familles (sites internet des partenaires, communication) - Aller à la rencontre du public jeune et famille en croisant coordonnant les interventions (journées thématiques territorialisées) - Intervenir auprès des professionnels en lien avec les publics (webinaire, etc)
Publics cibles	Professionnels intervenant auprès des 12-25 ans, public jeune, familles
Moyens matériels, humains et financiers	Missions locales Information Jeunesse Coordinateurs CTG Services de l'Etat
Echéancier	Mise en place d'un groupe de travail 1 ^{er} semestre 2021
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'interventions partenariales auprès des acteurs et de leurs publics Degré de développement des structures à destination de la jeunesse et leur maillage Degré d'implication des acteurs dans les groupes de travail et les réseaux Modalités de diffusion de l'information à destination des familles

En attente de compléments – à valider par le cotech

Axe	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	La mise en place d'une coordination autour de la jeunesse, vers une politique jeunesse partagée
Action 21	Décliner une politique santé à l'attention des jeunes
Pilote	Agence Régionale de Santé (ARS)
Partenaires	Observatoire Régional de Santé de Nouvelle Aquitaine (ORS NA), MDA, DSDEN, CD, CHD La Candélie, les CSAPAs ANPAA et Sauvegarde, IREPS, CPAM, Missions Locales, SIUMPS, les URPS et conseils de l'ordre, EMPP, FJT, PJJ, BIJ, CEGIDD, PSP GHT, PASS, CPEF, Planning Familial...
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser et diffuser le diagnostic santé des 12-25 ans du Lot-et-Garonne réalisé sur le SDSF 1 pour préciser leurs besoins et adapter les mesures nécessaires à une évolution favorable de leur état de santé ; • Améliorer la couverture départementale de la Maison Des Adolescents (MDA) en fonction des besoins territoriaux repérés et favoriser un suivi multidisciplinaire coordonné pour permettre une meilleure prise en charge des jeunes et de leur famille, dans le cadre d'un parcours de soins enfants-ados ; • Mettre en œuvre les parcours de santé en addictologie dans les trois territoires de santé de proximité du département (Agen/Nérac, Villeneuve sur Lot / Fumel, Marmande / Tonneins) ; • Sensibiliser et informer les jeunes sur la contraception et les grossesses non désirées pour permettre la construction d'un environnement favorable à une approche positive et respectueuse de la sexualité des jeunes de 12 à 25 ans.

	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la sante environnementale dans tous les lieux d'accueil de jeunes enfants
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic réalisé sur les données colligées de la CPAM et des différentes études déjà existantes ; - Réunions : état des lieux de l'existant et définition des actions - Diffusion d'informations (flyers, sites...)
Publics cibles	Jeunes du Lot-et-Garonne, Professionnels de la jeunesse, Familles
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Chargé d'études ORS-NA, CSAPA, Conseil Départemental (Centre de Planification et d'Education Familial, CPEF), coordinatrices des Contrats Locaux de Santé (CLS), les pilotes des différents parcours addictions...</p> <p>Financements ARS, MILDECA, INCA</p>
Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic santé : 2020 - Autres actions : 2020-2025
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> -Réalisation et communication du diagnostic santé -Identification des thèmes santé à travailler en priorité - Identification des partenariats nécessaires au développement territorial de la Maison des Adolescents ; bilan d'activité de la MDA, -Favoriser l'émergence d'un parcours de soins coordonné et linéaire en santé mentale à destination des enfants et adolescents dans une logique partenariale, - Nombre d'actions de prévention et sensibilisation sur les conduites addictives déployées auprès des jeunes et de leurs familles - Bilans d'activité des consultations jeunes consommateurs - Nombre d'actions basées sur le développement des compétences psychosociale réalisées / prévues - Nombre d'actions de sensibilisation sur la contraception et les grossesses non désirées ;

AR PREFECTURE

047-200068948-20210519-DE_057_2021-DE
Regu le 26/05/2021

évolution des indicateurs concernant le taux de recours à l'IVG

- Nombre d'actions engagées à destination des jeunes, des familles et des acteurs qui sont à leur contact.

 Le vivre ensemble

Axe	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	Le Vivre Ensemble
Action 22	Renforcer le maillage et promouvoir les structures d'animation de la vie sociale
Pilote	Caisse d'Allocations Familiales
Partenaires	Mutualité Sociale Agricole, Département, Etat, EPCI, communes, Fédération des Centres Sociaux du Périgord, Union Régionale des Centres Sociaux de Nouvelle Aquitaine.
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Le nombre de structures d'animation de la vie sociale du Département a augmenté de manière significative depuis le dernier SDSF. Ainsi, au 31/12/2020, on comptait 6 Centres Sociaux (+ 2 par rapport à 2015) et 15 Espaces de Vie Sociale (+ 9 Espaces de Vie Sociale par rapport à 2015). Et 7 projets d'EVS sont à l'étude.</p> <p>Pour autant, il reste des territoires non pourvus ou partiellement pourvus. Ainsi, même si le déploiement de ces structures devrait se poursuivre avec la généralisation des Conventions Territoriales Globales sur les territoires. Il est important de veiller à mailler l'ensemble du territoire.</p> <p>Ces structures manquent également de reconnaissance sur leur territoire alors qu'elles mobilisent près de 7 000 habitants sur le Département (extrait Données SENACS 2019)</p> <p>La crise sanitaire a provoqué une perte de lien entre les habitants et les structures ainsi qu'entre habitants. Les structures d'animation de la vie sociale ont pu démontrer leur rôle primordial dans l'accompagnement des familles et plus globalement des habitants. Toutefois, un gros travail de remobilisation des structures, sera nécessaire pour les aider à capter à nouveau les habitants de leur territoire.</p> <p>Il est donc important de les accompagner dans cette démarche et de les rendre plus « visibles ».</p>
Objectifs opérationnels et	- Promouvoir les projets des structures existantes :

modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des temps de rencontre entre structures et collectivités de référence / structures et partenaires institutionnels (Exemple : à travers les comités de pilotage des structures) • Accompagner les structures dans l'accès et l'exploitation des données SENACS <p>- Poursuivre le développement et le maillage des structures AVS : EVS et Centres Sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la thématique AVS dans chacune des CTG travaillées • Identifier et susciter des initiatives émergentes sur les territoires non pourvus <p>- Accompagner la professionnalisation des structures : temps de formation, d'échanges de pratiques...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des temps réguliers de formations, des temps d'échanges de pratiques des professionnels et/ou des bénévoles des structures. • Inciter les structures AVS à participer aux différents réseaux départementaux • Créer un véritable réseau des structures AVS de Lot-et-Garonne : • Réunir régulièrement les gestionnaires et/ou directeur de structures du département • Partager les éléments de diagnostic réalisé par la Fédération des centres sociaux du Périgord avec les partenaires et les structures
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - EPCI, communes ou associations locales - Partenaires institutionnels - Les habitants
Moyens matériels, humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> - La convention de partenariat avec la Fédération des centres sociaux du Périgord - L'observatoire des centres sociaux et des EVS : SENACS

	<ul style="list-style-type: none"> - Financements des partenaires du SDSF: Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Agglomérations, Etat, Département
Echéancier	<p>2021 : Organiser une restitution du diagnostic réalisé par la Fédération des Centres sociaux du Périgord auprès des structures du 47 sur le besoin de fédération et l'intérêt du fédéralisme</p> <p>2022 : Renouveler la convention de partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux du Périgord et l'Union Régionale des Centres Sociaux</p> <p>2021-2025 : - Poursuivre le développement des structures AVS en cohérence avec les besoins du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les structures dans la valorisation et la promotion de leur projet social - Programmer des temps collectifs pour les structures
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de CTG intégrant un axe sur l'Animation de la Vie Sociale</p> <p>Nombre de nouvelles structures AVS</p> <p>Evolution du nombre de personnes fréquentant les structures AVS</p> <p>Nombre de temps collectifs proposés aux structures</p> <p>Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés sur la restitution du diagnostic</p>

Axe 2	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	Le vivre ensemble
Action 23	Promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité
Pilote	Services de l'Etat
Partenaires	Associations, collectivités, services de l'Etat
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Dans un contexte social et politique marqué par les tensions et les crispations autour du fait religieux, la laïcité est souvent mal comprise. La formation Valeurs de la république et laïcité (VRL) a été conçue pour permettre aux stagiaires de mieux appréhender ces concepts et contribuer à promouvoir le vivre-ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien.</p> <p>Le plan de formation « Valeurs de la République et laïcité », mis en place dans le cadre du Comité interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté le 6 mars 2015, s'adresse à l'ensemble des professionnels. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a été mandaté par le Premier ministre pour concevoir et déployer cette formation à destination de l'ensemble des professionnels. Depuis 2018, le CGET a conçu un format plus court, adapté à de nouveaux publics.</p> <p>Les trois grands axes de ce plan ambitieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresser à tous un discours clair et sans équivoque sur la laïcité et son lien très fort avec les valeurs de la République. - Donner les moyens à l'Etat, tout comme au CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), de déployer cette formation auprès de leurs agents. - Assurer l'expertise et la cohérence des messages diffusés. Ce dispositif repose sur un kit pédagogique de formation unique, co-élaboré par tous les partenaires du projet et mis en œuvre dans le cadre de plans de formation portés par le niveau régional de l'État

	via le niveau régional (Direction régionale Emploi, du travail et de la solidarité au 1 ^{er} avril 2021)
Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<p>La formation Valeurs de la République et laïcité permet aux professionnels et aux bénévoles d'être au clair avec le principe de laïcité, de mieux comprendre comment l'appliquer et l'expliquer, et ainsi contribuer à promouvoir le vivre-ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien.</p> <p>Des sessions de formation seront proposées à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de formateurs (niveau régional) - Formation des acteurs locaux : sessions de 2 jours organisés par un binôme de formateurs
Publics cibles	Professionnels
Moyens matériels, humains et financiers	Binômes de formateurs Financement ANCT
Echéancier	Sur la période du SDSF 2021-2025
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de formateurs formés par an</p> <p>Nombre d'acteurs formés par an</p> <p>Diversité des acteurs formés</p>

 L'équité territoriale

Axe	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	Equité territoriale
Action 24	Renforcer le maillage territorial des structures, services, ou dispositif en direction des familles, notamment vers les territoires les moins accessibles
Pilote	Caisse d'Allocations Familiales, Collectivités
Partenaires	EPCI, partenaires institutionnels signataires du SDSF
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Lors du précédent schéma un travail de cartographie a été réalisé afin de mettre en avant les territoires non pourvus sur les différentes thématiques : petite enfance, enfance, jeunesse, animation vie sociale, parentalité, accès aux droits, handicap, accès au numérique, accès aux services, etc...</p> <p>Les territoires sont inégalement pourvus en services. L'objectif est de permettre aux familles d'accéder à ces services, de façon identique quel que soit le lieu d'habitation des familles.</p> <p>Le maillage sera travaillé lors de la déclinaison du schéma dans le cadre des Conventions territoriales Globales, à l'échelon du territoire concerné par la CTG mais aussi en lien avec la situation sur l'ensemble du département.</p>
Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des actions partenariales pour favoriser le développement sur les territoires insuffisamment couverts, en sensibilisant aux enjeux d'avoir une approche à l'échelle intercommunale et mobilisant les différents partenaires en lien avec les projets identifiés • Accompagner les territoires de la phase diagnostic à l'élaboration de projets • Accentuer l'accompagnement et bonifier les aides financières sur les territoires non pourvus • Faire le lien avec les résultats mis en avant dans le cadre des observatoires territoriaux

Publics cibles	Les familles
Moyens matériels, humains et financiers	Mise en place des bonus territoires Agrément de structures RAM, EVS, CS, FJT Mobilisation de moyens financiers autour des différentes actions (REAAP, Fonds Publics et Territoires CAF, ...) Travail partenarial autour des PEdT
Echéancier	A travailler tout au long du schéma
Indicateurs d'évaluation	Taux de couverture des territoires sur les différentes thématiques

Axe	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	Equité territoriale
Action 25	Poursuivre le déploiement des Conventions Territoriales Globales sur l'ensemble du Lot-et-Garonne
Pilote	Caisse d'Allocations Familiales
Partenaires	Signataires du SDSF et ensemble des collectivités territoriales
Contexte et éléments de diagnostic	<p>La Convention Territoriale Globale (CTG) est l'outil de contractualisation de la Caf avec les collectivités territoriales qui permet de décliner sur les territoires les objectifs du schéma de services aux familles. La CTG permet de mettre les ressources de la Caf, tant financière que d'ingénierie au service du projet d'un territoire. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transversale partant des besoins du territoire. Tous les champs d'intervention du SDSF sont concernés : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, ...</p> <p>Les thématiques investiguées dans les CTG doivent faire sens pour le territoire. L'approche prendra en compte les constats liés à l'analyse du maillage territorial.</p> <p>En Lot et Garonne, 8 CTG sont signées à ce jour : CC Lot et Tolzac, CAGV, CC BHAP, Albret communauté, VGA, CC PAPS. Les communes d'Agen et Casteljaloux ont signé à l'échelle communale avec une perspective d'extension à l'échelle intercommunale. Un planning de déploiement a été établi et les partenaires du SDSF accompagnent les territoires vers ce nouveau cadre partenarial.</p> <p>Au 31/12/2020, 2 territoires (VGA et Albret Communauté) avaient désigné un chargé de coopération CTG.</p> <p>A minima, la Caf et la collectivité locale concernée sont signataires de la CTG. Les différents partenaires du SDSF peuvent être signataires des CTG.</p> <p>L'échelle intercommunale constitue la cible de</p>

	déploiement.
Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire <ul style="list-style-type: none"> - Faire un diagnostic de territoire (externe ou interne à la collectivité) avant toute contractualisation. L'ensemble des champs d'intervention du SDSF sont évoqués, la contractualisation porte sur les thématiques retenues par le territoire - Veiller au maillage et favoriser l'accès aux services pour l'ensemble des habitants - Inciter les collectivités à adhérer aux principes de la charte « Comité territorial services aux familles », garantissant la transversalité de la démarche et l'implication de l'ensemble des acteurs concernés par la CTG • Promouvoir le rôle et la plus-value d'un chargé de coopération pour la coordination de la CTG <ul style="list-style-type: none"> - réaliser une vidéo de valorisation - impulser un réseau de coordinateurs CTG • Accompagner les territoires vers ce nouveau cadre partenarial • Couvrir l'ensemble du département d'ici à 2023
Publics cibles	Les EPCI du 47
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation CAF 47 : conseillers territoriaux, travailleurs sociaux, direction et responsables CAF 47 Mobilisation des territoires : élus et personnels Implication des partenaires institutionnels présents sur les territoires Co financement des diagnostics par la CAF 47 Mise en place d'Enveloppes financières locales par la CAF 47 : cette enveloppe financière locale est attribuée à l'instance de gouvernance de la CTG, à condition qu'elle respecte les principes de la charte

	<p>« Comité territorial des services aux familles » et soit labélisée Comité Territorial de Services aux Familles (CTSF). L'EFL a pour objectif de faire vivre et soutenir financièrement les projets locaux construits dans le cadre de la CTG.</p> <p>Orientations nationales de la branche famille : arrêt des dispositifs CEJ et mise en place des bonus territoires</p> <p>Mise en place d'outils de communication (ex : fiche élus)</p>
Echéancier	<p>Les CTG déjà signées : CC Lot et Tolzac, CAGV, CCBHAP, Albret communauté, VGA, PAPS, Agen Casteljaloux</p> <p>A signer au plus tard en 2021 : Fumel Vallée du Lot</p> <p>A signer au plus tard en 2022 : élargissement au reste de l'agglomération d'Agen, CC Confluent et coteaux de Prayssas</p> <p>A signer au plus tard en 2023 : CC Pays de Duras, CC pays de Lauzun, élargissement au reste de la cc Landes de Gascogne</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Respect du planning de déploiement</p> <p>Taux de couverture du département / EPCI</p> <p>Taux de couverture du Département / population couverte</p>

Axe	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	L'équité territoriale
Action 26	Favoriser la création de guichets uniques / pôles ressources familles et travailler sur la transparence des critères d'attribution des places
Pilote	Collectivités locales / Caisse d'Allocations Familiales
Partenaires	Copil CTG - variable selon territoire
Contexte et éléments de diagnostic	<p>L'accès à l'information constitue un des leviers principaux pour réduire le phénomène de non-recours, en même temps qu'elle permet aux parents de faire un choix éclairé quant au mode d'accueil le plus satisfaisant pour eux.</p> <p>Les guichets uniques ou pôles ressources famille ont pour vocation de faciliter la diffusion de l'information auprès des familles, dans un même lieu, en matière d'accueil individuel comme accueil collectif.</p> <p>Souvent porté par les Relais assistants maternels, tous les territoires du Lot-et-Garonne ne proposent pas tous cependant ce service aux familles.</p> <p>En ce qui concerne les modes d'accueil collectif, s'agissant majoritairement du 1^{er} choix des familles et vu l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande sur une grande partie des territoires, il semble important d'organiser l'attribution de ces places avec une méthodologie lisible et transparente.</p>
Objectifs opérationnels et Modalités de mise en œuvre	<p><u>Objectifs stratégiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner au mieux les parents dans leur recherche de mode d'accueil, via une prise en compte globale de leurs besoins que ce soit sur le champ petite enfance ou enfance • Simplifier les démarches d'accès aux modes d'accueil collectif petite enfance • Améliorer l'équité de traitement des demandes et d'accès aux places de crèches et rendre lisible les critères d'octroi de place en crèche • Accompagner au mieux les parents dans leur recherche d'informations, de soutien ou d'actions en lien avec la parentalité <p><u>Mise en œuvre</u> :</p>

	<p>Sur les territoires qui en sont dépourvus, si adéquation aux besoins et à la structuration de l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les collectivités, dans le cadre des CTG, à la mise en place de critères et commission d'attribution de place en crèche • Accompagner les collectivités, dans le cadre des CTG, à la mise en place de guichets uniques • Accompagner les collectivités et associations à la mise en place de lieux ressources parentalité (Cf action 6) <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les structures existantes sur le département, répondant aux attentes d'un lieu ressource parentalité en lien avec le volet 3 du Fond national parentalité de la Cnaf. - Déployer le dispositif sur les territoires non couverts - Articuler, dans le cadre des CTG, les lieux ressources parentalité et les guichets uniques des collectivités afin de coordonner l'information en direction des familles <p>Sur les territoires qui en possèdent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer au positionnement des guichets uniques ou pôles ressources comme 1er interlocuteur des familles en recherche d'un mode de garde et/ou d'actions de soutien à la parentalité <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les dispositifs guichets uniques et pôles ressource familles et critères et commission d'attribution de place en crèche - Observer régulièrement avec la collectivité, l'adaptation du processus mis en place par rapport aux besoins et à son efficacité et réajuster le fonctionnement si nécessaire <p>En s'appuyant sur les organisations existantes</p> <p>Le vade-mecum rédigé par l'AMF peut être un outil intéressant pour alimenter les réflexions.</p>
Publics cibles	<p>L'offre d'accueil des jeunes enfants</p> <p>Les familles</p> <p>Les futurs parents</p>
Moyens matériels, humains et financiers	Groupes de travaux partenariaux à mettre en place dans le cadre des CTG, entre la collectivité, les structures

	d'accueil, les animateurs de Ram, la Pmi, la Msa et la Caf.
Echéancier	A travailler tout au long du schéma
Indicateurs d'évaluation	<p>Taux de couverture des territoires par des services de guichets uniques et/ou pôles ressources famille</p> <p>Taux des territoires possédant une commission avec critères d'attribution des places de crèche</p> <p>Taux de remplissage des Eaje</p> <p>Taux de satisfaction des demandes de place en crèche des familles</p> <p>Satisfaction globale des familles quant à la prise en compte de leurs besoins en matière d'accueil de leur enfant</p> <p>Nombre de familles accompagnées par une structure labellisée « pôle ressource famille »</p>

 L'accès aux droits / numérique

Axe	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	L'accès aux droits / numérique
Action 27	Développer et promouvoir le site monenfant.fr
Pilote	Caisse d'Allocations Familiales
Partenaires	PMI, RAM, EAJE, assistant(e)s maternel(le)s, les ALSH, les acteurs de la parentalité, les EVS et Centres sociaux
Contexte et éléments de diagnostic	<p>monenfant.fr, site gratuit des allocations familiales, référence, sur la base d'une information fiable, la quasi-totalité des structures d'accueil destinées aux enfants (crèche, centre de loisirs, etc.), des services existants pour informer et accompagner les parents (lieu d'accueil parents-enfants, relais d'assistants maternels, service de médiation familiale...) mais également près des 75% des assistantes maternelles actuellement en activité.</p> <p>Le site propose également toutes les informations dont les parents pourraient avoir besoin dans leur vie de parents sous forme d'actualités, d'articles et de dossiers thématiques, rédigés par des spécialistes et permet d'effectuer des simulations pour estimer le montant qui restera à la charge des parents après déduction des aides de la Caf</p> <p>Le site monenfant.fr possède aussi un espace dédié aux professionnels tels que les assistants maternels et les gestionnaires de structure, pour les accompagner dans leur métier, avec des services en ligne pour développer leur activité et toute l'information nécessaire.</p> <p>A compter de 2021, des évolutions sont à prévoir : la loi Asap (08.12.2020) fait évoluer les fonctions du site et vient renforcer l'importance de cet outil, via</p> <ul style="list-style-type: none"> - la reconnaissance de monenfant.fr comme le portail public national de référence pour la mise en relation de l'offre d'accueil et de la demande des familles ; - la communication des disponibilités d'accueil des assistants maternels et EAJE à la CNAF via monenfant.fr.

	<p>Sur la période 2021-2022, le site fera l'objet d'évolutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La refonte du parcours des assistants maternels, en simplifiant les démarches d'inscription et de mises à jour des profils et s'affranchissant de l'import des fichiers du département - L'affichage et la mise à jour automatique des disponibilités des places d'accueil occasionnel des Eaje automatiquement via les informations complétées dans les logiciels de gestion - L'intégration progressive des actions parentalité (les CLAS et les REAAP dans un premier temps), et des structures d'animation de la vie sociale (Centres sociaux et Evs). <p>Ainsi, les enjeux pour les partenaires via le site monenfant.fr seront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la rencontre entre l'offre et les besoins des parents pour l'accueil des enfants, l'accès aux loisirs, le soutien à la parentalité et l'animation de la vie sociale - Soutenir et valoriser l'accueil individuel au domicile des assistants maternels, pour favoriser leur employabilité - Rendre plus visibles les offres parentalité et animation de la vie sociale pour les familles - Proposer un portail de référence d'information pour toutes les problématiques liées à la parentalité
Objectifs opérationnel et modalité de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les actions et services existants et les intégrer sur le site : centres sociaux, actions parentalité... - Favoriser l'appropriation de l'outil par les partenaires et développer une coordination autour du site • Garantir l'actualisation des informations sur le site monenfant.fr - Accompagner la montée en charge des professionnels sur le site - S'appuyer sur les Ram pour toucher les professionnels de l'accueil individuel - S'appuyer sur les gestionnaires pour les autres équipements. • Promouvoir le site auprès du public cible - Développer la communication autour du site auprès du public famille, qu'il s'agisse des modes d'accueil ou

	des dispositifs parentalités et d'animation de la vie sociale, tous géolocalisés.
Publics cibles	Les parents, les professionnels de l'enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale et les partenaires institutionnels
Moyens matériels, humains et financiers	<p><u>La CNAF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolutions techniques du site, en partenariat avec Pôle Emploi et l'interface Macigogne - Communication nationale et création de support de communication <p><u>La CAF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - communication et coordination locale par la Caf, auprès des familles, des équipements et services, des fédérations, des collectivités, des partenaires associatifs et institutionnels et des éditeurs <p><u>Les Ram :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Relai de l'information auprès des familles et des professionnels de l'accueil individuels– forfait mission 2 renforcée de 3000€ par les Ram fortement impliqués dans la démarche <p><u>Les professionnels de l'accueil petite enfance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des disponibilités des places en accueil individuel (Assistants maternels, maisons d'assistants maternels et garde à domicile) par les professionnels - Mise à jour des disponibilités des places en Eaje par les gestionnaires, via une automatisation mise en place dans leur logiciel de gestion <p><u>Les gestionnaires des équipements et service :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Référencement de leur service et mise à jour régulière des informations
Echéancier	<p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite au décret d'application de la loi ASAP : engager une réflexion avec les professionnels autour de la mise à jour des disponibilités et le lien avec les commissions d'accueil - Mise en ligne progressive des disponibilités des places

	<p>d'accueil => communication pour inciter les éditeurs de logiciels et les gestionnaires pour participer au projet et assistance auprès des partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refonte du parcours des assistants maternels - Intégration des structures parentalité (Clas et Reaap), via la plateforme ELAN <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généralisation de l'affichage des places d'accueil occasionnel en crèche - Intégration des structures d'animation de la vie sociale <p>Communications nationales et locales régulières tout au long du projet</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de visites sur le site monenfant.fr</p> <p>Taux des structures et professionnels référencés sur le site monenfant.fr et progression annuelle</p> <p>Taux des structures et professionnels mettant en ligne leurs disponibilités d'accueil sur le site monenfant.fr et progression annuelle</p>

Axe	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	Accès aux droits/ numérique
Action 28	Poursuivre la politique partenariale d'inclusion numérique et d'accès aux droits et améliorer l'accès des familles aux informations, outils et accompagnements.
Pilotes	Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental
Partenaires	Conseil Départemental (inclusion numérique), Préfecture (France Service), CPAM (travailleurs pauvres), Pôle Emploi, (Accompagnement Global), Justice (parcours séparation)
Contexte et éléments de diagnostic	<p>La crise sanitaire a modifié de façon durable le comportement des familles (travail, loisirs, éducation) et a accru la précarisation de certaines familles.</p> <p>L'accès aux droits et au numérique est plus que jamais un axe prioritaire du travail partenarial.</p> <p>Durant la crise sanitaire, les modalités d'informations des partenaires ont été modifiées avec le développement des outils numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions Teams d'informations et de formations - Mise en place des jeudis de l'inclusion numérique par le Conseil départemental - Mise en place d'une newsletter partenaires Caf dont une dédiée au SDSF - Déploiement des nouvelles France services et formation de ces dernières <p>De la même façon, les contacts allocataires ont connu un fort développement du numérique notamment par le biais de l'utilisation des smartphones (ensemble des sites partenaires, cours ou activités en ligne, télétravail).</p>
Objectifs opérationnels & modalités de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les partenaires en difficulté avec le numérique (formation, matériel) et envisager des solutions pour améliorer leur utilisation du numérique : - Financer du matériel numérique (caméra, micro...) pour les partenaires investis dans l'accompagnement des familles

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les thématiques SDSF dans les webikeo Jeudis inclusion numérique • Identifier les allocataires éloignés du numérique, diagnostiquer leurs besoins et leur proposer une solution adaptée (pass numériques, ...) • Déléguer la prescription des Pass numériques aux partenaires impliqués dans l'accompagnement des familles • Maintenir ou développer les actions collectives, ex ateliers, et les prescriptions de pass numériques des institutions et des partenaires nommés ci-dessus. • Informer dans la newsletter des actions mises en place • Identifier parmi les allocataires bénéficiaires de la Ppa ceux pouvant bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) • Identifier les publics susceptibles de bénéficier de l'accompagnement global des institutions, ex familles monoparentales.
Publics cibles	<p>Allocataires CAF</p> <p>Familles éloignées du numérique avec priorisation des familles fragilisées par la crise sanitaire (monoparents, travailleurs pauvres, demandeurs d'emplois rencontrant des freins sociaux et professionnels...)</p> <p>Aidants numériques</p> <p>Les publics susceptibles de bénéficier de l'accompagnement global</p>
Moyens matériels, humains et financiers	<p>attribution du matériel informatique</p> <p>dotation pass numériques</p> <p>formateurs caf</p> <p>conseillers numériques France Service</p> <p>travailleurs sociaux</p>
Echéancier	Actions conduites sur 2021/2025
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de webikeo organisés spécifiques au thématiques du SDSF (ex : les jeudis de l'inclusion numériques)</p> <p>Formation de 100% des intervenants et mise en place de</p>

AR PREFECTURE

047-200068948-20210519-DE_057_2021-DE
Regu le 26/05/2021

	<p>circuits spécifiques</p> <p>Déploiement du plan de communication lié au parcours séparation</p> <p>Nombre de Pass numériques prescrits et utilisés</p>
--	---

 Le développement et l'animation des réseaux

Axe	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	Le développement et l'animation des réseaux
Action 29	Accompagner à la professionnalisation et promouvoir les métiers de l'enfance, de la petite enfance
Pilote	Conseil Départemental / DASDEN (SDJES)
Partenaires	Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, organisme de formations, représentants des structures PEEJ, assistants maternels, FEPEM, RAM et collectivités territoriales
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Cette action émane d'un travail mené dans le cadre de l'action 6 du précédent Schéma Départemental des Services aux Familles « Développer une approche partagée de la qualité d'accueil du jeune enfant (0-6 ans) ». Dans le cadre de ce groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des formations PMI / Education Nationale ont été organisées, menées par la PMI afin d'avoir une approche partagée de l'accueil de l'enfant de 2 ans - Des rencontres ont été organisées avec les organismes de formations de toutes les catégories professionnelles (type de qualification et différents employeurs) dans le but de mettre en place une session de formation à destination de tous les professionnels « petite enfance » - L'ACEPP 33-47 a été désigné pour proposer ces formations aux différents professionnels. Le contenu élaboré conjointement (groupe de travail du précédent schéma) à partir du 3ème principe de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant : « je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi, je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache » - Des sessions de formation test pour 15 personnes (5 agents territoriaux+ 5 associatifs + 5 assistants maternels) étaient prévues en juin et septembre 2020 mais ont été annulées en raison de la crise sanitaire. - Des financements par conventionnement entre l'ACEPP 33-47 et chaque branche professionnelle <p>Dans le SDSF 2021-2025, ce travail fera l'objet d'une action à part entière. Elle devra en cohérence avec les recommandations du rapport : « les 1000 premiers jours là où tout commence » remis le 8 septembre 2020 à la commission d'experts du même nom.</p>

Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse et prise en compte des orientations concernant les besoins du jeune enfant et de sa famille détaillées dans « les 1000 premiers jours là où tout commence » • Prendre en compte tous les âges concernés • Développer une connaissance partagée des besoins des jeunes enfants et de leurs parents • Développer une approche partagée des besoins en formation des professionnels <p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser et pérenniser les sessions de formations interprofessionnelles de la petite enfance - Maintenir le groupe de travail départemental destiné à définir de façon partagée les thèmes de formation - Organiser des journées de formation interprofessionnelles - Poursuivre PMI/EN - Poursuivre les groupes de travail pour faire émerger de nouvelles propositions visant à accompagner la professionnalisation des métiers de la petite enfance, enfance et de la jeunesse - Lien vers fiche 26 et lien GAD
Publics cibles	Structures petite enfance, enfance Assistants maternels / MAM Services de garde à domicile Partenaires territoriaux Partenaires institutionnels
Moyens matériels, humains et financiers	Moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du SDSF Mobilisation de financement sur projet pour soutenir les initiatives départementales et locales au travers notamment des Conventions Territoriales Globales (CTG)
Echéancier	2 ^{ème} semestre 2021 : 1 ^{ère} session test de formations interprofessionnelles 2022-2023 : programmation de nouvelles sessions voire de journée départementales ou territoriales
Indicateurs d'évaluation	Bilans bi-annuels des dispositifs Nombre de comité de pilotage et participation des différents partenaires

Axe	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	Observation et évaluation
Action 30	Mettre en réseau les professionnels intervenant sur l'ensemble des champs d'intervention du Schéma Départemental des Services aux Familles
Pilote	Comité technique du Schéma Départemental des Services aux Familles
Partenaires	Collectivités locales, Fédérations d'Education Populaire, Fédération des Centres Sociaux, ou acteurs associatifs en mission de délégation d'animation
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Le diagnostic réalisé pour l'élaboration du Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2020 pointait la méconnaissance des missions et des champs d'intervention de chacun comme un frein à l'orientation et à un accompagnement adapté des familles, pouvant entraîner des doublons ou une carence dans la palette des interventions proposées sur un territoire.</p> <p>L'absence d'un réseau et/ou de ressources clairement identifiés sur le développement de services aux familles ne permet pas aux acteurs de bénéficier de la lisibilité nécessaire sur les actions proposées à l'échelle des territoires et les coopérations envisageables.</p> <p>Aussi, depuis 2017, un important travail a ainsi été mené par les institutions partenaires du Schéma pour encourager et favoriser la mise en synergie des acteurs à l'échelle départementale ou des territoires. Ces réseaux de professionnels ont des origines et des finalités qui peuvent varier d'un réseau à un autre mais répondent tous à un même besoin d'échanges et d'interconnaissance entres acteurs. Ils peuvent ainsi être impulsé au niveau départemental par les institutions du Schéma et concerner le plus souvent les professionnels d'un dispositif en particulier : Reaap, Clas, Ram... et depuis la mise en œuvre du SDSF 2016-2020 les Laep, les Acm, les PdN, les structures Avs... Ils peuvent aussi résulter d'une initiative locale et d'un besoin de faire du lien entre professionnels proposant des services aux familles sur un territoire : c'est le cas des différents cafés</p>

	<p>partenaires, pilotés par les Cms, les collectivités, les associations, etc.</p> <p>Les différents diagnostics menés depuis, et notamment localement dans le cadre de la mise en œuvre des conventions territoriales globales, réaffirment quasi systématiquement les attentes des partenaires locaux en terme d'interconnaissance, de partenariat, de partages d'expériences et de ressources.</p> <p>La crise sanitaire, en plus de renforcer la précarité sur un département connaissant d'importantes difficultés sociales, est venue freiner cette dynamique de réseau entre les acteurs et peut, par conséquent, créer un sentiment d'isolement chez les professionnels. La finalité étant un accompagnement adapté des familles, il s'agira de rester vigilant au fait de recréer ce lien après la crise sanitaire, ou d'envisager d'autres formes d'échanges entre partenaires.</p>
<p>Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et consolider le fonctionnement des réseaux d'acteurs existants <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser le fonctionnement des réseaux de professionnels : Clas, Reaap, Laep, Acm... - Accompagner la montée en charge des réseaux les plus récents et à leur adéquation avec les besoins des professionnels : structures d'animation de la vie sociale, Promeneurs du Net, Laep... • Impulser et accompagner la mise en synergie des professionnels <ul style="list-style-type: none"> - Proposer à l'ensemble des professionnels intervenant sur une thématique couverte par le SDSF, un espace de formation et d'échange sur leurs pratiques ou sur leurs interventions avec d'autres professionnels - Impulser la mise en réseau des référents/coordonnateurs Ctg • Faciliter et renforcer les liens entre les institutions départementales et les collectivités <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les EPCI dans les instances du SDSF - Restituer les informations concernant l'avancée des travaux du niveau départemental du Sdsf aux EPCI et recueillir les informations concernant les projets menés

	<p>au niveau local</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des temps forts départementaux, à destination des professionnels - Réunir les acteurs, autour d'une thématique définie, en lien avec le développement des réseaux d'acteurs - Organiser des temps forts départementaux « services aux familles », permettant de lever le cloisonnement entre les divers champs d'intervention des professionnels
Publics cibles	Professionnels intervenant sur un des champs d'intervention du SDSF : petite enfance, enfance, jeunesse, accès aux droits, handicap, vivre ensemble, soutien à la parentalité
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Financements des partenaires institutionnels et collectivités locales</p> <p>Ressources humaines internes aux partenaires du schéma et aux associations intervenant sur l'un des champs couverts par le schéma</p>
Echéancier	<p>2022/2023 : mise en réseau des collectivités locales via les coordonateurs CTG et définition des modalités d'animation</p> <p>2021-2025 : renforcement des réseaux existants, renouvellement des conventions, création de nouveaux réseaux d'acteurs</p> <p>2021-2025 : organisation de journées départementales et de journées de réseaux</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de temps forts départementaux organisés sur la thématique du handicap, de la petite enfance, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale, du soutien à la parentalité...</p> <p>Nombre de temps forts départementaux interprofessionnels, permettant aux professionnels de secteurs différents d'échanger</p> <p>Effectivité de la mise en réseau de l'ensemble des professionnels intervenant sur une thématique couverte par le schéma</p>

 Observation et évaluation

Axe	Organiser les politiques, renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	Observation et évaluation
Action 31	Coordonner les observatoires territoriaux Suivre les évolutions sociodémographiques et les politiques publiques
Pilote	Comité technique du Schéma Départemental des Services aux Familles
Partenaires	Collectivités locales, autres institutions départementales, associations du territoire
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Le département du Lot-et-Garonne est davantage marqué par la pauvreté qu'en moyenne au niveau de la France métropolitaine : 17,2% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (14,7% en France métropolitaine.)</p> <p>A fin 2018, près de 20 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus (avec un niveau de vie inférieur à 1 071 euros, soit 40,3% des allocataires du département) et plus de 15 000 allocataires bénéficient d'au moins une prestation de minima sociaux (RSO, AAH ou RSA socle de droit commun), soit 26,7% des allocataires du département (22,4% en moyenne dans les autres départements)</p> <p>Dans un contexte de crise sanitaire, dont nous mesurons probablement seulement les premiers effets sur les problématiques sociales, déjà fortement dégradées, il semble plus que jamais, nécessaire pour les partenaires (institutions départementales et collectivités locales) d'apporter un regard attentif à l'évolution de l'environnement sociodémographique, et d'appréhender notamment les effets de la Covid à moyen terme.</p> <p>En s'appuyant sur les différents réseaux et observatoires existants, il s'agira de favoriser la compréhension des processus de précarisation et de changement de pratiques sous toutes leurs formes et de mieux partager ces préoccupations au sein des collectivités. Il s'agira de mieux mesurer l'efficacité des politiques portées par les partenaires du SDSF, d'accompagner la prise de décision et la déclinaison des services aux familles sur le territoire.</p> <p>Enfin, la coordination des observatoires territoriaux devra permettre d'aider à l'analyse de l'implantation des services : structures enfance ou petite enfance,</p>

	<p>d'animation de la vie sociale, etc... et de garantir la pérennité d'une action ou d'accompagner son réajustement au plus proche des réalités du territoire.</p> <p>Il s'agira d'avoir une approche dynamique, modeste sur l'aspect chiffré mais ambitieuse sur l'analyse. Ce travail d'analyse des besoins sociaux doit être positionné au sein du Schéma Départemental des Services aux Familles et se décliner dans les travaux des Conventions Territoriales Globales.</p>
Objectifs opérationnels et modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace d'échange et de partage permettant d'analyser les dynamiques territoriales et d'accompagner les partenaires du SDSF, et notamment les EPCI, dans la prise de décision • Organiser, mutualiser et mettre à profit les ressources des différents observatoires territoriaux • Objectiver l'implantation des services sur les territoires : structures enfance ou petite enfance, d'animation de la vie sociale, etc... • Garantir la pérennité d'une action ou accompagner son réajustement au plus proche des réalités du territoire <p>→ Les modalités de mise en œuvre de la coordination des observatoires sont à définir collectivement au cours de la 1^{ère} année du Schéma.</p>
Publics cibles	<p>Professionnels au contact des familles</p> <p>Institutions</p> <p>Collectivités locales</p>
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Ressources des institutions partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles</p> <p>Ressources d'autres institutions départementales</p> <p>Ressources des collectivités locales</p> <p>Ressources d'associations du territoire</p> <p>Observatoires départementaux et territoriaux existants</p>
Echéancier	<p>2021 : définir des objectifs communs avec l'ensemble des collectivités</p> <p>Faire le lien avec les différents Schémas et Observatoires territoriaux et départementaux</p> <p>2022 : A définir collectivement avec le Comité technique du SDSF</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Les indicateurs d'évaluation sont à définir collectivement au cours de l'année 2021</p>

Axe	Organiser les politiques et renforcer les partenariats sur les territoires
Parcours/Thématique	Observation et évaluation
Action 32	Définir les modalités de coordination et d'intervention des partenaires en période de crise
Pilote	Comité technique du Schéma Départemental des Services aux Familles
Partenaires	Signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles
Contexte et éléments de diagnostic	<p>La crise sanitaire de la Covid-19 a renforcé certaines problématiques sociales déjà prégnantes sur le territoire et a mis en exergue certaines priorités d'intervention pour les institutions. La pandémie, et les périodes de confinement successives mises en place, ont également mis en avant la nécessité pour les institutions de s'adapter et d'agir rapidement en proposant des actions concrètes aux lot-et-garonnais.</p> <p>Aussi, les partenaires du Schéma devront particulièrement veiller aux fragilités de certaines familles, renforcées par la crise sanitaire, (augmentation des conflits familiaux, exclusion des publics éloignés du numérique, isolement social, difficultés scolaires, isolement des parents...)</p> <p>Avec la crise sanitaire, les institutions se sont logiquement recentrées sur leurs missions prioritaires, et ont souvent dû travailler dans l'urgence, privilégiant ainsi souvent les relations d'institution à institution, plutôt qu'un partage généralisé de l'information. Ce manque de concertation de la part des partenaires a parfois été un frein dans la gestion de la crise sur les territoires. La fermeture provisoire d'une école ou d'un mode d'accueil par exemple a des impacts pour l'organisation de la vie des familles et concerne un grand nombre de partenaires du SDSF, bien plus largement que les seuls gestionnaires et autorité compétente.</p> <p>Le Schéma Départemental des Services aux Familles doit permettre d'apporter le cadre de travail pour répondre à ces enjeux. Pour cela, les institutions doivent également s'adapter aux nouveaux modes de travail et définir une gouvernance spécifique du SDSF en période de crise. Cette gouvernance, pour être efficiente, doit permettre d'offrir aux partenaires un espace de concertation, d'échanger et partager sur les initiatives et interventions de chacun des partenaires, etc. Il s'agira ainsi d'éviter les écueils rencontrés lors du 1^{er} confinement, en mars 2020 : manque d'espace de concertation</p>

	<p>entre les partenaires au niveau technique, informations tardives et non partagée...</p> <p>Depuis le confinement de mars 2020, chaque institution est amenée individuellement à revoir et renforcer son Plan de Continuité d'Activité (PCA). L'idée des partenaires du Schéma est de définir une gouvernance exceptionnelle qui permettrait de garantir une continuité dans la transmission des informations et dans les activités du SDSF, qui s'apparenterait à un « PCA partenarial »</p>
Objectifs opérationnels & modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un plan de continuité d'activité, pour les périodes de crises, au niveau du Schéma Départemental des Services aux Familles - Mettre en place un groupe de travail pour définir de façon concertée de modalités de coordination et d'intervention des partenaires en période de crise • Mettre en œuvre le PCA partenarial, lorsque cela est nécessaire - Définir les modalités de déclenchement et de mise en œuvre et de communication du PCA partenarial/procédure de coordination
Publics cibles	Les institutions signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles
Moyens matériels, humains et financiers	Temps d'ingénierie interne aux institutions
Echéancier	<p>2021 : Impulser un groupe de travail dédié à la définition du PCA partenarial</p> <p>2021-2025 : Mettre en place des modalités de coordination et d'intervention des partenaires en période de crise, lorsque cela est nécessaire</p>
Indicateurs d'évaluation	Les indicateurs d'évaluation seront à définir lors des groupes de travail dédiés